



VILLE
DE COSSONAY

RAPPORT DE GESTION **2025**

Réf: 06/2026



**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,**

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 14 avril 2022, article 93,

la Municipalité a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2025.

Adopté dans sa séance du 27 avril 2026.



TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA SYNDIQUE	7
CONSEIL COMMUNAL	8
Membres du Conseil communal	9
Préavis municipaux	10
Clôture de préavis municipaux	12
MUNICIPALITÉ	13
Membres de la Municipalité – Dicastères	14
Associations/organisations diverses	15
Groupes de travail	16
Commission municipale	17
Autres représentations	17
Programme de législation	18
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
1.1 Organigramme de la Commune de Cossonay	21
1.2 Ressources humaines	21
1.3 Nouveau règlement du personnel – Mise en œuvre	24
1.4 Entreprise formatrice	24
1.5 Office communal de la population	24
1.6 Archives communales	26
1.7 Manifestations	26
1.8 Communications	27
2. POLICE ET SÉCURITÉ	29
2.1 Police municipale et stationnement	29
2.2 Sécurité	30
2.3 Déprédations	30
2.4 Vidéosurveillance	31
3. FINANCES	32
3.1 Activités	32
3.2 Analyse financière et contrôle de gestion	33
3.3 Implémentation du modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2)	33
4. PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	34
4.1 Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	34
4.2 Point d'Information touristique/Point I et Hôtel Le Funi	35
4.3 Guides du patrimoine	35
5. AFFAIRES SOCIALES	36
5.1 Action sociale	36
5.2 Politique du logement	40
5.3 Coopération au développement	41
5.4 Aînés	42

6.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	43
6.1	Étang du Sépey	43
6.2	Marais des lièvres	44
6.3	Protection des arbres	44
6.4	Fonds pour le développement durable	45
6.5	Coup de balai	45
6.6	Cité de l'énergie et Plan climat	46
7.	TRAITEMENT DES DÉCHETS	47
7.1	Valorsa SA	47
7.2	Centre de tri des déchets	49
7.3	Écopoint de la Vy Neuve	50
7.4	Taxe forfaitaire	50
7.5	Déchets – Statistiques (Borgeaud Transports)	50
7.6	Écorecyclage SA	51
8.	TRANSPORTS ET MOBILITÉ	52
8.1	Transports publics	52
8.2	Arrêts de bus	54
8.3	Mobility	55
8.4	Cartes journalières CFF	55
8.5	Mobilité douce	55
9.	PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE ET FORÊTS	56
9.1	Parc canin et chiens	56
9.2	Fleurissement	57
9.3	Jardins communaux	57
9.4	Parc des Chavannes	57
9.5	Aménagement de la Place Dame Jeanne	58
9.6	Domaines et agriculture	59
9.7	Forêts	59
10.	ROUTES, CHEMINS ET VOIRIE	64
10.1	Réfection des routes et chemins	64
11.	SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION	65
11.1	Eau potable	65
11.2	Eaux claires (EC) et eaux usées (EU)	66
11.3	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Sullens-Bournens (AIEE)	68
12.	SERVICES INDUSTRIELS	69
12.1	Électricité/Consommation/Coûts	69
13.	COHÉSION SOCIALE	70
13.1	Service de la cohésion sociale	70
14.	ÉCOLES, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	71
14.1	Écoles	71
14.2	AJERCO	75

14.3	Structure d'accueil parascolaire communale la Goûtine	78
14.4	La PAMtine	78
14.5	Autres structures	78
14.6	Centres aérés	80
14.7	Le CLAC	80
15.	INTÉGRATION ET CULTES	81
15.1	Cours de français	81
15.2	Cultes	81
15.3	Action Parrainage Venoge	82
16.	AFFAIRES CULTURELLES	83
16.1	Théâtre du Pré-aux-Moines	83
16.2	Cinéma Casino SA	84
16.3	Bibliothèque communale	85
17.	SANTÉ PUBLIQUE	86
17.1	Plan canicule	86
17.2	Harcèlement de rue / Violence, STOP au silence	87
18.	BÂTIMENTS COMMUNAUX	88
18.1	Travaux effectués	88
18.2	Inventaire	89
19.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	91
19.1	PACom	91
20.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	92
20.1	Dossiers traités en 2025	92
20.2	Pose de capteurs solaires	93
20.3	Dossiers des autres communes	94
20.4	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme	94
21.	INFORMATIQUE	95
21.1	Infrastructure	95
21.2	Logiciels	95
22.	DÉFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE	97
22.1	Service de défense incendie et de secours (SDIS) Région Venoge	97
22.2	Organisation régionale de protection civile (ORPC)	100
23.	SPORTS	101
23.1	Activités sportives	101
23.4	Association intercommunale du camping de la Venoge (AIPCV)	101
23.5	Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)	102
24.	LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	104
25.	CONCLUSIONS	107

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter le rapport de gestion 2025, retraçant les principaux éléments de l'année. Il s'agissait de la dernière année pleine de la législature 2021-2026. Une année durant laquelle les membres de la Municipalité ont pu activer de nombreux projets.

La population s'étant stabilisée, il était temps de travailler sur les infrastructures importantes. C'est ainsi que plusieurs projets ont pu prendre forme, dont certains sont encore en voie de concrétisation. Citons ainsi le sujet phare de la législature, à savoir la construction du Vortex, ouvrage de réception et d'évacuation des eaux claires d'une grande partie du territoire de notre Commune, ainsi que la réalisation du nouveau ruisseau des Rochettes. Citons également la création et la mise en conformité de plusieurs arrêts de bus, la construction de cheminements de mobilité douce ou encore la requalification de la route de Morges.

D'autres éléments ont pu avancer, dans le cadre du vivre ensemble, avec l'élargissement de l'accueil à la Goûtine, l'ouverture d'une nouvelle garderie, la mise sur pied de nouveaux centres aérés durant les vacances scolaires ou encore la mise à disposition de nouveaux locaux pour les sociétés locales. Notre Commune bénéficie désormais d'une cheffe de Service de la cohésion sociale, ce qui permet de porter la politique en la matière avec la Municipale en charge, dans une vision intergénérationnelle, de même que d'encadrer les équipes dédiées.

Enfin, notre Commune a passé clairement au XXI^e siècle avec la mise en place d'une gestion électronique des documents et une accélération des possibilités de guichet virtuel. Elle est également en voie de disposer d'une véritable charte graphique et travaille actuellement sur la question de la communication à la population.

Citons encore une action originale de l'année : la présence d'un stand communal à l'Expo de Coss, moment de lancement, entre autres, d'une enquête sur la qualité de vie dans la Commune.

Au moment de passer bientôt le témoin à une nouvelle équipe municipale, le bilan de mise en œuvre du programme de législature démontre que la plupart des actions prévues en 2021 a pu se réaliser. Le travail reste toutefois toujours important, tant sont grandes les responsabilités d'une Commune, ses obligations légales et les attentes de la population.

Pour soutenir l'activité des futures autorités, nous disposons aujourd'hui d'une administration modernisée, dans laquelle chaque dicastère municipal peut compter sur un service dédié, lequel dispose de compétences bien définies. Nul doute que cette solide « colonne vertébrale » permettra d'assurer des services modernes et efficaces à la population, tout en appuyant le nouvel exécutif avec un large socle de compétences.

**Valérie Induni,
Syndique**

CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2025, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

Président

Steve Corminboeuf

Premier Vice-Président

Patrick Baudin

Deuxième Vice-Président

Jean-Claude Huot

Scrutateurs

Yssam Ben Khelifa
Chantal Arn

Scrutateurs-suppléants

Marianne Vulliamy
Jonathan Sidler

Huissiers

Pierre Mermoud
Nadia Macaione
(huissière-suppléante)

Secrétaire

Delphine Cicchi

Commission de gestion

Jean-Pierre Bernhard
Pascale Meister
Marianne Vulliamy
Sophie Ruchat
Loris Stehlé

Commission des finances

Philippe Blanc
Cyril Mumenthaler
Sophie Mizar
Pascal Duvoisin
Jacques Küng

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthaz, Penthaz, Dailens, Bettens, Bournens, Sullens (AIEE)

Elisabeth Clément
Loris Stehlé
Joey Dias
Roland Giroud
Nicolas Schlaeppli
David Cornamusaz
Yann Rime
Stephan Marzinotto

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz (ASiCoPe)

Chantal Arn
Sophie Ruchat (suppléante)

Déléguées du Conseil communal à l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASiCoVV)

Sophie Ruchat
Anita Reichen (suppléante)

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)

Géraldine Schärer
Yssam Ben Khelifa (suppléant)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey (jusqu'à sa dissolution)

Roland Giroud
Alexis Carrel

Délégués du Conseil communal à l'Association intercommunale de Vy de Mauraz

Alexis Carrel
Roland Giroud (suppléant)

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux

Eddy Morel
Patrick Oppliger
Elisabeth Clément
Cédric Debétaz (suppléant)

Commission d'urbanisme

Sandrine Bachofner
Clotilde Giordano Anex
Philippe Viquerat
Joey Dias
Gaël Girardet

Commission extra-parlementaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal

Thomas Sigrist
Audrey Antonietti
Philippe Viquerat

Commission consultative pour l'Énergie

David Cornamusaz
Thomas Sigrist
Loris Stehlé

Délégués du Conseil communal à l'AJERCO (Réseau enfance Cossonay et région)

Anne Petermann
Cédric Debétaz (suppléant)

Commission chargée du Plan d'affectation communal (PACom)

Jonathan Sidler
Joey Dias
Sophie Ruchat
Anne Petermann
Eddy Morel

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Par parti, présentés dans l'ordre des suffrages obtenus (état au 31 décembre 2025).

LISTE N° 1 – Parti socialiste (PS) – Les Verts – Indépendants de gauche

- | | | |
|----------------------|----------------------|--------------------------|
| 1. Girardet Gaël | 7. Clément Elisabeth | 13. Vogel Christine |
| 2. Sidler Jonathan | 8. Huot Jean-Claude | 14. Arn Chantal |
| 3. Petermann Anne | 9. Stehlé Loris | 15. Küng Jacques |
| 4. Rosset Christian | 10. Duvoisin Pascal | 16. Germanier Emmanuelle |
| 5. Antonietti Audrey | 11. Marin Diego | 17. Guglielmetti Rafael |
| 6. Belaïd Pia | 12. Debétaz Cédric | |

LISTE N° 2 – PLR Libéraux-Radicaux

- | | | |
|--------------------|------------------------|------------------|
| 1. Dias Joey | 3. Bosco Ehrbar Renata | 5. Reichen Anita |
| 2. Meister Pascale | 4. Giroud Roland | |

LISTE N° 3 – Entente de Cossonay

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1. Pidoux Sébastien | 10. Blanc Philippe | 19. Giordano Anex Clotilde |
| 2. Roseng Romain | 11. Rime Yann | 20. Baudin Patrick |
| 3. Schärer Géraldine | 12. Leiser Sabine | 21. Mumenthaler Cyril |
| 4. Morel Eddy | 13. Cornamusaz David | 22. Ben Khelifa Yssam |
| 5. Carrel Alexis | 14. Rossier André | 23. Kongsunton Sylvie |
| 6. Creteigny Jacky | 15. Menoud Hélène | 24. Guido Maria Lena |
| 7. Oppliger Patrick | 16. Marzinotto Stephan | 25. Viquerat Philippe |
| 8. Bernhard Jean-Pierre | 17. Ruchat Sophie | |
| 9. Schlaeppli Nicolas | 18. Leiser Marie-Claire | |

LISTE N° 4 – Indépendants

- | | | |
|-------------------|----------------------|-----------------------|
| 1. Hovsepian Éric | 4. Brot Laurence | 7. Corminboeuf Steve |
| 2. Arnold Laurent | 5. Mizar Sophie | 8. Bachofner Sandrine |
| 3. Sigrist Thomas | 6. Vulliamy Marianne | |

Durant l'année 2025, le Conseil communal a siégé à six reprises : trois fois dans l'Aula du Théâtre du Pré-aux-Moines et trois fois dans la salle du Conseil communal, située en haut de la Maison de Ville. Le système de vote Sunvote a permis de comptabiliser les présences, ainsi que les différents votes à satisfaction. Il permet de travailler de manière plus rapide et plus sûre. Le bureau du Conseil a participé au dépouillement des votations, à quatre reprises durant l'année, souvent accompagné de membres du Conseil et d'un huissier.

PRÉAVIS MUNICIPAUX

31 préavis ont été présentés au Conseil communal durant l'année.

01/2025	Préavis municipal concernant la création d'un cheminement piétonnier avec éclairage entre le chemin du Bosquet et le parc public des Chavannes
02/2025	Préavis municipal relatif à la création de deux arrêts de bus et d'un trottoir à la route de La Sarraz
03/2025	Préavis municipal concernant la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires « Sous le Château »
04/2025	Préavis municipal relatif à la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation de La Plaine (annulé)
05/2025	Préavis municipal concernant une demande d'un crédit-cadre de CHF 996'000.— pour la réfection de routes communales et d'un trottoir
06/2025	Préavis municipal relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du bâtiment administratif
07/2025	Préavis municipal concernant la vente de la parcelle communale n° 739 à Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC)
08/2025	Préavis municipal relatif à l'élargissement et à la prolongation du trottoir existant et mise en conformité des arrêts de bus à Allens
09/2025	Préavis municipal concernant le règlement sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins
10/2025	Préavis municipal relatif aux comptes communaux 2024
11/2025	Préavis municipal concernant le rapport de gestion 2024
12/2025	Préavis municipal relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025
13/2025	Préavis municipal concernant une demande d'un crédit d'étude relatif à la mise en séparatif des DP 1095 et 1101 en Vieille Ville
14/2025	Préavis municipal relatif à la création d'un parc public aux Chavannes 1 – Phase 1
15/2025	Préavis municipal concernant la révision du Plan d'Affectation communal (PACom) et de son règlement
16/2025	Préavis municipal relatif à la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation de La Plaine
17/2025	Préavis municipal concernant une demande d'un crédit d'étude relatif au réaménagement de la Place de la Tannaz
18/2025	Préavis municipal relatif à la Fondation Aura Musicae et la transformation d'un prêt en don

19/2025	Préavis municipal concernant le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
20/2025	Préavis municipal relatif au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyers abordables
21/2025	Préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026
22/2025	Préavis municipal relatif aux nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE)
23/2025	Préavis municipal concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2
24/2025	Préavis municipal relatif à la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional quatre-saisons, selon le système de financement régional
25/2025	Préavis municipal concernant une demande d'un crédit de CHF 3'800'000.— en vue de la rénovation électrique et énergétique du Collège du PAM 1
26/2025	Préavis municipal relatif à la création d'une commission consultative en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse (retiré)
27/2025	Préavis municipal concernant la création d'un îlot central permettant la modération du trafic en entrée de localité sur la route d'Aubonne
28/2025	Préavis municipal relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Service travaux et voirie
29/2025	Préavis municipal relatif au budget 2026
30/2025	Préavis municipal relatif à une demande d'un crédit d'étude relatif à l'extension du parking dans la zone « En Marche »
31/2025	Préavis municipal concernant la réponse de la Municipalité à la motion Duvoisin, Konsunton, Ruchat, Sigris, Vogel pour l'instauration d'un budget participatif dans la Commune de Cossonay « Notre Commune, Vos projets » déposée le 2 septembre 2024

Par ailleurs, les membres du Conseil communal ont déposé un seul objet :

8 décembre Postulat pour une rénovation durable et sûre de la cour des Chavannes 1, déposé par Audrey Antonietti et Sophie Ruchat

La Municipalité a répondu à l'objet suivant :

7 avril Réponse au postulat Corminboeuf, Duvoisin et Sidler « pour présenter un état des lieux du parc immobilier communal et une planification de son assainissement énergétique » déposé le 29 avril 2024

CLÔTURE DE PRÉAVIS MUNICIPAUX

Cinq préavis municipaux ont été clôturés en 2025.

09/2025	Préavis municipal relatif à la réfection des collecteurs et au remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Chien-Bœuf.
Crédit accordé:	CHF 2'228'151.45
Investissement:	CHF 1'771'939.50
Subsides et participation de tiers:	CHF 53'191.55
Solde:	CHF 1'718'747.95
08/2022	Préavis municipal relatif à la création d'un appartement dans l'ancien abattoir communal
Crédit accordé:	CHF 408'760.40
Investissement:	CHF 410'065.30
Subsides et participation de tiers:	CHF 196'800.00
Solde:	CHF 213'265.30
10/2023	Préavis municipal concernant une demande de crédit pour la création de deux arrêts de bus au Bicentenaire.
Crédit accordé:	CHF 285'000.00
Investissement:	CHF 249'732.10
Subsides et participation de tiers:	—
Solde:	CHF 249'732.10
03/2024	Préavis municipal concernant la réfection des cuisines des restaurants du Pré-aux-Moines et du réfectoire scolaire.
Crédit accordé:	CHF 320'000.00
Investissement:	CHF 318'903.25
Subsides et participation de tiers:	—
Solde:	CHF 318'903.25
02/2025	Préavis municipal relatif à la création de deux arrêts de bus et d'un trottoir à la route de La Sarraz.
Crédit accordé:	CHF 325'000.00
Investissement:	CHF 215'850.70
Subsides et participation de tiers:	—
Solde:	CHF 215'850.70

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu quarante-sept séances régulières, dont quarante-quatre les lundis après-midi et trois les mardis matin en raison de fériés, ainsi que deux séances extraordinaires convoquées pour traiter des sujets particuliers, dont l'étude du budget 2026 et des comptes 2024. Depuis 2023, la Municipalité a décidé de tenir une séance sur deux, durant les vacances scolaires d'été, et de ne pas tenir de séance durant les fêtes de fin d'année, ce qui explique ce nombre. Les vacances des membres, en dehors de ces périodes, sont organisées de façon à ce qu'il y ait toujours au moins trois membres présents.

Il n'y a eu aucun changement au sein de la Municipalité, tant au niveau des personnes que des dicastères.

En séance de Municipalité, de gauche à droite:
 Claude Moinat, Joachim Cretegny,
 Barbara Barraz – Secrétaire municipale,
 Jean-Claude Challet, Florence Texier-Claessens,
 Valérie Induni.



Commune de Cossonay

MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ – DICASTÈRES

VALÉRIE INDUNI
Syndique

Administration générale et Ressources humaines
Finances
Communications
Stationnement et police du commerce
Locations de salles et baux à loyer
Toches communales

Suppléante :
Florence Texier-Claessens

FLORENCE
TEXIER-CLAESENS
Vice-syndique

Enfance
Écoles
Cohésion sociale
Logements
Intégration et Cultes
Santé publique
Culture, sport et sociétés locales
Tourisme

Suppléante :
Valérie Induni

CLAUDE MOINAT
Municipal

Urbanisme et aménagement du territoire
Police des constructions
Service technique
Services industriels et Travaux publics

Suppléant :
Joachim Cretegny

JEAN-CLAUDE CHALLET
Municipal

Police et sécurité
Défense incendie et protection civile
Traitement des déchets
Entretien des routes et canalisations
Parcs, jardins et cimetières
Domaines, agriculture et forêts
Protection de l'environnement et durabilité
Voirie

Suppléant :
Claude Moinat

JOACHIM CRETEGNY
Municipal

Entretien des bâtiments communaux
Conciergerie
Informatique
Santé et sécurité au travail
Transports et mobilité
Promotion économique

Suppléant :
Jean-Claude Challet

ASSOCIATIONS / ORGANISATIONS DIVERSES

AIEE

Association intercommunale
pour l'épuration
des eaux usées

Claude Moinat, membre du CoDir, président
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, suppléant

AIPCV

Association intercommunale
de la piscine et du camping
de la Venoge

Pas de membre au CoPil
Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
(suppléant)

AJERCO

Accueil de jour des enfants
de la Région de Cossonay

Florence Texier-Claessens, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Valérie Induni, membre du Conseil intercommunal (suppléante)

ARASMAC

Association régionale
pour l'action sociale
Morges-Aubonne-Cossonay

Valérie Induni, membre du CoDir, présidente
Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal (suppléant)

ARCAM

Association de la Région
Cossonay-Aubonne-Morges

Claude Moinat, membre du CoDir Secteur 4

ASICoPe

Association scolaire
intercommunale
de Cossonay-Penthalaz

Florence Texier-Claessens, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
(suppléant)

ASICoVV

Association scolaire
intercommunale
Cossonay-Veyron-Venoge

Florence Texier-Claessens, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
Valérie Induni, membre du Conseil intercommunal (suppléante)

ASPIC

Association de la piscine
intercommunale
des Chavannes

Jean-Claude Challet, membre du CoDir
Claude Moinat, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal

ASPMAD

Association pour la promotion
de la santé et le maintien
à domicile

Florence Texier-Claessens, déléguée à l'AG

Cinéma Casino

Florence Texier-Claessens, présidente du Conseil d'administration
Joachim Cretegny, délégué à l'AG

EHN

Établissements Hospitaliers
du Nord Vaudois

Florence Texier-Claessens, déléguée à l'AG

Groupement Forestier	Jean-Claude Challet, membre du CoDir
Paroisse catholique Comité de gestion	Florence Texier-Claessens, déléguée
Entente intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat, membre Jean-Claude Challet, membre à l'AG
Ludothèque intercommunale de la Venoge Commission de gestion	Florence Texier-Claessens, représentante
Transports MBC SA Morges-Bière-Cossonay	Valérie Induni, membre du Conseil d'administration, déléguée de Commune Joachim Cretegny, délégué à l'AG
ORPC Protection civile district de Morges	Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal Joachim Cretegny, suppléant
RSNB Réseau Santé Nord Broye	Florence Texier-Claessens, déléguée à l'AG, représentante de la région
SDIS Service de défense incendie et de secours	Jean-Claude Challet, membre du CoDir Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal Joachim Cretegny, suppléant
TCS Touring Club Suisse	Florence Texier-Claessens, membre du Comité cantonal
SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois	Claude Moinat, membre du Conseil d'administration (hors mandat municipal) Joachim Cretegny, présence aux assemblées
UCV Union des Communes Vaudoises	Valérie Induni, membre du Conseil des 50

GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail régional

Mobilité et Transports
Joachim Cretegny, membre

Transports du secteur Nord (TL)
Joachim Cretegny, membre

**Groupe transports de l'ARCAM –
Groupe Cossonay-Penthalaz Gare
Bassin versant (avec la Préfecture)**

Valérie Induni, membre
Joachim Cretegny, membre

Groupes de travail interne

Parkings communaux
Claude Moinat, membre
Joachim Cretegny, membre
Jean-Claude Challet, membre

Locaux et bâtiments communaux
Valérie Induni, membre
Claude Moinat, membre
Joachim Cretegny, membre

COMMISSION MUNICIPALE

Commission de police
Valérie Induni, membre
Florence Texier-Claessens, membre
Jean-Claude Challet, membre
Claude Moinat, membre suppléant
Joachim Cretegny, membre suppléant

AUTRES REPRÉSENTATIONS

**Fondation École de musique
de Cossonay (EMCC)**
Valérie Induni,
membre du Conseil de fondation

Morges Région Tourisme
Florence Texier-Claessens,
participation aux AG
Véronique Biollay Kennedy (invitée),
par délégation

**Fondation Equitim, logements
à loyers modérés, route de Morges**
Florence Texier-Claessens,
membre du Conseil de fondation

**Coopérative PrimaVesta,
logements protégés,
chemin du Passoir**
Valérie Induni,
membre du Conseil de la coopérative

Valorsa SA
Bernard Ebener,
membre du Conseil d'administration
jusqu'en 2026 / Sièges pour le district
Jean-Claude Challet,
participation aux AG

Comité CossInfo
Valérie Induni,
présidente du Comité
Barbara Barraç
Jean-Claude Huot
Alexis Carrel
Stéphane Raynaud
Tristan Bornoç

Conseil des régions d'action sociale
Valérie Induni,
membre

Conseil de politique sociale
Valérie Induni,
membre

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

À l'instar de l'État de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2021-2026, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. Dans le cadre de ce programme de législature, les actions suivantes ont été réalisées en 2025 :

1. Vers un développement urbain de qualité

- Réalisation de nouveaux arrêts de bus à Champ-Vionnet, adaptés aux personnes à mobilité réduite (Lhand) et permettant de rejoindre la zone artisanale avec deux lignes de bus (760 et 735);
- Réalisation de deux arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite à Allens;
- Rénovation de l'abri-bus direction Morges, à Allens;
- Discussions sur les horaires des transports régionaux. Mise en fonction du prolongement de la ligne 735 jusqu'à La Sarraz, via Lussery-Villars;
- Réalisation de la Place Dame Jeanne, entre la Grand-Rue et la Petite-Rue;
- Réalisation d'un cheminement public sur le PPA des Chavannes et pose de toilettes sèches (travaux prévus en 2025-2026);
- Réalisation d'un cheminement public entre les Bosquets et le PPA des Chavannes;
- Préavis pour l'adoption du PACom par le Conseil communal et acceptation de celui-ci par le législatif;
- Projet de transformation complète des bâtiments de la rue Neuve et présentation aux locataires;
- Réalisation en cours des travaux à la route de Morges (nouveaux arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite, nouveaux trottoirs et passages piétons);
- Étude de requalification de la Place de la Tannaz.

2. En route vers la transition énergétique

- Travaux de raccordement du chauffage à distance (Romande Énergie) et liaisons avec le bâtiment administratif de la rue Neuve et le Collège des Chavannes 1;
- Construction du Vortex et du nouveau ruisseau des Rochettes. Creuse du puits sur la Place de la Tannaz et réalisation du nouveau ruisseau (suite des travaux en 2026);
- Préavis pour l'assainissement du PAM 1 (bâtiment scolaire dédié à l'enseignement secondaire);
- Collaboration avec les écoles dans le cadre du programme Declicc pour des aménagements extérieurs, avec les élèves;
- Réalisation d'une enquête auprès de la population ainsi qu'un atelier participatif dans le but d'établir un programme de législature 2026-2031 en prenant compte des retours de la population, des associations et groupes actifs sur le territoire communal, dans le but d'inclure la durabilité au sens large dans les projets futurs de la Commune.

3. Faire rayonner Cossonay comme centre régional

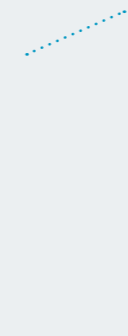
- Engagement de la nouvelle directrice du Théâtre du Pré-aux-Moines;
- Contrat signé avec le nouvel exploitant de l'Hôtel Le Funj;
- Reprise du projet de Point I et de son financement LADE (loi sur l'aide au développement économique);
- Représentation au sein du groupe de projet pour la réorganisation des régions d'action sociale et la fusion entre l'ARAS Morges et l'ARAS Nyon, dans le but de créer un établissement régional d'action sociale (ERAS).

4. Ensemble à Cossonay

- Engagement d'une cheffe de Service de la cohésion sociale;
- Reprise de la labellisation Cossonay Ville amie des enfants;
- Ouverture d'une nouvelle garderie, au chemin du Stand, via le réseau d'accueil AJERCO;
- Règlement sur le taux d'occupation des logements à loyers abordables;
- Développement de l'offre de centres aérés, durant les vacances scolaires;
- Développement de l'accueil à la Goûtine pour les élèves dès la 1P et collaboration avec l'Atelier Magique;
- Campagne « Cossonay Ville propre »;
- Mise en place d'un projet de budget participatif (suite à une motion déposée par plusieurs membres du Conseil communal).

5. Une administration communale tournée vers le futur

- Implémentation de MCH2 et d'un nouveau programme comptable;
- Mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED);
- Adaptation des contrats de travail du personnel et fixation des salaires, en lien avec le nouveau règlement du personnel communal;
- Création d'une charte graphique (instauration de celle-ci en 2026);
- Participation au « speed dating » de la HEIG pour proposer un travail de bachelor à un étudiant sur le thème de la communication institutionnelle de la Commune.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

➔ [Voir tableau page suivante.](#)

1.2 RESSOURCES HUMAINES

La principale modification de l'organigramme découle de la création d'un nouveau poste de cheffe de la cohésion sociale, dès le 1^{er} août 2025. Ceci a donné naissance à un nouveau service, regroupant ainsi le CLAC, la bibliothèque, la ludothèque, la PAMtine, ainsi que la Goûtine.

Les mutations au sein de l'administration communale ont été les suivantes :

Départs :

- **Camille Destraz**, directrice du Théâtre du Pré-aux-Moines, partie le 31.05.2025
- **Britany Borel**, apprentie AGEX, partie au 30.06.2025, à la fin de son contrat d'apprentissage
- **Hélder Machado**, apprenti employé de commerce, voie base, parti le 14.08.2025, à la fin de son contrat d'apprentissage

Arrivées :

- **Tiffany Favre**, secrétaire municipale adjointe, dès le 24.03.2025
- **Véronique Biollay Kennedy**, directrice du Théâtre du Pré-aux-Moines, dès le 01.04.2025
- **Elody Muster**, cheffe du Service de la cohésion sociale, dès le 01.08.2025
- **Jhonatan Damon**, apprenti AGEX, dès le 11.08.2025
- **Elma Hodzic**, apprentie employée de commerce, voie maturité, dès le 11.08.2025
- **Rosalie Cosandey-Devaud**, auxiliaire au théâtre, dès le 01.10.2025

Par ailleurs, la Municipalité a pu fêter deux jubilaires :

- **Fanny Chenuz**, secrétaire municipale adjointe, pour ses 15 années de service
- **Alain Martin**, fontainier, pour ses 25 années de service

Organigramme dès le 1^{er} janvier 2025



Nombre d'ETP de l'administration communale (personnel mensualisé)

Service	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secrétariat municipal	3.20	3.20	4.10	3.40	3.30	3.30
Ressources humaines	0.00	0.00	0.50	0.70	0.80	0.90
Office de la population	1.00	1.00	1.00	1.10	1.10	1.10
Gardes municipales	0.90	0.55	1.15	1.50	1.50	1.50
Bourse communale	1.90	1.90	1.90	2.00	2.30	2.30
Service technique	3.50	3.50	3.50	4.10	4.10	4.20
Secteur travaux et voirie	6.00	6.00	6.00	6.00	7.00	8.00
Secteur des bâtiments	4.00	5.00	5.00	5.00	5.70	5.70
Service culture et tourisme	0.80	0.80	0.80	0.80	1.40	1.40
Cohésion sociale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.80
CLAC	1.00	0.70	1.10	1.30	1.30	1.30
Bibliothèque	0.47	0.55	0.55	0.55	0.80	0.90
PAMtine et Goûtine	0.00	0.60	0.60	0.65	1.20	1.33
Apprentis de commerce	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Apprentis AGEX	3.00	3.00	2.00	3.00	2.00	2.00
TOTAL	27.77	28.80	30.20	32.10	34.50	36.73

Nombre d'auxiliaires par service / secteur

Service / secteur	2024	2025
Travaux et voirie	6	5
Bâtiments	11	11
CLAC	2	2
Cours de français	1	1
PAMtine et Goûtine	2	2
Patrouilleurs	21	20
Archiviste	1	1
TOTAL	44	42

1.3 NOUVEAU RÈGLEMENT DU PERSONNEL – MISE EN ŒUVRE

Le nouveau règlement du personnel a été validé par le Conseil communal ainsi que par l'État de Vaud, puis mis en œuvre dès janvier 2025.

compenser les collaborateurs performants; des principes clairs de détermination des salaires à l'embauche.

La nouvelle échelle salariale est également entrée en vigueur à cette même date. Elle repose sur le principe «une seule classe par fonction» (au lieu de 2 à 9); une progression non linéaire du salaire au cours de la carrière; la possibilité de ré-

Afin de mettre en œuvre ces changements, chaque collaborateur a reçu un congé-modification, ainsi que le règlement du personnel de la Commune de Cossonay et ses directives. Tous les collaborateurs ont validé leurs nouvelles conditions de travail.

1.4 ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice, un rôle qui lui est cher. En sus du secrétariat municipal et de la bourse communale, les apprentis employés de commerce sont également accueillis depuis 2024 au Service des ressources humaines, ainsi qu'à l'office de la population, afin d'enrichir leur parcours de formation au sein de l'administration. Les apprentis agents d'exploitation sont quant à eux accueillis par le Service des bâtiments, ainsi que par celui des travaux et voirie, en tournus.

Luca Michaud

Apprentissage d'agent d'exploitation
Orientation Travaux et voirie
3^e année (débuté en août 2022)

Jhonatan Damon

Apprentissage d'agent d'exploitation
Orientation bâtiments
1^{er} année (débuté en août 2025)

Émilie Gabriel

Apprentissage d'employée de commerce
ORFO 23
2^e année (débuté en août 2024)

Elma Hodzic

Apprentissage d'employée de commerce
Voie Maturité professionnelle intégrée
1^{er} année (débuté en août 2025)

La Municipalité tient à féliciter Monsieur Helder Machado, apprenti employé de commerce, voie Base, et Madame Brittany Borel, apprentie agent d'exploitation, pour l'obtention de leurs CFC en août 2025.

1.5 OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

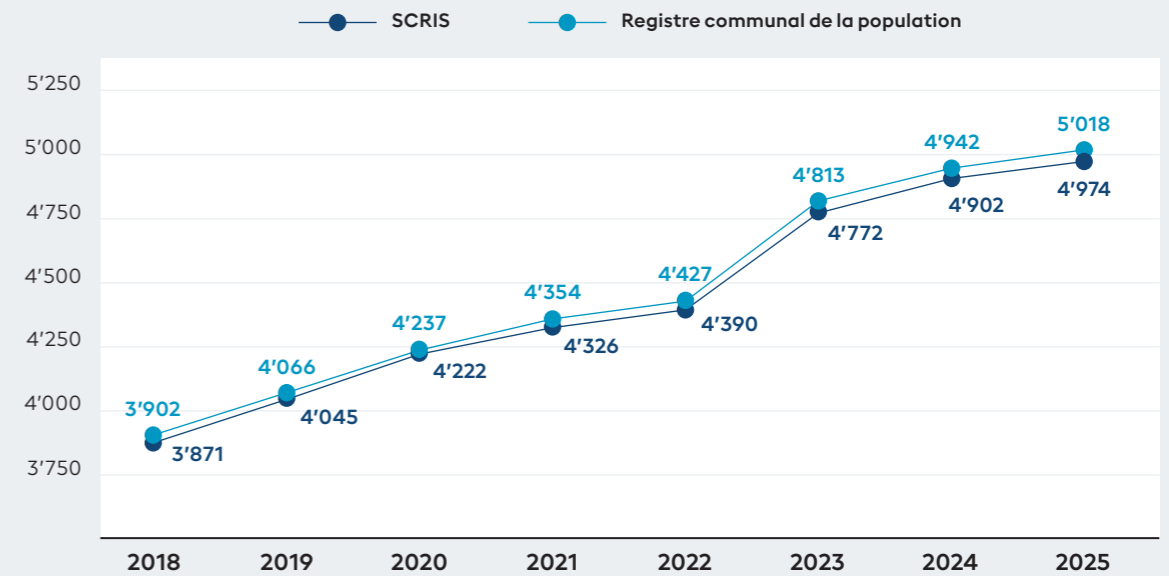
Le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers est géré par une préposée à 100%, secondée par une collaboratrice à un taux d'activité de 10%.

Le 23 octobre 2025, la Commune de Cossonay a passé le cap des 5'000 habitants. En cette occasion, c'est une naissance qui marque le passage à cette nouvelle étape. Ainsi, la population résidente au 31 décembre 2025 était de 5'018 habitants, soit une augmentation de 76 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre, communiqué par la préposée, inclut toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur permis d'établissement.

Durant l'année 2025, l'Office de la population a fait partie des communes pilotes, pour les renouvellements des permis C en ligne, avant son lancement officiel en 2026. Ce choix de devenir une Commune pilote avait été validé par la Municipalité, en 2024, conjointement avec la préposée.

L'Office de la population se charge en outre de réaliser les cartes d'identité pour les habitants de Dizy, puis aussi celles des habitants de Mont-la-Ville, durant les vacances.

Population au 31 décembre 2025



La différence entre les chiffres de l'Office de la population et du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique) provient du fait que ce dernier ne prend pas en compte certaines catégories de permis étrangers.

Statistiques – Office de la population

Objet	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Nombre d'habitants	4'813	4'942	5'018
Suisses	3'593	3'636	3'683
Étrangers	1'220	1'306	1'335
% Étrangers	25.34%	26.42%	26.60%
Arrivées	714	556	321
Départs	364	442	285
Changements d'adresses dans Cossonay	182	193	148
Naissances	53	40	37
Décès	17	25	13
Cartes d'identité (y compris Dizy)	155	141	157
Naturalisations	27	15	16
Obtentions de permis (établissements et séjour)	380	169	145
Renouvellement de permis Frontaliers	305	271	165
	93 pour 30 entreprises	112 pour 30 entreprises	117 pour 30 entreprises
Commandements de payer	351	453	434

Nouvelles constructions

- **Rue des Laurelles 6 :** 2 appartements
- **Chemin du Signal 15a et 15b :** 1 villa, dont 3 appartements
- **Rue du Four 12 :** 3 appartements
- **Rue du Four 16 :** 1 villa
- **Rue de la Placette 13 :** 1 appartement

1.6 ARCHIVES COMMUNALES

Durant l'année, les collaboratrices de la société Pro Archives SA ont poursuivi leur travail d'archivage de toutes les archives courantes et intermédiaires.

L'archiviste communal a continué cette année à travailler sur le recensement de tous les tableaux appartenant à la Commune. Des fiches spécifiques pour chacun d'eux ont été créées. Cet inventaire étant sujet à évolution, celui-ci ne cessera d'évoluer dans le temps.

Fin octobre 2025, la Commune de Cossonay a mis en place une nouvelle gestion électronique des documents (GED), afin de limiter au maximum l'utilisation du papier. Ainsi, le plan de classement documentaire a été adapté, pour que celui-ci soit en adéquation avec le plan comptable d'un point de vue structurel et numéraire.

1.7 MANIFESTATIONS

Durant l'année, plusieurs évènements ont été menés par la Municipalité :

- la rencontre des jeunes citoyens, le 27 janvier. Cet événement connaît de moins en moins de succès auprès des jeunes, même si celles et ceux qui participent font part de leur plaisir à y assister ;
- l'opération « Coup de balai », le samedi 29 mars ;
- la rencontre des nouveaux habitants et nouveaux citoyens suisses naturalisés, le 12 mai. Une seconde réunion devait avoir lieu en automne, mais a été reportée, en raison du peu d'inscriptions reçues ;

- l'entretien avec les patrouilleurs scolaires, le 2 juin ;
- la Fête nationale, co-organisée avec la Jeunesse de Cossonay, le 31 juillet ;
- le martelage des arbres, avec le personnel fixe communal et plusieurs invités, le 17 septembre ;
- le stand de la Commune, à l'Expo de Coss, du 11 au 19 octobre ;
- la fête de Noël du personnel communal, le 12 décembre.

1.8 COMMUNICATIONS**Cossinfo, liste des articles 2025**

Les éditions tout-ménage du Journal de Cossonay comprennent une double page d'informations officielles pour la population, constituées de « brèves », écrites par le greffe municipal et d'un article rédigé par deux rédacteurs, à tour de rôle. Une commission de rédaction composée de deux conseillers communaux, de la syndique, ainsi que de la secrétaire municipale est chargée de relire les articles, puis de faire des propositions de sujets futurs.

Les articles suivants sont parus dans le Journal de Cossonay, en tant qu'informations officielles à la population :

- janvier : début des travaux du Vortex et nouveau ruisseau des rochettes ;
- février : plan climat communal et certification Cité de l'énergie ;
- mars : le refuge du Jura-Club ;
- avril : les toilettes ne sont pas une poubelle ;
- mai : le clocher du Petit collège et son horloge ;
- juin : réouverture de l'Hôtel Le Funi ;
- août : inventaire des arbres remarquables et protection des arbres ;
- septembre : stand de la Commune à l'Expo de Coss ;
- octobre : un nouveau Service de la cohésion sociale à Cossonay ;
- novembre : élections communales 2026 ;
- décembre : le patrimoine artistique de Cossonay.

Séances d'informations publiques

Le 15 janvier, en prévision du démarrage du chantier relatif au nouveau puits à Vortex, ainsi que du réaménagement du ruisseau des Rochettes, la Municipalité, accompagnée des ingénieurs en charge du projet ont organisé une séance d'information publique, afin de renseigner la population sur la nature exacte des travaux prévus et répondre à leurs éventuelles questions.

Le 13 mars, pour le démarrage du chantier relatif au nouveau chauffage à distance (CAD), la Municipalité, a organisé une séance d'information publique, afin d'aviser la population sur la nature exacte de ces travaux, ainsi que les étapes prévues durant ceux-ci.

Le 19 mars, en vue du Tour de Romandie, une séance d'information publique a été organisée, afin de renseigner la population sur la

nature exacte de cette manifestation, ainsi que sur les fermetures de routes prévues.

Stand Expo de Coss

Dans le but de communiquer à la population et de l'informer sur quelques dossiers importants de la Commune, la Municipalité a décidé de participer à l'Expo de Coss avec un stand dédié. L'habillage et le matériel du stand a été fourni par une entreprise locale.

Les thématiques choisies par la Municipalité in corpore ont couvert l'ensemble des dicastères :

- Cossonay, l'atout culture ;
- habiter Cossonay, demain ;
- plan climat Cossonay ;
- planification énergétique territoriale ;
- Cossonay, pour le bien-vivre ;
- Cossonay, « Ville-propre » ;
- création d'un Vortex ;
- le réseau d'eau potable ;
- biodiversité ;
- Cossonay, entreprise formatrice.

Ces divers thèmes déclinés sur des roll-ups, ont fait l'objet de documents diffusés sur écran et présentés à tour de rôle par les membres de la Municipalité ou par des chefs de service, pendant la durée de l'expo.

En sus, une enquête sur la qualité de vie à Cossonay, ainsi qu'un jeu concours auquel ont participé 154 personnes ont été organisés.

Cossonay « Ville-propre »

En 2022, quatre membres du Conseil communal avaient déposé une motion « pour plus de propreté et de civisme ». Celle-ci demandait de modifier le règlement de police conformément à la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC), de former et assermenter le personnel de la voirie et tout employé en contact régulier avec la population sur le terrain, de définir des zones dites « sans fumée » dans les cours d'école, les places de jeux et de sport et enfin de mettre en place un plan de communication « Ville-propre ».

À ce jour, il est utile de préciser que le personnel de la voirie est formé et assermenté. Il peut sans autre amender des personnes, via des dénonciations transmises à la Municipalité qui prononce alors une ordonnance pénale.

Il restera encore à modifier le règlement de police, afin de pouvoir mettre en place des amendes d'ordre dans certains cas, ainsi que pour déterminer des zones sans fumée.

En 2025, la Municipalité s'est approchée d'une société spécialisée en communication qui avait déjà entrepris une campagne sur le même thème à Morges. Plusieurs séances ont eu lieu avec cette société, ainsi qu'avec les chefs de service de la voirie et des bâtiments, les écoles et une délégation municipale. Différentes thématiques ont été choisies : le problème de l'éco-point de la Vy Neuve, le littering, les mégots, les crottes de chien. Les deux chefs de service ont effectué un recensement du matériel mis à disposition par la Commune : poubelles, robidogs, cendriers.

La campagne ne s'est pas voulue moralisatrice, mais plutôt participative et ludique. C'est ainsi que sont nés les logos suivants :



Logo campagne Cossonay, Ville-propre.

Il a été également souhaité de faire apparaître sur des affiches, des lieux connus et emblématiques de Cossonay.

La campagne s'est déployée durant et juste après l'Expo de Coss avec la présentation du thème sur le stand de la Commune, un concours, des « jeux de tri », un affichage aux piliers publics et sur des supports aux entrées de la localité, ainsi qu'un affichage SGA vers la Migros et près de la CossArena.



Didwedo



Didwedo

Affiches Cossonay, Ville-propre.

2 POLICE ET SÉCURITÉ

2.1 POLICE MUNICIPALE ET STATIONNEMENT

Deux employées travaillent au contrôle du stationnement, une ASP (assistante de sécurité publique) et une agente communale. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des contraventions et amendes d'ordre prononcées durant l'année. Les agentes effectuent toutes les tâches liées à celles-ci, y compris les phases de rappels et d'ordonnances pénales.

Objet	2023	2024	2025
Amendes d'ordre	2'484	2'955	1'771
Annulations	-248	-262	-82
Total	2'236	2'693	1'689
Revenu	CHF 82'580.—	CHF 101'136.—	CHF 73'730.—
Lettres de rappel	65	814	397
Ordonnances pénales	272	404	312
Revenu	CHF 17'840.—	CHF 36'110.—	CHF 37'130.—
Poursuites	60	31	24
Ordonnances de conversion DJES	0	16	26

Dans le cadre de leurs activités, les gardes sont amenées à réaliser différentes tâches, telles que : le contrôle des zones à disque et des parkings payants sur tout le territoire communal ; produire divers types de rapports pour la Municipalité ; établir les ordonnances pénales rendues par la Municipalité, ainsi que les sommations de payer et les réquisitions de poursuites pour les sentences impayées ; notifier les commandements de payer ; afficher les avis aux piliers publics officiels ; présence lors des enterrements ;

présence lors de fermetures de routes ou pour assurer la sécurité des piétons (patrouilleurs) ; présence et prévention dans les rues ; visites à domicile lors de fortes chaleurs (plan canicule) ; assurer un service de piquet durant les périodes de fêtes ; assurer l'ouverture du marché de Cossonay ; contrôles des commerces et des restaurants, lors de changements de propriétaires ou du type d'affectation d'un local, contrôles aléatoires des restaurants.

Depuis 2024, la Commune est membre de l'Association vaudoise des services de sécurité publique (AVSSP), association qui a pour but de créer un réseau de compétences (humaines et professionnelles) entre les services communaux des Polices administratives vaudoises. Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Commune est également membre de l'Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD).

Cette année, un changement de système pour prononcer les amendes d'ordre a été instauré par la Commune. Il s'agit de l'application OMPolice, déjà utilisée par plusieurs communes. Cette ap-

plication facilite le contrôle du stationnement. Il est dès lors possible de : scanner les plaques des véhicules depuis le téléphone portable ; localiser le lieu d'emplacement du véhicule ; annoter des informations par rapport à un véhicule stationné (facilite les relevés lors de plusieurs passages dans la journée) ; ajouter directement dans l'application des photos d'un véhicule en infraction. Une fois l'amende d'ordre prononcée, celle-ci est déposée sur le pare-brise des véhicules au moyen d'un fichet contenant un QR-code, relié à l'application OMPolice, ce qui permet d'identifier rapidement les paiements réalisés par les contrevenants.

2.2 SÉCURITÉ

La sécurité globale de la Commune est confiée à la Police cantonale. Cossonay dispose d'un poste de gendarmerie, situé au Pré-aux-Moines. Des contacts réguliers ont lieu avec ledit poste, notamment au travers d'une présence bimensuelle à la séance des chefs de service, d'un rapport annuel sur la situation du territoire en matière de sécurité, ainsi que de

séances périodiques avec les écoles primaires et secondaires, le centre de loisirs et d'animation et la Municipalité, à raison de tous les deux mois environ.

Par ailleurs, la Municipalité est en contact fréquent avec le responsable de la police de proximité pour notre région.

2.3 DÉPRÉDATIONS

Aucune déprédation majeure n'a été répertoriée en 2025, en comparaison à 2024.

Toutefois, les incidents suivants ont été constatés dans les établissements scolaires du secondaire :

- des graffitis sur la façade du bâtiment de la CossArena ;
- la porte vitrée de salle de classe au PAM 2 a été retrouvée cassée ;
- la porte des vestiaires du PAM 3 a été cassée à deux reprises ;
- des sèche-cheveux ont été endommagés à plusieurs reprises dans les vestiaires des salles de gym du PAM 3 ;

- un globe d'éclairage a été détérioré dans la cage d'escalier du PAM 1 ;
- une porte a été endommagée aux vestiaires de la CossArena.

Des rondes de surveillance ont été mises en place durant toutes les soirées des vacances scolaires. Celles-ci se sont avérées efficaces, en raison du peu de déprédations constatées.

2.4 VIDÉOSURVEILLANCE

Cette année, quatre consultations d'images de vidéosurveillance ont été enregistrées :

- 16 juin, consultation des images des caméras de la CossArena, suite à la trouvaille de graffitis sur les deux façades du bâtiment ;
- 24 juin, demande de la gendarmerie, pour consultation des images, à la suite du cambriolage d'une bijouterie ;
- 31 juillet, consultation des images des caméras de la CossArena, suite au vol de la caisse de la Jeunesse de Cossonay ;

- 7 novembre, demande de la Police de Lausanne, pour consultation des images, en lien avec l'agression violente survenue devant les commerces de la route de Morges.

Les personnes habilitées à visionner les images sont José Figueiredo, chef du Service des bâtiments, Jessy Reymond, collaborateur au Service des bâtiments et Barbara Barraz, secrétaire municipale.

3 FINANCES

3.1 ACTIVITÉS

La Bourse communale gère l'ensemble de la comptabilité, incluant notamment les débiteurs et la gestion du contentieux, les créanciers et les charges salariales, pour les entités ci-après :

- l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) ;
- l'Association intercommunale de Vy de Mauraz ;
- le Service de défense incendie et de secours (SDIS) Région Venoge.

Elle s'occupe également de la comptabilité de la ludothèque intercommunale de la Venoge, de facturer les participations communales pour le contrôle des champignons et de la Paroisse catholique de Cossonay-La Sarraz. Elle a aussi la charge de la gestion des locations des salles communales, puis de l'ensemble du portefeuille d'assurances de la Commune.

Les prestations offertes au guichet sont principalement la vente de cartes à gratter pour les parkings communaux, ainsi que les recharges de cartes lessive, pour certains bâtiments communaux.

En ce qui concerne la gestion administrative de la cantine scolaire communale «La PAMtine» et de l'accueil de jour communal «La Goûtine», celle-ci a été reprise par le Service de la cohésion sociale en cours d'année, suite à la création de ce nouveau service.

3.2 ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DE GESTION

La Bourse communale effectue un suivi budgétaire pour l'ensemble des activités communales consistant à faire un état des comptes, plusieurs fois par année, dans le but de déceler les probables écarts (dépassement ou retard) par rapport au budget.

En outre, elle suit mensuellement l'évolution des recettes fiscales en analysant l'état d'avancement des encaissements de ces dernières et, au besoin, elle peut adapter la gestion financière en cas d'écart important entre les prévisions et les montants budgétés.

Un tableau de bord est réalisé mensuellement, afin de suivre l'état des liquidités et les dépenses d'investissement et ceci dans le but de pouvoir gérer au mieux les besoins. De nombreuses analyses sont réalisées, notamment concernant les consommations d'énergie des bâtiments pour pouvoir suivre les effets de quantité et de prix sur les coûts annuels. Un suivi mensuel des charges salariales est également effectué, afin d'identifier et de justifier les variations par rapport aux attentes et aux mois précédents.

3.3 IMPLÉMENTATION DU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (MCH2)

Le cursus de formation de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) a été complété par le Boursier communal. Les formations proposées par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) ont été suivies en 2025 et se poursuivront encore l'année prochaine. Le budget 2026 a été préparé selon le MCH2.

4 PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

4.1 ASSOCIATION RÉGIONALE COSSONAY-AUBONNE-MORGES (ARCAM)

Au quotidien, le rôle de l'association consiste à être utile au territoire : accompagner les entreprises, soutenir les porteurs de projets, appuyer les communes et faciliter la mise en œuvre d'initiatives économiques ou touristiques.

L'implication de l'ARCAM dans les sites stratégiques de développement, dans les grands projets liés à la mobilité ou à l'énergie, mais aussi dans des projets plus locaux – notamment touristiques – a démontré la proximité avec les communes.

L'ARCAM eut l'occasion de multiples reprises d'agir comme facilitateur pour des projets écono-

miques d'envergure et pour la coordination entre communes, canton, entreprises et partenaires.

Le guichet Entreprises constitue, lui, l'un des points d'entrée les plus concrets de cette action. En 2025, plus d'une centaine d'entreprises ont été accompagnées dans leurs démarches : création d'activité, recherche de locaux, financement, développement ou transmission.

Les événements économiques, les forums emploi et les initiatives de mise en réseau ont permis de renforcer les liens entre les acteurs économiques du district et de soutenir concrètement le développement des entreprises.

Le listing ci-dessous correspond au résultat du site internet SPEI :

Bénéficiaire	Projet
Morges Région Tourisme	Nouvelle maison du tourisme (étude)
Association Littoral Parc	Organe de gestion
ARCAM	Création d'une capsule vidéo de présentation de la SRGZA
Ballons du Léman Sàrl	Achat de matériel conforme au développement durable et adapté aux personnes à mobilité réduite
ARCAM	Création d'une carte d'hôte
Institut des diaconesses de Saint-Loup	Étude de faisabilité pour la création d'une structure d'accueil pour les personnes en burnout
CODEV	Coordination 2026-2028

Les aides provenant du Canton (LADE) et de la Confédération (LPR) portent sur des projets sur lesquels l'ARCAM émet un préavis. En 2025, les soutiens financiers ainsi obtenus ont pu couvrir un important pourcentage des coûts estimés, apportant ainsi une aide déterminante pour leur concrétisation.

Pour de plus amples informations, se référer au rapport d'activité 2025 de l'ARCAM : www.arcam-vd.ch



4.2 POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE / POINT I ET HÔTEL LE FUNI

Après une fermeture dans le courant du mois de juin 2024, l'Hôtel Le Funi a rouvert ses portes le 1^{er} juillet 2025. Un article dans le CossInfo du *Journal de Cossonay* (tout ménage de juin 2025), informait la population de cette ouverture et présentait le nouveau gérant de l'établissement.

Durant la fermeture, la Commune a procédé à des travaux de rénovation, afin d'améliorer l'accueil, ainsi que l'utilisabilité du bâtiment par le gérant de l'hôtel. Le détail des réalisations est disponible au chapitre 18.1 « Travaux effectués ».

Les porteuses du projet de Point d'information touristique (Point I) étant les anciennes gérantes de l'hôtel, un transfert a été effectué en faveur de la Commune de Cossonay, à la suite de leur cessation d'activités. La Commune est par conséquent porteuse du projet de Point I. Celle-ci s'assure des activités proposées en collaboration avec Morges Tourisme, le gérant de l'hôtel, ainsi que de la bonne collaboration entre les trois entités.



Hôtel Le Funi.

Le Point I est tenu par le gérant et son équipe. Les horaires d'ouverture font partie intégrante du contrat de bail et ont été étendus, selon ce qui suit :

- du lundi au vendredi de 09 h 30 à 11 h 00 ;
- le samedi de 09 h 30 à 14 h 30 ;
- le dimanche de 09 h 30 à 10 h 00.

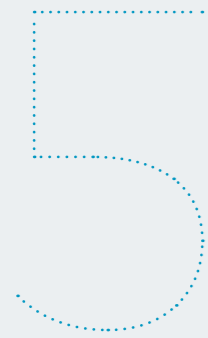
4.3 GUIDES DU PATRIMOINE

Le groupe des guides du patrimoine est formé de quatre guides. Il n'y a pas eu de changement au sein de celui-ci en 2025.

Huit visites privées et quatre visites publiques, dont deux visites dédiées au Temple ont eu lieu durant l'année. Celles-ci ont réuni en tout 162 personnes. Cela représente une belle progression par rapport à 2024, soit 42 personnes de plus.

D'autre part, les guides du patrimoine ont participé à la réception des nouveaux habitants de Cossonay, le 12 mai, ainsi qu'à l'atelier participatif « Cossonay 2030 », le 26 novembre.

La collaboration avec Morges Région Tourisme a amené quelques visiteurs en 2025. Les guides continueront de leur proposer leurs services en indiquant les dates des visites publiques. Par ailleurs, le 5 septembre, les guides du patrimoine de Morges ont parcouru la Vieille Ville de Cossonay. Ils ont été très satisfaits de leur visite.



AFFAIRES SOCIALES

5.1 ACTION SOCIALE

ARASMAC

Le comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) se compose de la manière suivante, suite au départ de Sylvie Ciana, de la Municipalité d'Aclens, à fin mars :

- Valérie Induni, présidente – Cossonay
- François Delay, vice-président – Hautemorges
- Laurent Pellegrino, membre – Morges
- Anthony Hennard, membre – Saint-Prex
- Guy Delacrétaz, membre – Prévèrenges
- Catherine Zweifel, membre – Aubonne
- Francine Pache, membre – Gollion (dès juin 2025)

Le comité s'est réuni une fois par mois. Il a continué à s'occuper du but optionnel, à savoir la gestion du réseau AJEMA et à son redécoupage. Ainsi, à la fin de l'année, la Ville de Morges a quitté ce réseau, à l'exception de l'accueil en milieu familial, pour se constituer en réseau-ville. De même, la Commune de Saint-Prex a quitté le réseau et a rejoint le réseau Dame Tartine. Enfin, les communes restantes ont débuté leurs travaux pour la création de deux nouveaux réseaux: l'un pour les Communes de Denges, Prévèrenges, Echandens et Lonay (association intercommunale enfance et jeunesse) et l'autre pour les communes restantes avec un réseau qui se nommera « Coccinelle ».

Le collège de direction, installé à la rue de Couvaloup 10, à Morges, a aussi subi quelques modifications: le directeur a annoncé son départ en fin d'année, la personne en charge des finances et des ressources humaines a repris le poste de direction ad interim et le responsable des assurances sociales a repris le poste de responsable CSR. C'est ainsi qu'une refonte et une simplification du collège de direction a été entreprise.

La population de la Commune de Cossonay, ainsi que celle de la région, dispose toujours de l'agence d'assurances sociales à la rue des Laurelles.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'ARASMAC: www.arasmac.ch



Statistiques RI

Année	Revenu d'insertion (RI)	% par rapport à l'année précédente (réf. = 2012)
2021	1'168	-17.63%
2022	1'093	-6.42%
2023	1'099	+0.55%
2024	1'174	+6.82%
2025	1'195	+1.78%

Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) pour le district

	2023	2024	2025
MIS socio-professionnelles	180	107	108
MIS familles	13	16	21
MIS transition	42	31	35
MIS capacité de base	24	29	26
MIS rétablissement du lien social	88	90	133
MIS individualisées hors catalogue	59	47	50
TOTAL	406	320	373

Centre régional de décisions (CRD)

Dossiers ouverts pour les prestations complémentaires « famille »	2023	2024	2025
Octrois complets	397	395	341
Octrois partiels*	94	121	157

* Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas le droit aux PC Familles, en raison de leurs revenus légèrement supérieurs à leurs dépenses.

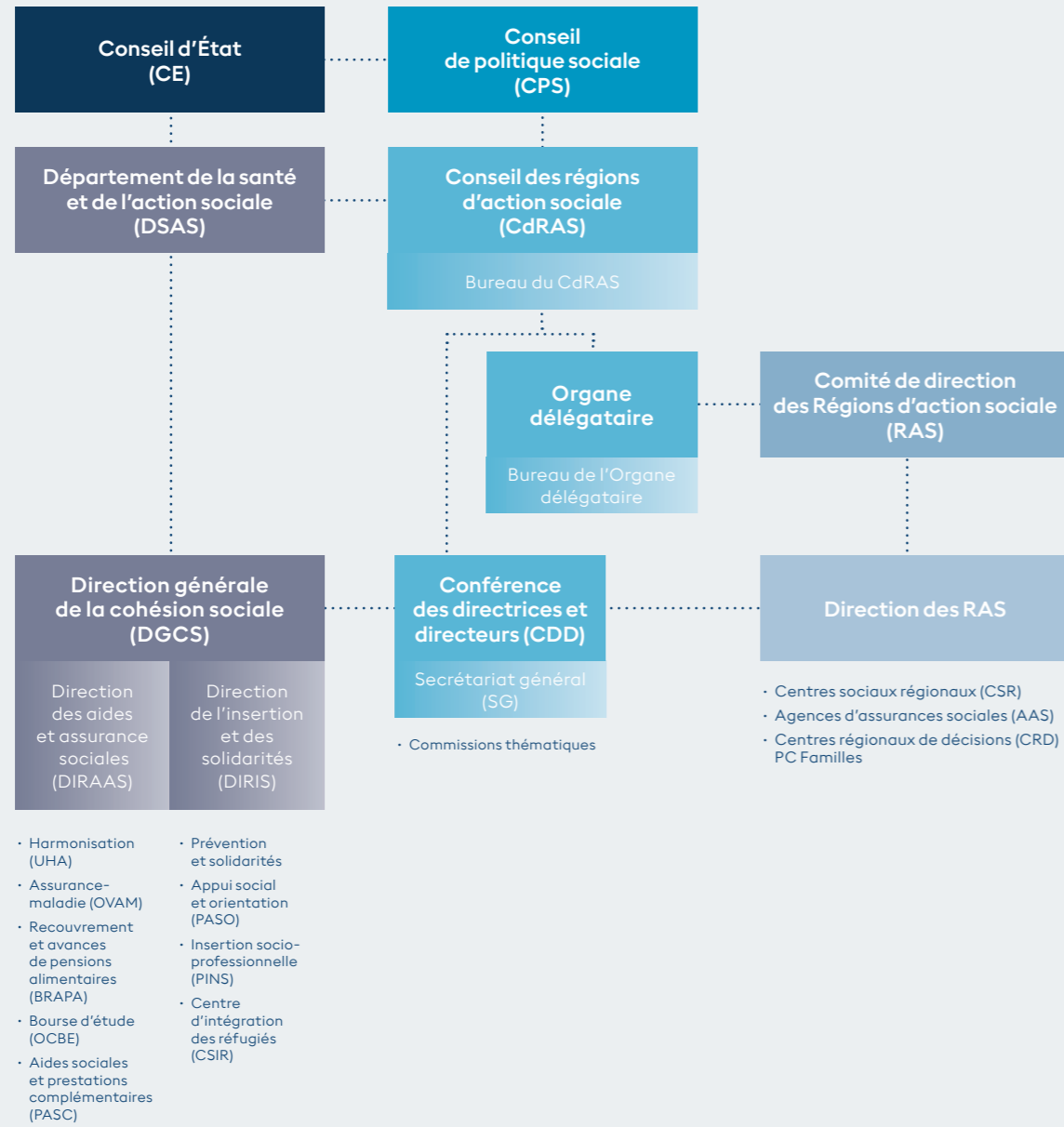
Demandes de prestations déposées en 2025

	PC AVS/AI	PC Famille	Rente -pont	Rente AVS	Affiliation AVS	Subside LAMal
2024	704	189	27	56	207	2'514
2025	756	189	30	51	160	2'388
COMPARATIF	+ 7%	+/- 0%	+ 11%	- 9%	- 23%	- 6%

CPS

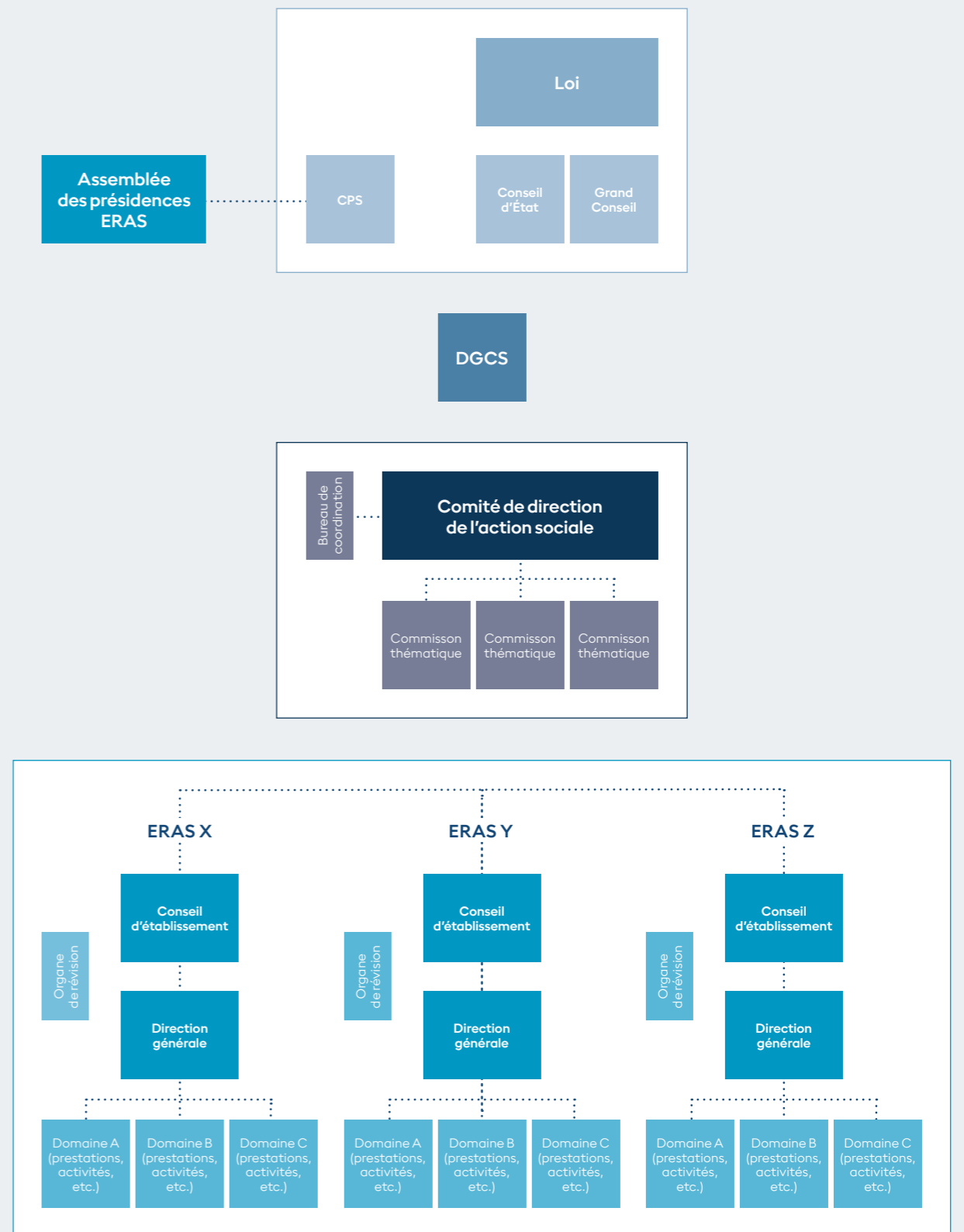
Le Conseil de politique sociale (CPS) a donné mandat, sur demande du Conseil d'État, de revoir la gouvernance des régions d'action sociale, dans le but de sortir d'un système basé sur la loi sur les communes (LC), avec son comité directeur et son conseil intercommunal.

Le tableau ci-dessous représente l'organisation actuelle de l'action sociale :



Le processus de réorganisation est accompagné par une entreprise externe. En mars 2025, l'organisation ci-après a été validée par le CPS. Dans les faits, il s'agit de sortir d'une logique intercommunale pour passer à des établissements autonomes de droit public (ERAS). En juin, le CPS a validé les territoires couverts par les futures régions d'action sociale, à l'initiative du Canton.

Organigramme de la nouvelle gouvernance des régions d'action sociale



De juin à septembre, un projet de loi sur la mise en œuvre de l'action sociale cantonale et les établissements régionaux d'action sociale (LERAS) a été élaboré par le groupe de travail. Il a ensuite été mis en consultation en octobre, auprès des milieux concernés.

Les points clés de la réforme consistent en la création de sept établissements autonomes de droit public, avec la reprise des tâches cantonales actuellement assumées par les associations (ARAS), à savoir l'aide sociale (RI, appui social, unités communes ORP-CSR), les agences d'assurances sociales (prestations AVS et AI, subsides LAMAL) et les prestations complémentaires pour familles.

Le passage à sept régions signifie que des régions sont fusionnées. C'est le cas pour les régions de Morges et de Nyon.

Les nouveaux ERAS devraient être constitués de sept à neuf membres, avec une majorité d'élus au niveau communal, en charge des affaires sociales (dont l'un assumera la présidence), ainsi que des représentants du milieu médico-social, du social et de l'économie.

L'objectif principal de la réforme est de rapprocher le milieu de l'action sociale avec celui du médico-social (aide et soins à domicile). La réforme prévoit une refonte des territoires de ces deux entités, ce qui pourrait être compliqué pour la région de Cossonay, placée à cheval entre deux territoires (ARAS Morges-Aubonne-Cossonay et ASPMAD Nord-Vaudois).

Au vu de la fusion, il a été nécessaire de choisir un directeur ad interim, pour la future région. Pour ce faire, un bureau spécialisé a été mandaté. Au terme du processus, le directeur de l'ARAS de Nyon a été désigné. Le for juridique sera à Nyon. Des groupes de travail ont été déterminés. Ils sont accompagnés d'un bureau spécialisé dans les organisations. La Syndique de Cossonay participe par ailleurs au comité de pilotage, en tant que présidente de l'ARASMAC.

Avec la nouvelle organisation, la totalité des sites sont maintenus. Ainsi, l'agence de Cossonay n'est pas menacée. Les emplois du personnel actuel sont également garantis.



➔ **Concernant les autres décisions du CPS en 2025, se référer au CPS info:**
www.vd.ch/etat-droit-finances/le-conseil-de-politique-sociale/lettre-dinformation-du-conseil-de-politique-sociale

5.2 POLITIQUE DU LOGEMENT

Le travail s'est poursuivi en 2025 sur cette thématique avec les actions suivantes :

- édition d'une brochure explicative « politique de l'habitat et du logement de la Commune de Cossonay » ;
- présentation de la politique du logement à l'Expo de Coss, sur le stand de la Commune ;
- rédaction d'un règlement d'attribution des logements d'utilité publique et en particulier des logements à loyer abordable (LLA), en collaboration avec le mandataire de la Commune et le Service cantonal du logement. Présentation au Conseil communal et adoption du règlement avec quelques amendements ;

- réflexions sur la réalisation de nouveaux immeubles à la rue Neuve (bâtiments communaux) et présentation aux locataires ;
- premières esquisses du programme de construction.

Les bâtiments de la rue Neuve ont été choisis, d'une part, parce qu'il s'agit d'une parcelle communale sous-utilisée disposant d'un potentiel supplémentaire dans le plan d'affectation communal, et d'autre part, étant donné que ces bâtiments doivent dans tous les cas être assainis au niveau énergétique.

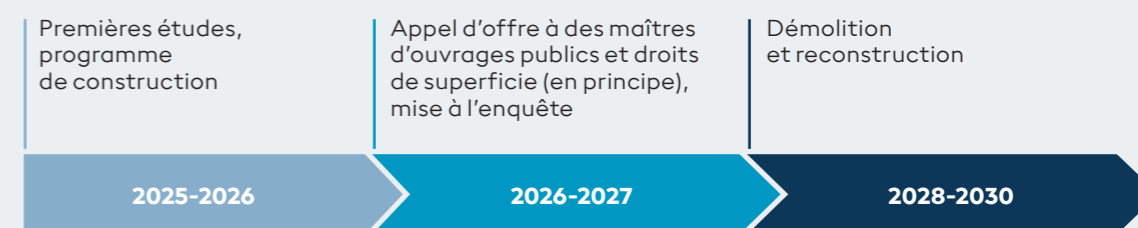
Les avantages d'une démolition avec reconstruction :

- une surface de logements quasiment triplée ;
- la possibilité de construire des logements de tailles diverses et de conception innovante ;
- un focus sur des petits appartements peu coûteux ;
- l'ajout possible de locaux communautaires ;
- des logements neufs et peu gourmands en énergie ;
- la conservation d'une large frange de verdure et de jardins ;

- une proximité directe avec les terrains communaux (terrains de sport, écoles, place de jeux).

Les locataires ont reçu les informations suivantes : possibilité de pouvoir partir sans délai à respecter, à savoir pour chaque fin de mois, pas d'obligation de trouver de nouveaux locataires, aide au relogement, contrats de bail pour les nouveaux locataires à durée déterminée, soit jusqu'au 30 juin 2028.

Le planning prévisionnel prévu à ce jour est le suivant :



5.3 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

FEDEVACO

L'article 71 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 encourage les communes à s'impliquer en faveur de la coopération au développement. Pour répondre à cet article, la Commune de Cossonay est membre de la FEDEVACO, (Fédération Vaudoise de Coopération) depuis de nombreuses années.

En 2025, le choix de la Municipalité s'est porté pour la seconde année sur un projet de l'organisation Medair au Liban, qui travaille en collaboration avec le Ministère de la santé et le forum des ONG humanitaires au Liban. Elle a ainsi versé à la FEDEVACO un montant de CHF 2.— par habitant de Cossonay, pour ce projet, dont 80'000 personnes seront bénéficiaires. La participation de la Commune se monte ainsi à CHF 9'804.— sur un montant total de projet de CHF 55'934.—.

Il s'agit de soutenir deux centres de santé publics à Baalbek, une ville située à l'est du pays, avec une population d'environ 100'000 habitants (y compris l'agglomération), afin d'y garantir l'accès aux soins pour la population libanaise et de nombreux réfugiés syriens. Le projet

visé en particulier les populations les plus vulnérables, femmes, enfants et personnes en situation de handicap.

Il permet un accès gratuit à des consultations et à des vaccinations (pour quelques 2'000 enfants), de former le personnel des centres, notamment sur les questions de santé mentale et les cas de violences sexuelles, et d'appuyer les sage-femmes communautaires pour le suivi des femmes enceintes. En parallèle, Medair participe aux discussions avec les partenaires nationaux pour trouver un financement plus durable du système de santé.

Depuis septembre 2024, début du projet, des adaptations ont été faites : mise en place de suivi à distance (notamment des grossesses et de la santé psychologique) et appui à six centres de soins de santé primaire, dont trois avec des unités mobiles, au lieu des deux centres initialement prévus. Le ministère de la santé publique a décidé de subventionner les soins de santé primaires d'urgence à long terme, ce qui permet de fournir des services de santé essentiels, gratuitement aux personnes déplacées internes libanaises dans les centres.

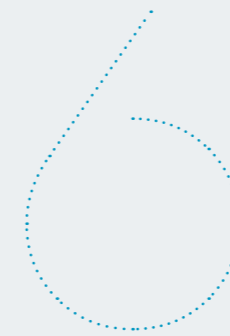
Nouakchott, l'eau solidaire

À Nouakchott, capitale de la Mauritanie, moins d'un tiers de la population est raccordée au réseau d'eau potable. Un partenariat solidaire a été mis en place en 2009, entre une centaine de communes suisses et la région de Nouakchott, pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées. Pour chaque m³ d'eau vendu, un centime est attribué au partenariat. Depuis plusieurs années, la Commune verse ainsi une contribution dans ce cadre. Le

montant attribué en 2025 a été de CHF 4'500.—. Ce montant transite par la Commune de Lausanne, avant d'être redistribué.



Label 2025.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

5.4 AÎNÉS

Dans le cadre de sa politique en faveur des aînés, la Municipalité a poursuivi son partenariat avec Pro Senectute Vaud au sein du projet « Actions Communautaires ».

À l'issue de la première phase, un recensement des attentes et propositions des seniors a permis d'identifier un nombre significatif d'idées et de projets répondant à leurs besoins et centres d'intérêts.

Sur cette base, un groupe de citoyens volontaires a été constitué et accompagné par deux représentantes de Pro Senectute Vaud. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises, afin d'évaluer et de hiérarchiser les propositions recueillies. Ce travail a abouti à l'identification de pistes d'actions concrètes, réalistes et susceptibles d'être mises en œuvre à court et moyen terme.

Trois axes prioritaires ont été retenus :

- activités de rencontre et de développement des compétences
- activités de sport et de mouvement
- activités d'entraide

Pour chacun de ces axes, plusieurs projets ont été élaborés et présentés à l'ensemble des seniors de Cossonay, lors d'un forum organisé le 1^{er} mars 2025. Cette seconde étape visait à prioriser les actions à engager en premier lieu et à constituer des groupes de travail chargés de leur mise en œuvre, avec l'appui continu de Pro Senectute Vaud.

Dès le printemps 2025, plusieurs activités ont pu être concrétisées, notamment des marches adaptées, des sorties à vélo électrique, des cours de cuisine, des rencontres de conversa-

tion en anglais, des séances de yoga communautaire, ainsi que des sorties culturelles et en milieu naturel.

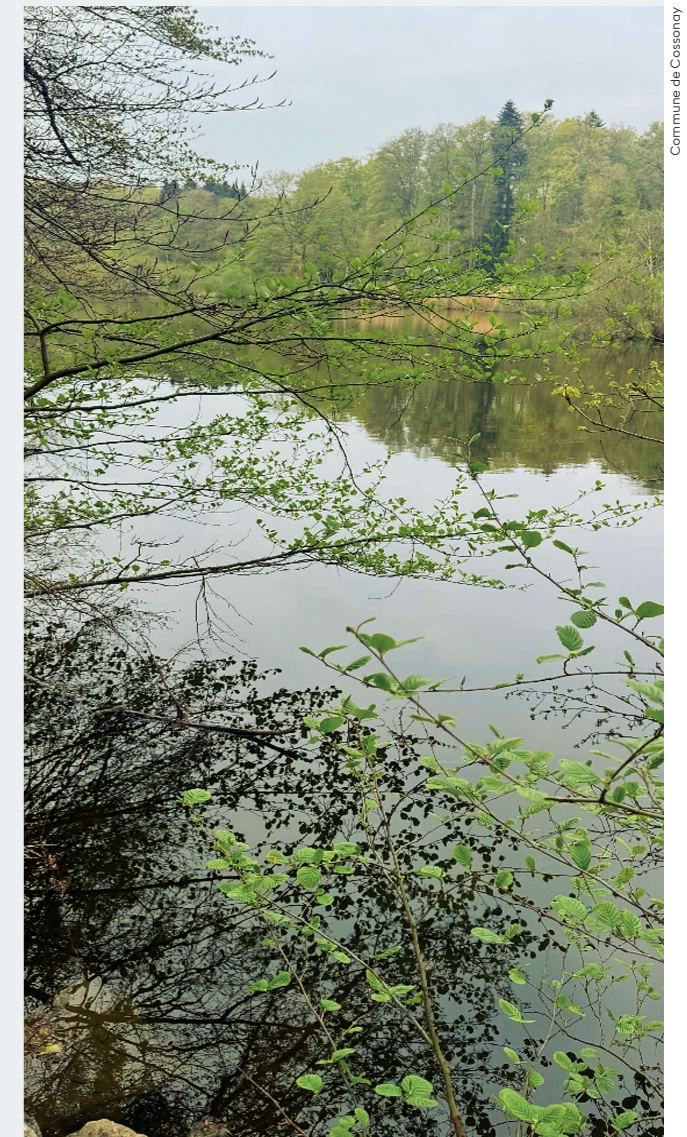
Le 29 novembre 2025, une présentation de l'ensemble des activités a été organisée à la Coss-Arena. Cette matinée d'information, suivie d'une fondue conviviale, a rencontré un vif succès. Plus de 200 personnes ont participé à la présentation au cours de la matinée et 150 convives ont pris part au repas. À cette occasion, 48 nouvelles inscriptions aux différentes activités ont été enregistrées.

▼
Ces résultats confirment l'intérêt soutenu de la population concernée et la pertinence de la démarche participative engagée.

6.1 ÉTANG DU SÉPEY

L'étang du Sépey se situe à l'ouest de la Commune, dans les Bois du Sépey. Il prend place dans une clairière en bordure de la route de la Vallée et est issu de l'abandon en 1920 de l'exploitation de glaise destinée à l'ancienne Tuilerie de Cossonay. Une réserve naturelle y a été créée en 1954 par la Commune et Pro Natura. Elle est aujourd'hui également inventoriée comme réserve de faune, site de reproduction de batracien d'importance nationale et certains secteurs sont inventoriés comme bas-marais d'importance régionale. Plusieurs espèces d'amphibiens menacés y sont notamment présentes, mais l'étang accueille également bon nombre d'oiseaux d'eau, de libellules, ainsi qu'une végétation marécageuse typique. Il est toutefois empoisonné, ce qui peut nuire à la diversité des espèces citées.

Au printemps 2025, avec l'accord de Pro Natura, le Service travaux et voirie a réaménagé la place de pique-nique, moyennant l'ajout d'une table, afin que les visiteurs puissent passer un moment agréable sur ce magnifique site.



Étang du Sépey.

6.2 MARAIS DES LIÈVRES

Le marais des Lièvres se situe au centre de la Commune, entre la ville et le centre sportif. Il s'agit d'une zone humide historique apparaissant déjà sur les cartes à la fin du XIX^e siècle. Les milieux herbacés y dominaient jusque dans les années 1980, puis après cela le marais commença à se boiser, s'aterrissant presque entièrement ces dernières années, ce qui est possiblement dû à un abandon d'exploitation. Aujourd'hui, une partie de la végétation est régulièrement fauchée, en raison du passage de la ligne à haute tension. En 2024, des travaux de renaturation d'importance ont eu lieu dans le marais. Il s'agissait notamment de l'arrachage d'une partie de la végétation arbustive, d'une fauche des roseaux et de recréer des plans d'eau, dont un grand étang principal, permettant ainsi de rajeunir le milieu et de lui redonner son potentiel d'accueil, notamment pour les amphibiens. Le marais des Lièvres est inventorié comme bas-marais d'importance locale.



Commune de Cossonay

Marais des Lièvres, deuxième étape.

Vu le succès obtenu auprès des amphibiens et de la faune sauvage, en 2025, il a été décidé de réaliser un deuxième plan d'eau sous la ligne électrique en accord avec la Romande Energie et Pro Natura. L'ensemble des travaux a été pris en charge par le Canton.

6.3 PROTECTION DES ARBRES

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), ainsi que de son règlement d'application, le 1^{er} juillet 2024, les communes sont ainsi chargées d'élaborer un nouveau règlement au sens de cette nouvelle Loi.

En 2025, dans cet objectif, la Commune de Cossonay a élaboré son nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. Celui-ci a été adopté par le Conseil communal, puis approuvé par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026.

Cette nouvelle réglementation signifie que chaque élément du patrimoine arboré supprimé, doit être compensé, soit par la plantation d'un nouvel arbre, soit, si cela n'est pas possible, par une compensation financière, définie par une table existante. Cette dernière relève de la compétence municipale, mais doit correspondre au minimum aux valeurs de l'annexe 4, du règlement d'application de la LPrPNP. Quoiqu'il en soit, toute demande d'abattage (pour des arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm, mesurée à 1 mètre du sol) ou d'élagage excédant l'entretien courant (c'est-à-dire la coupe de branche de plus de 25 cm de circonférence) doit faire l'objet d'une enquête publique.

6.4 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année 287 demandes ont été traitées pour un montant total de CHF 91'368.25.

Années	2023	2024	2025
Panneaux solaires	CHF 45'833.20	CHF 27'100.00	CHF 20'142.90
Accumulateurs	CHF 0.00	CHF 1'731.60	CHF 3'178.65
CECB+	CHF 2'500.00	CHF 1'625.00	CHF 4'043.20
Isolation des murs, sols, plafonds	CHF 2'460.00	CHF 4'320.00	CHF 7'937.50
Fenêtres	CHF 2'597.15	CHF 2'900.00	CHF 11'370.55
Bacs de récupération des eaux	CHF 500.00	CHF 119.20	CHF 0.00
Pompes à chaleur	CHF 8'240.00	CHF 15'840.00	CHF 11'048.95
Abonnements CFF	CHF 17'721.20	CHF 21'150.40	CHF 21'548.00
Vélos (électriques et conventionnels)	CHF 8'445.40	CHF 6'488.30	CHF 6'656.70
Électroménagers	CHF 2'898.95	CHF 4'286.40	CHF 5'441.90
TOTAL	CHF 93'258.10	CHF 85'560.90	CHF 91'368.35

6.5 COUP DE BALAI

Le coup de balai 2025 a réuni plus de 252 enfants et 16 enseignants, le vendredi 28 mars, qui ont ramassé les déchets autour du PAM, de la CossArena, ainsi que les alentours de la piscine. Une collation offerte par la Municipalité a clôturé ce magnifique après-midi. Le samedi 29 mars, dès 09 h 00, ce fût le tour des familles de ramasser ces déchets dans les différents quartiers de Cossonay, ainsi que le hameau d'Allens. Les citoyens étaient stupéfaits du nombre de mégots trouvés dans la localité. Ensuite, un apéritif dînatoire a été servi au restaurant du PAM, offert à nouveau par la Commune, pour terminer cette sympathique matinée.



Commune de Cossonay

Les sacs poubelles contenant les déchets ramassés sur le territoire communal.

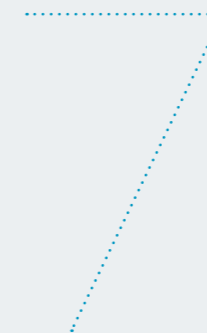


Jean-Claude Challet au centre et des élèves de Cossonay, durant le coup de balai.

6.6 CITÉ DE L'ÉNERGIE ET PLAN CLIMAT

La Municipalité a choisi de lancer un projet ambitieux relatif au plan de législature 2026-2031, basé sur le Plan climat, ainsi que les diverses études menées ces dernières années (objectif logements, étude sur la biodiversité, planification énergétique territoriale (PET), entre autres). Le projet a débuté en invitant la population à participer à une grande enquête. Elle s'est poursuivie par la présence de la Municipalité à l'Expo de Coss qui a présenté les diverses études ainsi

que les grands projets communaux (Vortex, Vy de Mauraz). La Municipalité a ensuite invité les sociétés locales, les associations et commissions, ainsi que les groupes politiques actifs sur le territoire communal à un atelier participatif. Ce projet se poursuivra en 2026, en incorporant les chefs de services, afin que tous les acteurs puissent être intégrés au projet. Celui-ci se terminera avant la fin de la législature, afin que les résultats puissent être transmis aux nouveaux élus.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

7.1 VALORSA SA

La Commune de Cossonay est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Une action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, la Commune de Cossonay est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque Valorsa est actionnaire à hauteur de 36,03%. Le reste étant partagé par les trois autres périmètres Gedrel (Lausanne et périphérie), Sadec (La Côte) et Strid (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ses activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri, en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle du site de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres d'animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le Service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo, puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2025, la Commune de Cossonay a bénéficié de la logistique de Valorsa pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises du territoire communal via le train ou la station de compactage. Quelques animaux appartenant aux citoyens ou ayant terminé leur vie sur les routes de la Commune, ont fini au centre d'équarrissage.

Valorsa est également venu collecter les déchets spéciaux de la Commune. Chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

En 2025, des animatrices déléguées par Cosedec (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriétaire des périmètres de gestion) se sont déplacées dans les écoles, dispensant ainsi aux enfants des cours gratuits sur les déchets.

La Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. Valorsa est chargée de la gestion administrative de cette taxe et rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de

la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de CHF 360.— par tonne. En 2025, 26'772 tonnes de sacs taxés ont été pris en charge.

Chiffres 2025	En tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	26'772	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'401	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	5'970	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'802	Incinérateur de Epura	Chaleur/électricité
Verre	4'080	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	382	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	273	CRIDEC	Traitement physico-chimique /incinération
Déchets carnés	855	GZM	Énergie



Tri des déchets.

7.2 CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

En 2025, Cossonay a produit un volume d'ordures ménagères équivalent à 606,85 tonnes. À cela s'ajoutent environ 100 tonnes de verre trié, 31,95 tonnes d'appareils électriques et électroniques, ou encore 6,91 tonnes de flacons (les bouteilles de gel douche ou de lessives, par exemple). Pour gérer au mieux cette quantité de déchets, le centre de tri de Cossonay a connu quelques améliorations ces dernières années. Tout d'abord, les horaires ont été élargis. La déchetterie est désormais ouverte tous les jours de la semaine (sauf le dimanche) : le lundi et le mardi de 10 h 00 à

12 h 00, le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00, le jeudi et le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 09 h 00 à 16 h 00. Cinq auxiliaires se relayent pour assurer la continuité du service. Par ailleurs, en 2025, la Commune a décidé de refaire les panneaux signalétiques de la déchetterie avec des pictogrammes modernes et des textes d'explications où mettre juste les choses. Une deuxième vie des matériaux est expliquée sur ces panneaux. La ressourcerie, qui accueille des objets à donner (comme des livres ou des jeux de société), a été agrandie, tout comme la benne à compost.



Jean-Claude Challet, Municipal et Dominique Bataillard, Chef du Service travaux et voirie.



Nouveaux horaires de la déchetterie.



Panneaux explicatifs pour le papier, les objets encombrants, le carton et le bois.

7.3 ÉCOPOINT DE LA VY NEUVE

En 2025, le problème récurrent de cet Écopoint reste le dépôt sauvage. Des personnes y abandonnent n'importe quelle sorte de déchets inappropriés, en particulier durant le week-end. Cela explique les tarifs élevés de la prise en charge de ces ordures.

7.4 TAXE FORFAITAIRE

Les comptes de gestion des déchets (450 et 451) sont adaptés, afin de permettre un autofinancement, comme l'exige la loi. Sur recommandation de Monsieur Prix, la taxe forfaitaire pour les déchets urbains a été portée à CHF 70.25 (TTC) par habitant astreint et à CHF 243.25 (TTC) pour les entreprises.

7.5 DÉCHETS – STATISTIQUES (BORGEAUD TRANSPORTS)

Quantités de déchets (en kg) évacuées comparées à celles des années précédentes

Type de déchets	2022 (4'427 habitants)	2023 (4'813 habitants)	2024 (4'942 habitants)	2025 (5'018 habitants)
Ordures ménagères	545'110	571'850	571'850	638'479
Déchets organiques	208'200	240'600	280'330	264'687
Papier et carton	257'060	228'780	259'220	271'710
Verre	181'130	188'220	187'980	186'840
PET	10'200	11'030	10'160	11'120
Plastique	19'100	20'340	22'770	22'460
Alu, fer blanc	5'760	7'050	6'890	7'150
Bois	126'240	141'970	147'100	146'140
Textile	37'520	38'856	38'642	38'785

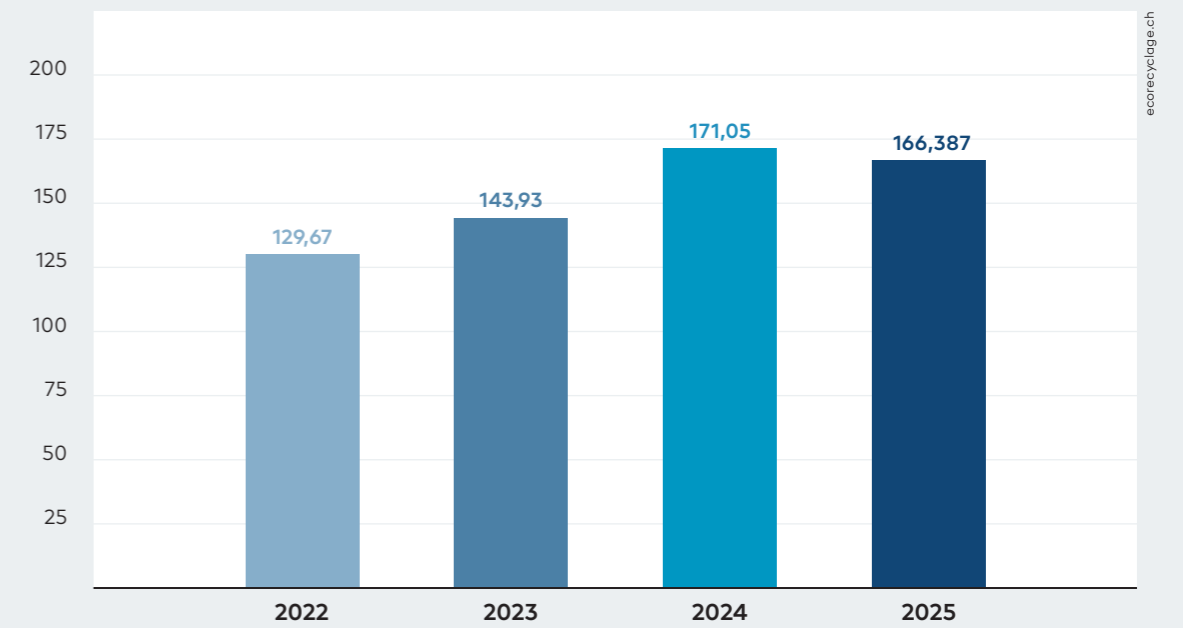
Les prix des matières valorisables sont extrêmement fluctuants. Par exemple, les prix des vieux papiers/cartons peuvent varier rapidement de la rétribution de CHF 100.—/t à une facturation de CHF 20.—/t, selon les besoins du seul papetier suisse et des exportateurs. Cette fluctuation des tarifs rend la planification budgétaire des comptes 450 et 451 très aléatoire.

7.6 ÉCORECYCLAGE SA

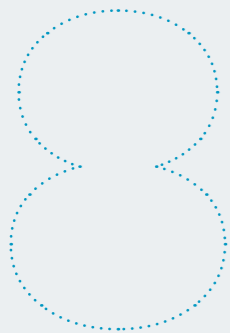
La Municipalité travaille avec la société Écorecyclage SA, productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2025, en récoltant 166.387 tonnes de déchets organiques, auprès des habitants.

Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques.

Déchets organiques en tonnes



Les tonnes de déchets organiques récoltées cette année représentent 166'387 m³ de biogaz, soit 11'647.09 litres de gaz carburant (GNC).



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

8.1 TRANSPORTS PUBLICS

En participant activement aux différentes commissions et groupes de travail au niveau régional, la Municipalité saisit toutes les opportunités possibles pour continuer à élargir l'offre en transports publics :

- communes du réseau régional Nord des TL (Transports publics lausannois) ;
- circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz (dirigée par le Préfet) ;
- ARCAM Secteur 4 transports (ceci permet une étroite collaboration avec les MBC et le Canton, afin d'améliorer la desserte de Cossonay).

Les changements d'horaires prévus pour 2025 ont été modifiés en décembre 2024. Ces derniers ont profité aux citoyens : la desserte de la gare de Cossonay-Penthalaz est désormais mieux répartie, avec des départs en direction de Lausanne ou Yverdon, toutes les 15 minutes environ. Une évolution positive est constatée pour les arrêts situés sur la Commune, l'évolution est même plus forte pour le week-end, grâce aux diverses augmentations de cadences mises en place et de manière générale avec l'évolution démographique dans la région.

L'évolution relativement faible des lignes 730 et 735 s'explique par l'augmentation de cadence sur le trafic urbain en ville de Morges, des lignes 701, 703 et 704 notamment sur les tronçons Morges-Marcelin (730) et Gracieuse-Morges (735). Sur ces lignes l'évolution des voyageurs au départ et à l'arrivée à Cossonay est positive.

La ligne 750 bénéficie quant à elle d'une belle augmentation de voyageurs suite à la mise en place de la desserte des villages de Gollion et Allens, au lieu du passage en direct entre Cossonay-Penthalaz et Cossonay. Une augmentation est également observée avec du trafic scolaire entre Cossonay et L'Isle.

Sur la ligne 760, la légère diminution des voyageurs s'explique par la limitation de la ligne à Cossonay-Ville centre, au lieu de descendre jusqu'à Cossonay-Penthalaz.

L'usage du funiculaire a continué sa progression pour atteindre un nouveau record en 2025 de 588'215 passagers.

Cette forte hausse de fréquentation, avec une augmentation de plus de 27% entre 2023 et 2025, représente une satisfaction tant pour les MBC que pour la Commune de Cossonay.

➔ [Voir tableau page suivante.](#)

Nombre de voyageurs par ligne

Lignes	2023	2024	2025	Évolution 2024-2025 (%)	Évolution 2023-2025 (%)
730	400'233	490'923	496'156	1.07	23.97
735	242'256	239'883	239'616	-0.11	-1.09
750	100'127	106'334	141'149	32.74	40.97
752	—	—	7'050	—	—
760	55'868	63'952	61'207	-4.29	9.56
2003	461'959	533'447	588'215	10.27	27.33

MBC

À la demande du Canton et de la Confédération, un rapprochement entre trois entreprises de transport public de la région a été étudié durant l'année. Il s'agit des compagnies MBC (Morges-Bière-Cossonay), LEB (Lausanne-Echallens-Bercher) et TRAVYS (transports Vallée de Joux-Yverdon-Sainte-Croix). Le projet se nomme « rapprochement trois ETC ».

Extrait d'un communiqué de presse du Canton, le 11 juin 2025, sur le site de l'État de Vaud :

« Sous l'impulsion de l'État de Vaud et de l'Office fédéral des transports, une étude impliquant les conseils d'administration des entreprises concernées a ainsi établi qu'une fusion à trois entre les entreprises LEB, MBC et TRAVYS est une option privilégiée à étudier pour assurer la pérennité de ces entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme d'organisation du paysage des transports publics vaudois dans le nord-ouest du Canton qui pourrait consister en une nouvelle entreprise issue du regroupement LEB-MBC-TRAVYS d'une part, et dans l'agglomération Lausanne-Morges, avec les TL.

Un comité de pilotage interentreprise accompagnera la suite du processus. Le personnel et les assemblées générales des entreprises concernées seront informées des prochaines étapes d'ici l'été. Le Conseil d'État tient à remercier les TL pour la qualité de leur gestion opérationnelle du LEB depuis 2013, marquée notamment par une nette amélioration de la ponctualité et de la satisfaction de la clientèle, ainsi que la réalisation du tunnel sous l'avenue d'Echallens. Acteur clé du transport public dans l'agglomération Lausanne-Morges, les TL joueront un rôle central dans l'organisation de la mobilité à l'échelle du Canton ».

8.2 ARRÊTS DE BUS

À la suite de l'adoption du préavis 02/2025, les deux arrêts de bus de Champ-Vionnet ont été réalisés. Ils offrent une nouvelle connexion aux transports publics pour les employés de la zone d'activité de Champs-Vionnet depuis le centre, ainsi qu'un accès au prolongement de la ligne 735, desservant le site de Saint-Loup par Lussery-Villars. Ces arrêts offrent un accès aux personnes à mobilité réduite.



Arrêt de bus de Champs-Vionnet.



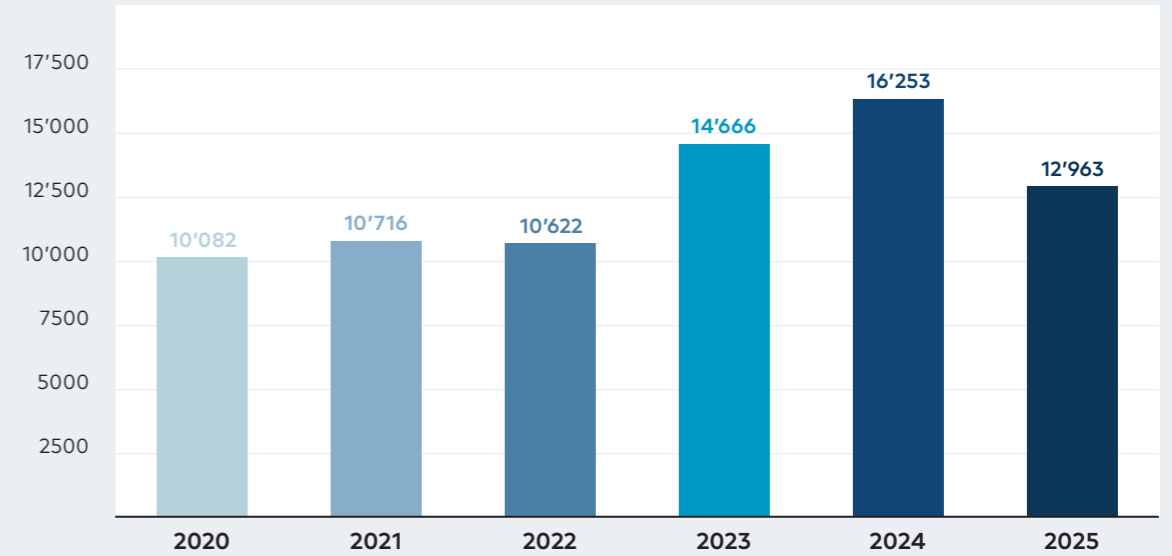
Arrêt de bus de Champs-Vionnet.

Le préavis 08/2025 relatif à l'aménagement du trottoir et des arrêts de bus à Allens a été initié en 2025. Les arrêts de bus ont été modifiés : celui en direction de Morges a été mis aux normes Lhand, pour fournir un accès aux personnes à mobilité réduite. Cependant, celui en direction de Cossonay n'a pu être mis aux normes Lhand, la topologie du terrain et des routes ne le permettant pas. L'abri de bus sera lui aussi rénové, la réalisation est prévue en 2026.

8.3 MOBILITY

Ce service est resté stable par rapport à l'année précédente. Il a fait l'objet de 344 réservations en 2025 (345 en 2024, 279 en 2023, 223 en 2022, 213 en 2021) pour un total de 12'963 km effectués, légèrement inférieur à l'année précédente (16'253 km en 2024, 14'666 km en 2023, 10'622 km en 2022, 10'716 km en 2021). La Municipalité a décidé de poursuivre cette collaboration fructueuse.

Nombre de kilomètres effectués



8.4 CARTES JOURNALIÈRES CFF

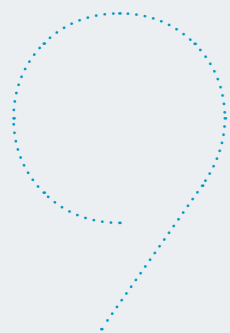
L'année 2025 est la deuxième année utilisant le nouveau système de cartes journalières dégriffées. Pour rappel, le nombre de cartes vendues en 2024 était de 835. En 2025, le nombre de cartes vendues à l'administration communale est de 920 unités, pour un montant des ventes s'élevant à CHF 43'621.—. De celui-ci, CHF 39'671.55 ont été reversés aux CFF, laissant un solde de CHF 2'181.05 en faveur de la Commune.

Nous constatons que l'offre a rencontré un vif succès en 2025, avec une augmentation de plus de 10% par rapport à 2024, ce qui réjouit la Municipalité.

8.5 MOBILITÉ DOUCE

Le préavis municipal 01/2025 relatif à la demande de crédit de réalisation du cheminement du Bosquet a été déposé en début d'année. La réalisation de ce cheminement a été effectuée durant l'année et offre un accès direct entre les sites scolaires du PAM et des Chavannes ainsi qu'à la Piscine intercommunale.

Le préavis 08/2025 relatif à l'aménagement du trottoir et des arrêts de bus à Allens a été initié en 2025. Il intègre la réalisation d'un nouveau cheminement depuis le passage piéton du nord du hameau à son centre, sous forme d'un trottoir.



PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE ET FORÊTS

9.1 PARC CANIN ET CHIENS

En 2025, la Municipalité a décidé de dédier une partie du parc du club cynologique aux habitants de la Commune propriétaires de chien afin qu'ils puissent laisser gambader et jouer leur compagnon à poils dans un espace sécurisé et clôturé. Plus de 1'300 m² pour faire bouger son chien. Une cotisation de CHF 50.— par année est demandée pour l'entretien du parc. Une directive a ainsi été créée pour son utilisation, avec des horaires et certaines règles à respecter. À la fin de l'année, huit propriétaires l'utilisaient déjà.



Commune de Cossonay

Recensement des chiens

La Commune a recensé 323 chiens en 2025. Face au nombre croissant de canidés, la Municipalité a augmenté le nombre de « Robidogs » installés dans les quartiers, afin de sensibiliser à nouveau les propriétaires, pour la lutte contre les déjections canines, le « littering » et les dégâts causés au bétail (intoxication, avortement, etc.).



Commune de Cossonay

▼
La Commune
a recensé 323 chiens
en 2025.

Parc canin.

9.2 FLEURISSEMENT

Pour l'année 2025, la Commune a à nouveau mandaté la société André Pittet, société horticole de La Sarraz, qui s'occupe du fleurissement de la localité et des giratoires communaux. Le Service travaux et voirie prend quant à lui en charge le fleurissement de la Vieille-Ville, ainsi que tout ce qui concerne l'arrosage.

9.3 JARDINS COMMUNAUX

La Commune dispose de 43 jardins communaux situés à la Vy du Moulin, destinés aux habitants de la Commune de Cossonay. Des contrôles réguliers sont effectués tout au long de l'année, afin de s'assurer du respect des divers règlements communaux, notamment en ce qui concerne l'entretien des jardins, l'utilisation de l'eau, l'état des chemins, ainsi que le respect des limites. Ce travail, bien que récurrent, est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité.



Commune de Cossonay

Jardins communaux.

9.4 PARC DES CHAVANNES

Le 10 décembre 2018, le Conseil communal a accepté à une très large majorité un postulat demandant l'étude d'un parc public accessible aux personnes à mobilité réduite, avec chemins équi-

pés de bancs, surface arborée et zones fleuries, couvert avec tables et bancs, pistes de pétanque, éclairage et poubelles. Ce vœu s'est partiellement concrétisé en septembre 2019, lorsque le



Commune de Cossonay

État du parc des Chavannes à fin décembre 2025.

Kiwanis Club de Cossonay a réalisé, en collaboration avec la Municipalité, pour ses 30 ans, une place de pique-nique et une piste de pétanque à l'ouest des logements protégés du Clos des Merisiers, à proximité immédiate des installations communales réalisées en 2003, à l'occasion de la célébration du 200^e anniversaire de l'entrée officielle du

Canton de Vaud dans la Confédération Suisse (plantation d'un arbre, pose d'un banc et création d'un petit sentier pour accéder à ce site).

C'est finalement en 2025 que les travaux liés au parc public des Chavannes ont pu démarrer. Voici à ce jour, ce à quoi ressemble le parc.

9.5 AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DAME JEANNE

La fontaine a été construite en 1824. À cette époque, elle se trouvait le long d'un bâtiment qui occupait le square de la Petite Rue. En 1968, le bâtiment a été détruit et la fontaine déplacée à son emplacement actuel en 1969. Après cela, en 1974, le square a été aménagé avec la plantation d'un platane, le chemin et les places de parcs. Depuis, la disposition n'a pas évolué. Le bassin de la fontaine daté de 1846 a été restauré en 1990.

Cet espace public est peu mis en valeur et, à l'exception de quelques jeunes lors des belles soirées estivales, le mobilier urbain n'est pas utilisé. L'herbe autour du platane sert principalement de lieu de promenade et de toilettes pour chiens du quartier, ce qui rend l'utilisation pour toute autre activité compliquée.

En parallèle, il a été décidé de changer la dénomination de la place. Après consultation des archives communales et concertation avec des personnes passionnées d'histoire, en particulier celle du Bourg de Cossonay, le choix s'est porté sur celui de « Place Dame Jeanne », en mémoire de Dame Jeanne de Cossonay.

Pour historique, Dame Jeanne de Cossonay, Fille de Louis II, sire de Cossonay et de Marguerite d'Oron, épousa Jean de Rougemont et devint Dame de Cossonay à la mort de sa sœur Louise en 1398. Elle n'eut pas de descendance, comme d'ailleurs ses trois sœurs Louise, Claudine et Nicolette.

Longtemps la mémoire de « Dame Jeanne » – on la désigne ainsi à Cossonay où son souvenir reste très populaire – a été une bénédiction. En effet, les habitants de Cossonay avaient cruellement souffert du grand incendie de 1398 dans lequel les titres des franchises qu'ils tenaient de leur seigneur avaient péri. Pour guérir leurs blessures et leur rendre courage, Dame Jeanne

accorda aux nobles, bourgeois et habitants de la prédite ville et de toute la châtellenie, un code de libertés et de franchises étendus.

Ainsi, les travaux ont débuté le 10 septembre 2025 avec une entreprise de la Commune. Il y a eu quelques complications concernant le fameux platane. En effet, il a fallu dégager les racines de l'arbre à l'aide d'un camion aspirateur. Ensuite, un mélange de terre, terreaux et gravier a été posé, afin de protéger l'arbre. Les travaux de cette magnifique réalisation se sont terminés le 5 novembre.



Place Dame Jeanne.

Commune de Cossonay

9.6 DOMAINES ET AGRICULTURE

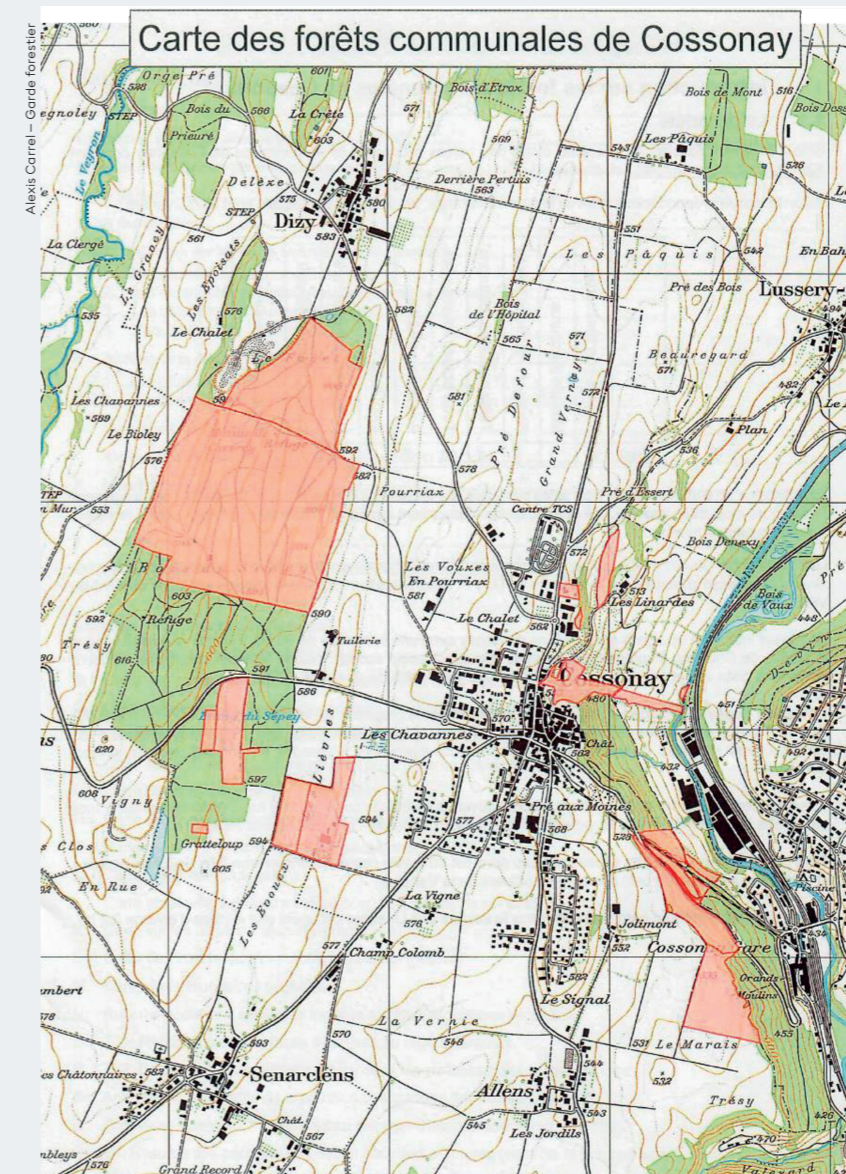
L'échange de la parcelle RF n° 475 (977 mètres carrés) avec la parcelle RF n° 483 (3'908 mètres carrés) s'est finalisé en 2025. Cet échange de terrains avait pour objectif de réaliser un trottoir, ainsi qu'un chemin piétonnier, afin de garantir un accès sécurisé pour rejoindre le chemin du Sau. Cette initiative représente une réelle opportuni-

té pour la Commune, afin d'améliorer son réseau de cheminements piétonniers, facilitant ainsi la circulation à pied, tout en renforçant la sécurité des usagers. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des infrastructures publiques et de l'environnement de vie des habitants de Cossonay.

9.7 FORÊTS

Forêts communales

La Commune de Cossonay possède 93 ha de forêts sur son propre territoire et 19 ha sur le territoire de la Commune de Dizy.



Plan des forêts communales de Cossonay.

Exploitation forestière

Martelages

Le volume de bois martelé (arbres marqués pour être abattus) est calculé à partir du diamètre mesuré à hauteur de poitrine (1.3 mètre). De manière générale, dans le Bois du Sépey les volumes reconnus sont supérieurs aux volumes martelés, car la hauteur moyenne des arbres est plus élevée que la moyenne (environ 30 à 35 mètres). En revanche, dans les autres forêts communales, les volumes reconnus sont égaux ou légèrement inférieurs aux volumes martelés (hauteur moyenne 25 à 30 mètres).

➔ Voir tableau page suivante.

Commercialisation

Les exploitations effectuées sur les forêts communales durant l'année ont produit les assortiments suivants (volume total de bois rond en m³):

Bois de service résineux	278 m ³
Bois de service feuillus	5 m ³
Bois de feu	186 m ³
Bois énergie	298 m ³
Total	767 m³

105 m³ de hêtre ont été transformés en bûches, pour produire 140 stères de bois de feu destinés à la vente pour les citoyens de la Commune.

Prix du bois

Les prix des bois de service sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente :

Bois de service épicéa/sapin qualités A/B/C/D/T	CHF 40 à 90.—/m ³
Bois de service mélèze	CHF 50 à 300.—/m ³
Bois de service feuillus	CHF 80 à 200.—/m ³

Les autres assortiments (déchetage/bois de feu) sont valorisés entre CHF 35 et 70.—/m³



Longs bois.

Chablis (épicéas attaqués pas le bostryche ou arbres renversés par le vent)

Malgré la longue sécheresse de l'été, le volume d'épicéa bostryché n'est que de 10 m³, ce qui est très faible par rapport à l'année précédente où il se montait à presque 200 m³ et dans d'autres régions du Canton où celui-ci se compte en milliers de m³!

Travaux en forêts protectrices

Une importante intervention a été effectuée en forêt protectrice communale et privée sous contrat de gestion, dans le secteur des Linardes.

Ces travaux ont consisté à faire une éclaircie pour amener de la lumière au sol afin de permettre la régénération, mais également pour alléger les talus en forte pente situés en dessus du chemin des Linardes. L'intervention de l'hélicoptère a été nécessaire pour débarder le bois de ce secteur, car celui-ci est inaccessible avec d'autres véhicules.

Pour information, les travaux réalisés en forêts protectrices publiques sont subventionnés à 80% du déficit et à 100% pour les forêts privées.

Durant l'exercice forestier 2025, il a été procédé aux martelages suivants :

N° de chantier	Lieu-dit	Intervention	Forêt protégée	Vol. rés	Tiges rés	Vol. flus	Tiges flus	Total tiges	Vol. total
2025C51EN-12/EP-13	Sépey, ch. du Châtaignier	Éclaircie normale	Non	343,8	310	77	208	518	420,8
2025C51RE-14	Sépey, entrée ch. St-Georges	Réalisation	Non			22,5	8	8	22,5
2025C51CHA-21	Sépey, chablis mélèzes	Châblis	Non	49,3	11				49,3
2025C51RE-22	Sépey, lisière Tuilière	Réalisation	Non	2,8	1	60,6	21	22	63,4
2025C51ML-23	Sépey, parking cabane bûcherons	Mise en lumière	Non	47,1	15	84,7	39	54	131,8
2025C51ML-24	Sépey, cabane bûcherons	Mise en lumière	Non	8	2	40,3	15	17	48,3
2025C51EN-35	Sépey mise Favre H.	Éclaircie normale	Non			11	37	37	11
2025C51EP-50	Coupe sécuritaire funiculaire	Éclaircie perchis	Non			15,3	63	63	15,3
2025C51EP-52	Les Côtes, derrière la rue du Four	Éclaircie perchis	Non			2,8	9	9	2,8
TOTAUX				451	339	314,2	400	728	700
Total tiges								728	
Total sylves								765,2	
Possibilité									700
Solde année 2024									
Volume disponible									-65,2

*sylve = m³ estimé sur pied



Coupes mécanisées

L'entreprise forestière Pierre Porchet a effectué une éclaircie mécanisée au moyen de la récolteuse sur 8.2 ha de jeune forêt au stade du perchis, pour un volume d'environ 460 m³.



Éclaircie mécanisée.

Plantations

600 chênes ont été plantés au mois de mars durant la journée des écoles.

À la suite des grosses chaleurs de l'été, il a fallu remplacer 270 plants au mois de novembre, ces derniers ont tous été protégés contre l'abrutissement du gibier.

Soins culturaux et fauchages des plantations

L'équipe du Service travaux et voirie a effectué 1.2 ha de soins aux plantations durant la belle saison.

En 2025, aucune surface de soins aux jeunes peuplements n'a été traitée.

Subventions

En 2025 la Commune de Cossonay a touché :

Subventions pour les forêts protectrices communales	CHF	3'990.50
Subventions pour les forêts protectrices privées sous contrat	CHF	78'147.40
Subventions pour les soins aux jeunes peuplements hors des forêts protectrices	CHF	19'284.50
Subventions pour la création de peuplements de chênes	CHF	23'600.00
TOTAL	CHF	125'022.40

Chemins

Les travaux usuels d'entretien d'écoulement des eaux ainsi que les fauchages des bords des chemins ont été exécutés par le Service travaux et voirie.

Accueil en forêt

Au mois de mars, trois jours ont été dédiés aux écoles, en forêt. Des classes de toute la région sont venues découvrir la forêt dans les Bois du Sépey et d'autres forêts de la région.



Des élèves en forêt.

Parcours Vita

L'entretien du parcours est assuré par le Service travaux et voirie de la Commune.

En 2025, en plus de l'entretien courant, les employés communaux ont remplacé les exercices suivants :

- les barres fixes de l'exercice 4 ;
- le step de l'exercice 8.

10

ROUTES, CHEMINS ET VOIRIE

11

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

10.1 RÉFECTION DES ROUTES ET CHEMINS

Préavis 08/2025, relatif à l'élargissement et à la prolongation du trottoir existant et mise en conformité des arrêts de bus à Allens

Tout a été mis en œuvre pour que les travaux se terminent à la fin de cette année 2025 avec succès. Les arrêts de bus ont été mis en conformité, le cabanon arrêt de bus a été entièrement rénové. L'élargissement du trottoir du centre du village jusqu'au Pré de l'Aube a été réalisé et un nouveau trottoir a été construit de cet endroit jusqu'à la ferme Raymond, pour relier le trottoir d'en face par le passage piéton.

Route de Lausanne

Une couche de revêtement phono-absorbant a été posée à la satisfaction des riverains.

Préavis 13/2024, relatif à la création d'un parking complémentaire à la piscine des Chavannes

Ce parking récemment construit est déjà fortement utilisé, essentiellement par les automobilistes qui se rendent à la piscine, ainsi que par les parents qui déposent leurs enfants à l'école et à la crèche.



Arrêts de bus.



Prolongation du trottoir existant.



Parking complémentaire.

Dans ce dicastère, il faut distinguer les catégories suivantes :

➤ L'eau potables ➤ Les eaux claires ➤ Les eaux usées

11.1 EAU POTABLE



1'614'184 m³

= Production des sources de l'association intercommunale de Vy de Mauraz, dont **850'125 m³** ont été déversés dans la Venoge (trop plein).



462'182 m³

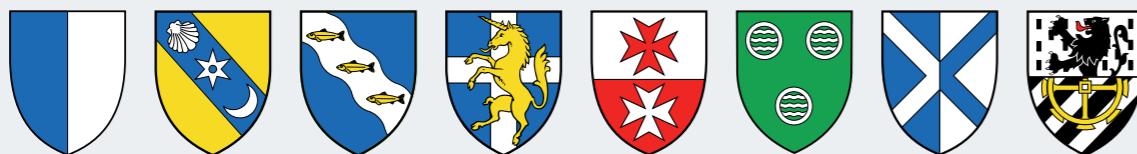
= Consommation de la Commune y compris **36'510 m³** pour les fontaines, dont **349'210 m³** sont facturés pour un montant total de **CHF 449'477.30**.



112'972 m³

= différence qui comprend :
 > l'eau des fontaines
 > l'eau des jardins communaux
 > le rinçage des nouvelles conduites
 > les fuites d'eau

Association intercommunale de Vy de Mauraz



Écussons des Communes de Cossonay, Senarclens, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, La Chaux, Gollion, Dizy et Lussery-Villars.

Vy de Mauraz, l'association intercommunale regroupe huit communes et trois sources principales. Deux se situent aux Mousses à Cuarnens et la dernière est celle de Vuichime sur la Commune de La Chaux.

Étant donné que l'État de Vaud a stoppé la mise aux normes de la piste d'exercice de la protection civile, au lieu-dit en Valezard, suite à la découverte de PFAS, la construction du réseau d'eau prévue pour la distribution d'eau à la Commune de Penthaz est arrêtée jusqu'à nouvel avis.

Liste des ruptures de conduites en 2025

14.04.2025
Plusieurs fuites d'eau à la rue Neuve. Un remplacement de l'introduction d'eau privée a été réalisé par la société Crottaz SA.

VonRoll. Le début de la creuse a commencé à 18h00, par l'entreprise Barbey SA. Par la suite, est intervenu la société Crottaz SA ainsi que le Fontainier, après avoir trouvé un manchon de réparation chez l'entreprise Engel à Tolochenaz. L'intervention s'est terminée à 22h00 et le repli du matériel a commencé à cette même heure.

18.07.2025
Fuite d'eau sur une conduite à la rue des Chavannes. Le début de l'intervention liée à cette fuite a eu lieu le même jour à 15h45. Les riverains ont ainsi été avertis d'une coupure d'eau, puis à 17h30, vu la configuration du lieu compliquée, notamment en raison du trafic, un balisage du chantier a été réalisé par l'entreprise

25.09.2025
Fuite d'eau sur un branchement privé au chemin de Chien-Bœuf. Les travaux de remplacement de la conduite privée ont été réalisés par la société Diémand SA.

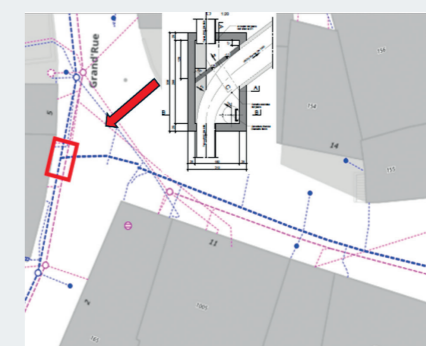
11.2 EAUX CLAIRES (EC) ET EAUX USÉES (EU)

Préavis 05/2024 **Relatif à la réfection de la chaussée et à l'adaptation des réseaux souterrains au chemin de Jolimont :**
Les travaux se sont bien déroulés durant cette année 2025. Une correction de bordure et la pose de l'enrobé sont déjà planifiées pour avril 2026.

Préavis 01/2024 **Relatif à la mise en séparatif à la route de Morges Sud :**
La partie côté Jura de la route s'est terminée en décembre. Le côté Alpes démarre en janvier 2026.

Préavis 06/2019

Relatif aux travaux de la Petite Rue et au projet de mise en séparatif. Mise à niveau des services et réfection de la chaussée :
Les travaux ont débuté en août 2020 pour presque se terminer cette année 2025. Ce fut une exécution compliquée et longue, due à un terrain molassique très dur, puis, à la fin du chantier, à une équipe dispersée. Comme le montre le plan, le réseau EC de la Grande Rue à la rue des Bons Enfants, ainsi que la Petite Rue doit encore être dévié à début 2026.



Plan relatif au préavis n° 06/2019.

Préavis 13/2025

Concernant une demande d'un crédit d'étude relatif à la mise en séparatif des DP 1095 et 1101, en Vieille Ville :
Le préavis pour l'étude de cette mise en séparatif de la Vieille Ville a été validé par le Conseil communal. Le préavis de construction est prévu vers fin 2026, afin qu'en cas d'acceptation, les travaux puissent démarrer en 2027.



Plan relatif au préavis n° 13/2025.

Préavis 01/2024

Relatif à la mise en séparatif à la route de Morges Sud :
Les travaux se sont terminés à la fin de l'année sur le côté Jura de la route de Morges Sud. Dès janvier 2026, les travaux commenceront du côté Alpes de la route, en évitant tant que possible des encombrements intempestifs.

Préavis 10-2024

Relatif à la création d'un Vortex et au réaménagement du ruisseau des Rochettes :
Dans une première étape, les travaux concernaient la redistribution des différents réseaux d'eaux, téléphone et gaz qui devaient être déplacés pour la construction du Vortex.



Travaux du Vortex.

La deuxième étape était la creuse des puits, pour l'évacuation de l'air et la creuse du puits de 72 mètres de profond, pour l'évacuation des EC. Cette dernière a donné des sueurs à l'entreprise, en raison d'arrivées d'eau qui ont dû être colmatées par projection de béton, sans toutefois pouvoir toutes les éviter. Une pompe a ainsi été mise en place. Ce problème a créé du retard dans le planning initial. Toutefois, le fond du puits a été terminé à la fin de l'année. La creuse de la caverne – par où sortira la tête du tunnelier – a débuté. En parallèle, le nouveau ruisseau a été construit durant l'année et est entré en fonction. Cependant, entre-temps, un problème a été rencontré avec le PH, en raison du béton déposé dans le fond, pour tenir les gros blocs de pierre. Pour le traitement de ce dernier, une solution a été installée, soit la décantation et la neutralisation.



Chantier du ruisseau des Rochettes.

**11.3 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-SULLENS-BOURNENS
(AIEE)**



Écussons des Communes de Cossonay, Penthaz, Penthalaz, Daillens, Bettens, Sullens et Bournens.

La STEP fonctionne à satisfaction, malgré d'importantes fortes pluies ayant provoqué de nombreux déversements. Afin d'éviter ce type de problèmes des mesures seront mises en œuvre et des travaux entrepris dans la station de pompage de Sullens-Bournens.

Le nombre d'habitants raccordés au 31 décembre 2025 est de 13'742. Le collecteur de l'AIEE est d'environ 18 kilomètres. Le nombre de STAPs (station de pompage) raccordé à la STEP est de cinq. Ils seront d'ici peu d'années connectés au système informatique central de la STEP, ce qui permettra de les gérer directement depuis le bureau.

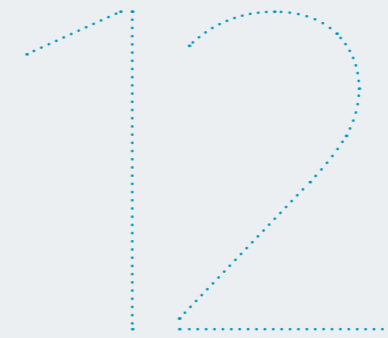
La capacité biologique théorique est prévue pour 15'000 équivalents habitants, qui aujourd'hui dépasse déjà les 17'000 EH. Ce dépassement devra rapidement être réglé dans le futur, afin d'éviter les problèmes d'ammonium.

La STEP a traité 1'378'981 m³ d'eau usées, dont 769'017 m³ ont été facturés. La différence représente les eaux mixtes que chaque commune devra traiter, selon les statistiques du PGEE 2.0, pour diminuer les frais de traitement.

Le projet pilote du PGEE 2.0 a bien avancé et le cahier des charges a été validé par le Canton.

Quelques chiffres

Énergie consommée	Électricité	607'865 kWh
	Gaz	219'482 kWh
Énergie produite	Photovoltaïque	26'698 kWh
	Biométhane	966'712 kWh
Boues incinérées		875 tonnes
Consommation de chlorure ferrique		61 tonnes
Consommation d'eau potable		557 m ³



SERVICES INDUSTRIELS

12.1 ÉLECTRICITÉ / CONSOMMATION / COÛTS

Le fournisseur d'électricité est la Romande Energie. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la consommation d'électricité de la Commune. Elle est en baisse de 11.6% par rapport à l'année précédente. Il est à relever que les coûts d'acheminement et les taxes sont nettement supérieurs au coût de l'énergie propre (28,5%).

Total de consommation en 2025

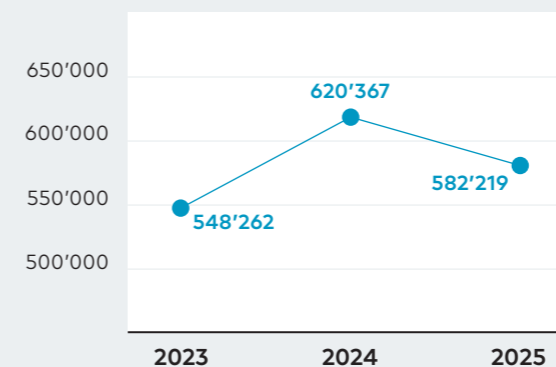


548'262 kWh
soit CHF 68'263.99

11.6% de baisse
par rapport à l'année précédente

Total énergie	CHF 68'263.99
Total acheminement	CHF 64'327.84
Total taxes	CHF 23'377.51
Total excédent	CHF -449.87
Total	CHF 155'519.47

Comparatif en kWh sur 3 ans



13

COHÉSION
SOCIALE**13.1 SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Le 4 août 2025, un nouveau Service de la cohésion sociale a vu le jour, créant ainsi un nouveau poste, pour lequel une cheffe de la cohésion sociale a été engagée, afin de gérer ce même service. Son rôle est de promouvoir la politique de cohésion sociale établie par la Municipalité, en identifiant les besoins et les préoccupations de la population dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des seniors et de l'intégration, puis d'élaborer des projets répondant à ces besoins. Elle a également repris la gestion des inscriptions à la cantine et les UAPE communales : la PAMtine et la Goûtine, puis a continué le processus de certification de Cossonay « Commune amie des enfants » auprès de l'UNICEF.

Concernant cette certification, la Commune a entamé une démarche en vue de l'obtention de ce label. Dans ce cadre, des ateliers participatifs ont été organisés, afin de permettre aux enfants d'exprimer leurs attentes, notamment concernant les équipements d'une future place de jeux. Cette démarche favorise leur implication et contribue à un aménagement adapté à leurs besoins.

14

ÉCOLES,
PETITE ENFANCE
ET JEUNESSE**14.1 ÉCOLES****ASICOPE – Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz****Gestion**

Au cours de l'année 2025, 13 séances du Comité de direction (CoDir), ainsi que deux séances du Conseil intercommunal ont été organisées. Ces séances ont permis d'assurer le suivi des dossiers, la coordination entre les communes membres et la prise de décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Le collège a enclassé 680 élèves en 2025. Pour les encadrer, environ 120 personnes sont nécessaires : enseignants, personnel spécialisé et administratif.

Parmi les dossiers en cours figurait le changement du mobilier scolaire qui avait été décidé en 2024, en raison de son ancienneté. Ce mobilier a été livré et installé au cours de l'année 2025.

La mise en œuvre de la nouvelle péréquation (NPIV) impliquera une modification des statuts de l'association. Le processus de révision a été présenté et expliqué. La procédure garantira une concertation complète et conforme aux exigences légales.

Un mouvement de grève cantonal dans l'enseignement a marqué l'année 2025, avec une première action le 18 novembre, rassemblant au collège de Cossonay, 47 enseignants grévistes sur environ 90, témoignant d'une forte mobili-

sation. La grève a été reconduite le 25 novembre. Des mesures organisationnelles ont été mises en œuvre, afin d'assurer la continuité des prestations essentielles. Seuls trois élèves ont sollicité un accueil au collège. Le restaurateur qui fournit les repas a été dédommagé par l'ASICoPe pour les dîners qui n'avaient pu être annulés. Le personnel chargé de l'accueil de midi, mis en congé forcé, a été rémunéré conformément aux dispositions en vigueur.

Transports scolaires

Un appel d'offres de marchés publics a été réalisé pour les transports. À la fin de l'année 2025, le marché a été adjugé à l'entreprise MBC, pour un montant de CHF 2'587'663.95. L'entreprise assurait déjà les transports pour l'ASICoPe, l'ASICoVV et l'ASIVenoge. Il n'y a eu aucun problème notoire dans les transports en 2025.

La pause de midi

La pause de midi constitue le moment où le collège et l'école primaire passent le relais pour la surveillance des élèves. Ils sont pris en charge par l'ASICoPe, qui offre des espaces de repas ou de pique-nique, ainsi que des espaces surveillés. La cantine est de plus en plus sollicitée. En 2025, 6'702 repas ont été servis aux 7P et 8P, et 24'439 aux 9, 10 et 11^{es}.

Le CLAC

Le CLAC constitue un lieu d'accueil apprécié, particulièrement en cas de mauvais temps. Des mesures ont été prises, afin de fluidifier le passage des élèves.

ASiCoVV – Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois en 2025. Trois préavis du Comité de direction lui ont été soumis.

En plus des préavis relatifs aux comptes et au budget, le Conseil intercommunal a accepté un crédit d'investissement pour l'installation de quatre classes provisoires à L'Isle.

Le Comité de direction s'est réuni à 17 reprises durant l'année 2025. Il a traité les sujets habituels, tels que les transports, les devoirs surveillés, l'accueil de midi, les contrôles dentaires et les relations avec les communes.

En août 2025, une place s'est libérée au Comité de direction, à la suite d'une démission d'un mandat politique à Cuarnens. La nouvelle élue a ainsi repris cette place et a rejoint le Comité de direction en septembre 2025.

Il n'y a pas eu de modification au sein des membres de l'équipe administrative.

La boursière de la Commune de L'Isle travaille sous mandat pour l'ASiCoVV à un taux d'environ 15%. Elle facture les heures de travail effectuées à la Commune de Cossonay pour l'association.

La secrétaire employée de l'ASPIC travaille à 30% pour l'ASiCoVV. Son salaire est réparti entre deux associations (ASiCoVV 30%, ASPIC 70%), selon une convention.

Bâtiments scolaires

Pour rappel, les communes mettent les locaux nécessaires à l'enseignement, à disposition et l'Établissement scolaire est en charge de l'enclassement.

La ludothèque

Afin de favoriser la visibilité de la ludothèque auprès des communes membres de l'ASiCoPe, celle-ci a repris la ludothèque dans ses comptes. Les 17 communes contribuent désormais à son fonctionnement.

L'établissement scolaire de Cossonay fait face à une progression continue du nombre d'élèves. Ci-dessous, voici les projections de la DGEO :

Rentrée 2025	955 élèves
Rentrée 2030	1'112 élèves
Rentrée 2035	1'043 élèves
Rentrée 2040	1'030 élèves

Voici les effectifs enregistrés ces quatre dernières années :

au 31.12.2022	815 élèves
au 31.12.2023	865 élèves
au 31.12.2024	946 élèves
au 31.12.2025	937 élèves

S'il y a une légère diminution des élèves, une augmentation du nombre de 1P est constatée, et de nouvelles classes ont été ouvertes à la rentrée 2025-2026. Les collèges existants ne disposant plus de locaux disponibles, le Conseil intercommunal de l'ASiCoVV a accepté l'installation de pavillons à L'Isle (Préavis n° 02/2025).

Ceux-ci ont été installés durant les vacances d'été. Ils peuvent accueillir quatre classes. À la rentrée d'août, trois classes ont été ouvertes, la quatrième salle faisant office de salle des maîtres et de salle de dégagement.

Tableau des classes

Collège	Lieu	Nbr classes 2022-2023	Nbr classes 2023-2024	Nbr classes 2024-2025	Nbr classes 2025-2026
Collège des Chavannes 1	Cossonay	6	9	9	9
Collège des Chavannes 2 et pavillons	Cossonay	8	13	13	13
PAM	Cossonay	6	Salles spéciales	Salles spéciales	Salles spéciales
Collège	Cuarnens	7	8	8	8
Collège et pavillons	Gollion	6	7	8	8
Collège	Grancy	2	2	2	2
Collège et pavillons	L'Isle	4	4	4	7
Collège	Mont-la-Ville	2	2	2	2
TOTAUX		41	45	46	49

Collège des Chavannes 2

Le crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors du Conseil intercommunal en septembre 2024, prévoyait la construction d'une dizaine de salles de classes, de deux salles spéciales, de locaux administratifs et techniques.

Le dossier d'enquête préalable d'implantation a été déposé mi-décembre 2024 auprès de la Commune de Cossonay, puis il a été soumis à l'enquête publique du 12 août au 12 septembre 2025. Au terme de la procédure, une opposition a été formulée. En octobre 2025, la Municipalité a informé le Comité de direction qu'elle ne pouvait pas lever cette opposition, en raison du caractère dérogatoire du dossier de mise à l'enquête. Le CoDir, ayant pris acte de cette décision, travaille à la révision du projet, afin que celui-ci reste dans le périmètre constructible du PPA Campagne des Chavannes.

Comptes

Quelques commentaires ont déjà été ajoutés en regard des comptes.

Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs incombant aux 11 communes formant l'association :

- pour 10'039 habitants au 31.12.2025 (9'897 habitants au 31.12.2024) ;
- pour 937 élèves ASiCoVV au 31.12.2025 (946 élèves au 31.12.2024).

Coût de l'élève ASiCoVV

Le coût par élève se monte à CHF 4'891.85, budgetés à CHF 4'474.50.

Cet exercice est présenté selon le nouveau plan comptable MCH2. Si certaines lignes budgétaires ne sont pas respectées, ceci est essentiellement dû aux modifications des numéros de comptes et non des dépassements budgétaires. Entre le moment de l'élaboration du budget et la réalité de la comptabilité avec le nouveau plan comptable, des modifications ont été apportées aux comptes.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)

L'entrée en vigueur de la NPIV au 1^{er} janvier 2025 introduit le mécanisme des élèves pondérés, destinés à compenser des charges scolaires, notamment celles relatives aux transports.

Dès lors, certaines communes devraient rétrocéder ces montants aux associations scolaires. Afin d'avoir une égalité de traitement entre les associations, l'ASiCoVV est en discussion avec l'ASiCoPe et l'ASiVenoge pour définir les modalités d'encaissement. Les statuts devront être modifiés en conséquence. Le sujet étant très complexe, aucune décision n'a été prise actuellement. Pour le moment, aucun montant n'est prévu dans les comptes 2026.

Comptes relatifs aux bâtiments scolaires

Les intérêts de la dette sont passés de CHF 43'441.00 à CHF 58'557.30.
 Un emprunt auprès de la CEDC de CHF 2'000'000.00 a été renouvelé en 2024 à 1.62% contre 0.5%.
 Un emprunt auprès de la CIP de CHF 4'500'000.00 a été renouvelé le 1^{er} novembre 2025 à 0.75% contre 0.2%.

Cantines communales

Commune	2024	2025
Cossonay	2'855 repas	4'362 repas
Grancy	1'172 repas	1'501 repas
Cuarnens	1'782 repas	2'395 repas
Gollion	6'924 repas	7'388 repas
L'Isle		200 repas
TOTAUX	12'733	15'846

Il est noté une augmentation de la fréquentation sur les différents sites.

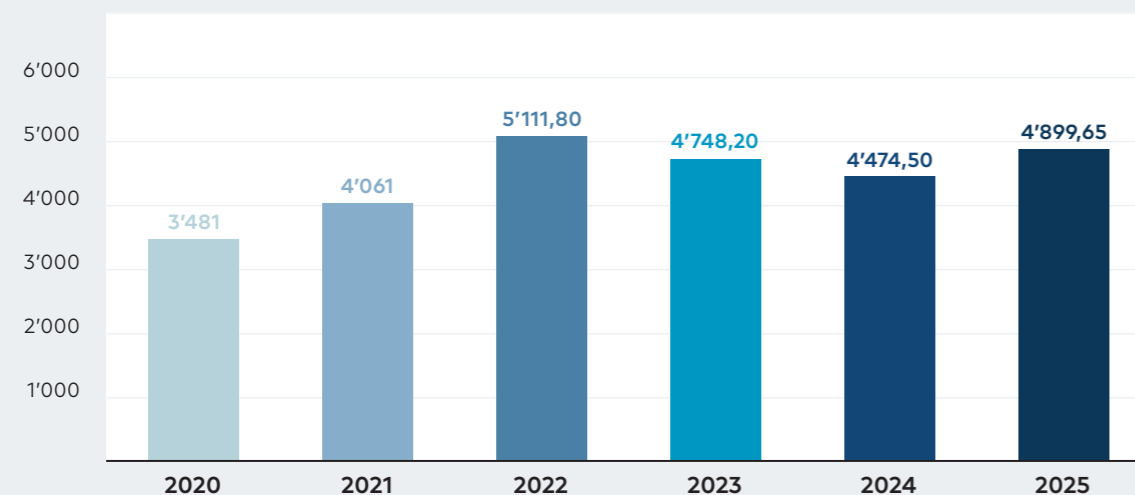
Investissements

Le préavis 02/2025, relatif aux pavillons provisoires à L'Isle a été bouclé.

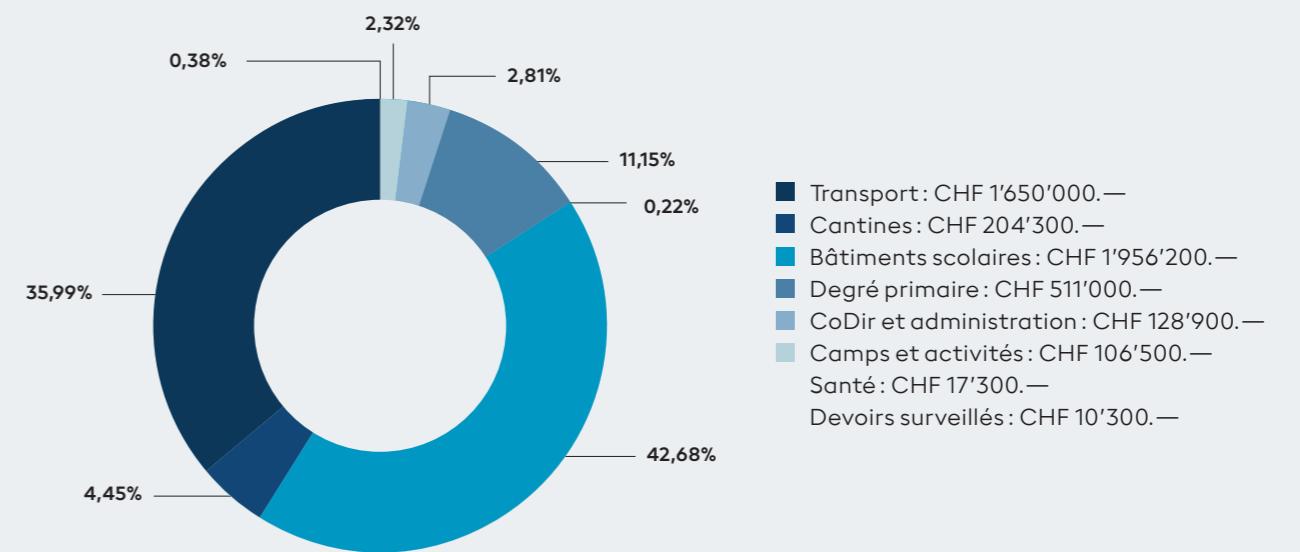
La différence est due à l'installation d'échafaudages demandée par la SUVA et par la facturation de la part de l'entreprise Connecta d'une partie du futur démontage des installations.

Dépenses	CHF	270'089.25
Préavis voté	CHF	250'000.00
Différence de	CHF	20'089.25

Coût en CHF par élève



Répartition des charges



14.2 AJERCO

En 2025, le Comité de direction (CoDir) s'est réuni à 12 reprises, afin d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel du réseau. La municipale de Cuarnens a fait valoir son droit à la retraite et a ainsi donné sa démission. C'est la municipale de Grancy qui l'a remplacée. Le Conseil intercommunal s'est, quant à lui, réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

L'année a également été marquée par l'engagement d'un nouveau directeur général, renforçant ainsi la conduite et le développement du réseau.

Infrastructures et développement des UAPE

Plusieurs projets d'infrastructures ont jalonné l'année 2025, témoignant de la volonté du réseau d'adapter l'offre d'accueil aux besoins croissants des familles.

Des travaux sont en cours à Penthaz pour une UAPE. Par ailleurs, les travaux de l'UAPE à La Sarraz progressent en vue d'une ouverture prévue en 2026.

Le projet d'UAPE à L'Isle a en revanche été abandonné en raison de la non-conformité du bâtiment pressenti.

Des travaux d'insonorisation ont été réalisés à l'UAPE des Laurelles à Cossonay, afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel.

Extension de l'UAPE des Bosquets à Cossonay

L'UAPE des Bosquets à Cossonay accueille actuellement 24 enfants. Cette capacité s'avère aujourd'hui insuffisante au regard de l'évolution démographique de l'îlot de Cossonay et des communes avoisinantes, ainsi que de la demande croissante des familles pour des solutions d'accueil de qualité leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Le projet validé prévoit une extension de 12 places supplémentaires, portant la capacité d'accueil de 24 à 36 places. Cette augmentation s'inscrit dans le plan quinquennal de développement validé par les communes membres et répond à un besoin clairement identifié par les services concernés, en concertation avec la direction du réseau, la responsable de l'UAPE et le Comité de direction de l'AJERCO.

L'extension sera réalisée par un réaménagement des locaux existants, sans construction lourde ni acquisition foncière supplémentaire,

ce qui en fait une solution pragmatique et rapide à mettre en œuvre.

Le coût estimé des travaux s'élève à environ CHF 39'000.—, un montant modéré au regard des bénéfices attendus. En comparaison avec la création d'une nouvelle UAPE qui impliquerait des investissements nettement plus conséquents, cette solution représente une réponse économiquement responsable.

Les dix communes de l'îlot de Cossonay ont donné leur accord écrit à cette extension, dont l'ouverture est prévue en 2026.

Nouvelle politique tarifaire

Les places d'accueil sur le Réseau AJERCO ont augmenté ces dernières années et vont continuer à croître pour suivre le plan de développement quinquennal et répondre ainsi aux besoins de la population. Durant cette période, les budgets communaux dédiés à la petite enfance ont augmenté proportionnellement à la croissance des places d'accueil. En parallèle, les frais d'accueil sont aussi devenus un poste de dépense important pour les familles.

Dans ce contexte d'augmentation des coûts de l'accueil de jour, tant pour les familles, que pour les communes, le Comité de direction du Réseau AJERCO a souhaité réactualiser sa politique tarifaire datant de 2009, dans une optique de maîtrise des coûts pour les communes et de renforcement de l'accessibilité financière pour les familles à bas et moyens revenus.

Par ailleurs, la FAJE, dans le cadre de la reconnaissance du Réseau, a exigé une adaptation de la facturation aux parents pour l'accueil familial. Le CoDir avait remarqué une inversion du taux d'effort des parents, les bas revenus consentaient un taux d'effort plus élevé que les hauts revenus, ce qui contrevient au principe d'accessibilité financière promu par la LAJE. Dès lors, il a été prévu une refonte de la politique tarifaire du réseau.

Il a été convenu de repartir du modèle existant et de l'aménager en :

- déplaçant le revenu annuel des familles de CHF 150'000.— à CHF 200'000.— pour le collectif et de CHF 108'000.— à CHF 200'000.— pour l'accueil familial ;
- augmentant le tarif maximal ;
- augmentant le rabais fratrie de 20 à 25% ;

- intégrant un tarif dégressif de la facturation de l'accueil familial, ce qui était exigé par la FAJE.

De façon générale, les bas et moyens revenus peuvent bénéficier d'une stabilité, voire d'une légère diminution de leur facturation. Alors que dès CHF 130'000.— de revenu annuel, environ, les familles connaissent une stabilité, sinon une augmentation progressive de cette facturation.

Afin d'identifier les impacts financiers de la nouvelle politique tarifaire, celle-ci a été simulée à partir de données de facturation de 2023. Le déplafonnement du revenu souhaité à CHF 200'000.— sera limité par le coût moyen.

Les plafonds de revenu sont les suivants :

Précolaire	CHF 200'000.—
Parascolaire	CHF 160'924.—
Familial	CHF 178'364.—

Impact financier pour les communes

Etape 1

- Déplafonnement du revenu à CHF 200'000.— et augmentation du tarif maximal
- Rabais fratrie de 20 à 25%

Variation parentale rabais fratrie 25% + nouveaux barèmes	+247'581
Subv. FAJE supp. rabais fratrie 25%	+44'874
Variation communale totale	-292'455

Etape 2 : Exigence FAJE

— Intégrer un tarif dégressif dans la facturation de l'accueil familial aux parents

Tarif dégressif en accueil familial	
Variation parentale AFJ	-26'083
Variation communale totale	-266'372

Selon les simulations ci-dessus, les communes bénéficieront d'une diminution de leurs charges de CHF 266'372.—.

Accueil collectif et familial

Structures préscolaires (garderies)	Groupes d'enfants accueillis ¹	Nombre de places offertes ²	Nombre d'enfants accueillis	Nombre d'heures
Croquelune, Cossonay	N5 / T7 / M10	22	51	42'254.00
Les Chavannes, Cossonay	N10 / T14 / M20	44	115	91'556.00
Cocoon, Cossonay	N10 / T14 / M20	44	99	92'790.00
Structures parascolaires (UAPE) ³				
UAPE Croquétoiles, Cossonay	1-6 P	48	115	84'004.56
UAPE Les Bosquets, Cossonay	1-6 P	24	59	39'986.72
UAPE Les Laurelles, Cossonay	1-6 P	48	111	81'122.84

¹ N = Nurserie (de la naissance à 18-24 mois) ; T = Trotteurs (de 18-24 mois à 30-36 mois) ;

M = Moyens (30-36 mois à l'entrée en scolarité obligatoire)

² Nombre de places établi selon les autorisations d'exploiter

³ Unité d'accueil pour écoliers



Appel d'offres

Un appel d'offres de marchés publics a été lancé pour le nettoyage des structures d'accueil. Une société a été sélectionnée par îlot, permettant d'harmoniser les prestations tout en permettant une souplesse d'organisation.

Départ des Communes de Hautemorges et Montricher

Enfin, les Communes de Hautemorges et de Montricher ont exprimé leur volonté de quitter le réseau AJERCO, afin de rejoindre le réseau AJEMA, jugé plus en adéquation avec leur carte scolaire. Des négociations sont en cours afin d'accompagner cette évolution dans un esprit de collaboration et de continuité des prestations.

14.3 STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE COMMUNALE LA GOÛTINE

En 2025, l'UAPE communale, la Goûtine, a poursuivi sa mission d'accueil et d'accompagnement des enfants de la 1P à la 8P, en proposant 12 places dans un cadre sécurisant et bienveillant. Fidèle à ses valeurs, la structure a mis l'accent sur des activités pédagogiques variées, favorisant l'autonomie, la créativité et la socialisation des enfants. Dans le cadre d'une volonté d'inclusivité, la Goûtine a pu accueillir plusieurs enfants à besoins particuliers.

Soucieuse de répondre aux besoins des familles, la Goûtine a innové en étoffant son offre d'accueil. Deux matinées ont été ouvertes de 07h00 à 08h15, afin de permettre aux parents d'adapter

plus facilement leurs horaires de travail et de retrouver leur enfant plus tôt dans l'après-midi. Par ailleurs, un accueil spécifique a été proposé le vendredi matin pour les élèves de 1P.

Malgré l'intérêt initial suscité par ces nouvelles prestations, la fréquentation s'est révélée très mitigée. Si les ouvertures matinales ont trouvé un écho limité, l'offre du vendredi matin n'a pas rencontré le succès escompté et a dû être abandonnée en cours d'année. Ces expériences ont toutefois permis d'affiner l'analyse des besoins des familles et d'orienter les réflexions futures de la structure.

14.4 LA PAMTINE

En 2025, la cantine communale, la PAMtine, a poursuivi sa mission d'accueil en proposant un encadrement de qualité aux élèves scolarisés au sein de la Commune. La fréquentation a connu une hausse significative, avec jusqu'à 50 enfants accueillis par repas. Cette augmentation a nécessité l'engagement d'une quatrième surveillante, permettant de garantir un accompagnement adapté, sécurisé et conforme aux exigences d'encadrement. En 2025, 4'361 repas ont été servis.

Au-delà du temps du repas, la cantine veille à offrir un cadre convivial aux enfants. Des activités créatrices ou récréatives sont organisées après chaque repas, favorisant la détente.

En 2025, la Commune a également renforcé son soutien aux familles en organisant et en subventionnant un Pédibus, destiné aux élèves de 1P. Ce dispositif permet d'accompagner les enfants, le lundi et le mardi après le repas, ainsi que les après-midis où ils sont en congé, jusqu'à l'Atelier Magique. Cette mesure contribue à faciliter l'organisation familiale tout en assurant un encadrement sécurisé des déplacements.

14.5 AUTRES STRUCTURES

La Maison Bleue

La Maison Bleue est un lieu convivial où parents et enfants sont les bienvenus. Situé à l'Espace Landry, celui-ci est pensé pour se retrouver, jouer, découvrir et partager en toute simplicité. Les enfants peuvent y explorer librement, faire de nouvelles expériences et rencontrer d'autres enfants. C'est un lieu de sociabilisation très apprécié. Les parents y trouvent aussi un moment pour souffler, jouer avec leur enfant, échanger et tisser des liens avec d'autres familles ou avec des professionnels présents.

L'accueil est libre, sans inscription, et chacun peut venir en toute confiance, dans le respect de l'anonymat. Seuls le prénom et l'âge de l'enfant sont demandés. Depuis janvier 2024, la Maison Bleue est gérée par l'Espace Prévention La Côte, qui veille à en faire un lieu chaleureux et bienveillant pour tous.

La fréquentation de la Maison Bleue a diminué au cours de l'année 2025. Afin d'y remédier, il a été procédé à l'envoi de flyers aux pédiatres de la région, ainsi qu'aux communes avoisinantes.

Malgré cette baisse ponctuelle, il est constaté de manière générale, que les lieux d'accueil Enfants-Parents demeurent très appréciés des familles. En dépit d'une diminution de la natalité,

les parents manifestent un intérêt croissant pour ces espaces favorisant la socialisation des jeunes enfants et le soutien à la parentalité.

Fréquentation de La Maison Bleue durant l'année 2025

	0-1 an (0-11m)	1-2 ans (12-23m)	2-3 ans (24-35m)	3-4 ans (36-47m)	4-5 ans (48-59m)	5 ans (dès 60m)	Nouveaux enfants	Nombre de visites d'accompagnements		
								Mères	Pères	Autres
Janvier	20	37	35	11	1	0	10	58	11	16
Février	17	39	21	17	1	0	15	48	6	17
Mars	17	44	35	13	0	0	7	63	8	16
Avril	6	22	9	7	0	0	4	27	1	13
Mai	12	27	17	3	3	0	5	41	6	7
Juin	6	51	15	11	2	0	5	54	7	8
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	10	16	13	6	1	0	3	27	4	2
Septembre	25	45	31	9	0	0	25	63	10	7
Octobre	11	20	12	2	0	0	10	30	5	0
Novembre	27	62	24	17	1	0	16	75	10	12
Décembre	19	34	18	3	0	0	6	39	10	9
TOTAUX	170	397	230	99	9	0	106	525	78	107
				905				710		

L'Atelier Magique

En 2025, la Commune de Cossonay a soutenu le jardin d'enfants l'Atelier Magique en prenant le loyer à sa charge. Le but étant de les aider, tout en déchargeant le réseau.

Par ailleurs, l'Atelier Magique accueille désormais des élèves de 1-2P. Ceux-ci sont accompagnés depuis l'école jusqu'à la structure, par une patrouille scolaire.



L'Atelier Magique.

14.6 CENTRES AÉRÉS

En 2025, trois centres aérés ont permis aux enfants de Cossonay d'être pris en charge pendant les vacances d'été. Le premier camp, organisé par MS Sports du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet, a réuni 30 enfants, dont 19 enfants de Cossonay. MJSR a reconduit son camp du 14 au 18 juillet, avec 15 enfants, dont 8 de Cossonay et La

Poste a souhaité faire une semaine de camp du 11 au 15 août pour les enfants de ses employés, tout en offrant une place à 21 enfants de Cossonay. Ces trois semaines de centres aérés se sont déroulées à la CossArena, où les enfants peuvent bénéficier des infrastructures sportives, d'une cuisine et d'un vaste espace vert.

14.7 LE CLAC

Le CLAC est un lieu phare pour la rencontre des jeunes de 12 à 20 ans. Il continue d'accueillir les collégiens à midi pour des moments de détente ou de jeux. Chaque mois, un nouveau challenge est proposé, concours de dessin, tournoi de ping-pong, etc.

La fréquentation est toujours aussi élevée, mais l'ambiance est bonne et il n'y a pas de problèmes de discipline.

C'est dans l'accueil libre que le CLAC a le plus innové. Celui-ci a proposé, en collaboration avec l'École de Musique de Cossonay, des cours gratuits aux jeunes de la région pour s'initier à la création musicale et au mixage. Malheureusement, cette offre n'a pas rencontré le succès espéré.

Par ailleurs, au début et à la fin des vacances d'été, le CLAC est parti à la rencontre des jeunes, sur la pelouse du PAM, en leur proposant des activités ludiques et des moments de repos sur des transats floqués au nom du CLAC.

Une cartographie participative de Cossonay a été réalisée avec eux, pour repérer les lieux qu'ils fréquentent ou évitent et recueillir leurs attentes concernant les équipements communaux. Ces informations ont pour but d'adapter et d'améliorer les prestations offertes dans le futur.

15

INTÉGRATION ET CULTES

15.1 COURS DE FRANÇAIS

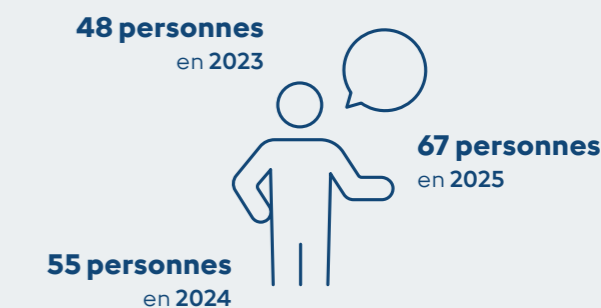
Les 67 participants tout au long de l'année 2025 font des cours de français une prestation nécessaire et surtout plébiscitée par les personnes allophones de la Commune et des environs.

Cette année encore, la diversité culturelle est au rendez-vous et permet une richesse des échanges durant les cours. En effet, les élèves viennent des quatre coins du monde : Turquie, USA, Pologne, Ukraine, Pérou, Espagne, Allemagne, Macédoine, Madagascar, République Dominicaine, Érythrée, Suisse, Brésil, Portugal, Inde, Roumanie, Italie, Uruguay, Vietnam, Thaïlande, Serbie, Slovénie, Syrie, Afghanistan et Chine.

Les prestations s'étendent du niveau de langue A0 à B1 avec un atelier pratique proposé une fois par semaine aux élèves ayant atteints le ni-

veau A1. Cet atelier permet aux participantes et participants de consolider leurs apprentissages autour de la compréhension écrite et orale.

La subvention du Bureau Cantonal de l'Intégration permet de continuer de proposer le cours à CHF 220.—/par an (CHF 200.— + CHF 20.— de frais d'inscription), au lieu de CHF 260.—/par an.



15.2 CULTES

L'Église Évangélique Réformée a continué sa restructuration au niveau cantonal, ce qui a constitué son grand chantier en 2025.

Pour la première fois, l'Église Évangélique s'est rendue visible à l'extérieur, devant la CossArena, en organisant une journée d'activités extérieures et de spectacles, ouverte à tous. Les jeunes ont

également proposé leurs services pour laver les voitures des habitants. L'Église Évangélique de Cossonay s'est déclarée très satisfaite de cette journée et envisage de la reconduire en 2026.

En 2025, L'Église Évangélique de Cossonay, a célébré deux mariages dans ses locaux.

L'Église catholique voit le nombre de participants aux activités paroissiales en augmentation, avec l'arrivée de familles à Cossonay et dans les communes environnantes. La fête paroissiale s'est tenue à Senarclens et fut un succès. Un clown réalisant des spectacles à connotation chrétienne était invité, à la grande joie des petits et des grands.

Au cours de l'année 2025, 13 baptêmes, un mariage et 12 funérailles ont été célébrés à l'église de Cossonay.

Chaque année les chrétiens sont appelés à se rassembler pour prier pour leur unité, durant une semaine. Elle a eu lieu du 18 au 25 janvier 2025. À cette occasion, les trois églises de Cossonay ont organisé une célébration œcuménique qui s'est tenue dans les nouveaux locaux de l'église évangélique.



AFFAIRES CULTURELLES

15.3 ACTION PARRAINAGE VENOGÉ

Une année de stabilisation et de réseautage

L'année 2025 peut être considérée comme une année de consolidation ou de transition. De nombreux contacts ont été pris et renforcés, notamment avec l'EVAM (région de La Côte), avec l'établissement primaire de Cossonay (regroupant les élèves des Communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville, Senarclens), avec l'ARCAM (promotion économique du district de Morges). Ils ont permis de nouer des relations de confiance. Cette mise en réseau a fait augmenter les demandes de parrainage, mais malheureusement pas encore les disponibilités pour y répondre de manière optimale.

Le groupe de coordination composé a tenu quatre réunions durant l'année. Il a constaté la difficulté à trouver de nouveaux parrains et de nouvelles marraines, malgré les efforts entrepris (appel aux réseaux personnels, article dans le Journal de Cossonay, etc.). Ce groupe, stable en 2025, devra pourtant trouver de nouvelles forces pour continuer sa mission à l'avenir (un départ est annoncé en 2026).

Le coordinateur régional a aussi apporté une contribution à la reprise des formations pour les nouveaux parrains et marraines, à l'échelle cantonale. Une formation de ce type a eu lieu pour tout le Canton le 8 novembre 2025. Elle sera répétée le 31 octobre 2026.

Parrainages en cours

Sur les 24 parrainages en cours, une quinzaine d'entre eux sont réellement actifs. Les contacts pris au cours de l'année avec les différents parrains et marraines montrent qu'au bout d'un certain temps, la relation prend fin, soit naturellement par l'autonomie ou le déménagement des personnes parrainées, soit par une décision de l'un des deux partenaires.

Deux nouveaux parrainages ont été lancés en fin d'année, après des mois d'attente. Les demandeurs d'un parrainage (des jeunes de 18 ans) se sont en effet annoncés en juin et ce n'est qu'en décembre qu'il a été possible de les mettre en relation avec des familles pouvant leur proposer de temps à autre des rencontres.

Les besoins pour le français et l'appui scolaire

La demande d'appui en français et plus généralement d'appui scolaire reste présente. Au cours de l'année 2025, plusieurs demandes sont arrivées via l'EVAM ou directement de l'école. Malheureusement, il n'a pas été possible d'y répondre de manière rapide, si bien qu'au moment où des possibilités s'offraient, la demande n'existait plus. Il s'agira d'anticiper ce type de situation pour la rentrée scolaire de l'été 2026.

16.1 THÉÂTRE DU PRÉ-AUX-MOINES

Direction du Théâtre

Le Théâtre du Pré-aux-Moines a salué avec beaucoup d'émotion le départ de sa Directrice, le 9 mai 2025, à l'issue d'un spectacle époustouflant de *Marie-Thérèse Porchet*. Cette dernière a mis fin à sept années de collaboration avec le théâtre. Toutefois, elle a encore mis au point la saison 2025-2026, avant son départ et l'arrivée de la nouvelle Directrice.

La nouvelle Directrice en poste a dirigé pendant 17 ans le Centre Pluriculturel et social d'Ouchy (CPO). Son engagement pour la culture, son sens de l'innovation, ainsi que sa capacité à bâtir des ponts entre les disciplines artistiques et le public, ont largement contribué à la décision de l'engager au Théâtre du Pré-aux-Moines. Arrivée le 1^{er} avril 2025, elle a rapidement pris ses marques pour lancer la saison 2025-2026.

Représentations et saison théâtrale

En 2025, 23 spectacles différents et 36 représentations ont été donnés au Théâtre du Pré-aux-Moines, appréciés par environ 9'000 spectateurs. En amont, ces représentations ont nécessité 60 jours de répétitions.

La présentation de la saison 2025-2026 a eu lieu le 28 août, pour laquelle tous les billets ont été réservés en quelques minutes. La saison a débuté avec le spectacle musical *Sorcrières* qui a immergé le public dans la réalité d'un procès, tel qu'il s'en déroulait en Suisse romande, entre le XV^e et le XVII^e siècle.

De nombreux spectacles tel que *La Revue de Lausanne*, du théâtre d'improvisation, ou des spectacles musicaux, ont entraîné le public dans des univers culturels inattendus.

Arts en scène

En mai 2025, le théâtre a réitéré la mise en place des ateliers *Arts en scène*, en collaboration avec les écoles de Cossonay. Une journée de sensibilisation aux arts de la scène a été organisée, avec cinq ateliers simultanés au sein du théâtre et de l'école, avec un tournus entre les différentes classes de 7^e. Les thèmes abordés furent : l'organisation d'un théâtre (accueil), l'improvisation théâtrale, le maquillage et les costumes, l'improvisation musicale et la technique du spectacle (son et éclairage). Ces ateliers, menés par des professionnels, ont été suivis par une représentation du spectacle *Duels de pianos*.

Réseaux et communications

Le théâtre a investi les réseaux sociaux comme moyen de communication moderne et efficace. L'audience de la page Facebook continue d'augmenter, avec 2'600 abonnés. Celle de la page Instagram (ouverte en été 2022) a augmenté à 1'200 followers, et les publications sont très partagées. Des newsletters ont régulièrement été envoyées, à raison d'environ une par mois, pour environ 2'150 abonnés.

Dons

En 2025, le théâtre a reçu du soutien de la part du Canton, d'Energia Pro, de la Migros et de l'Astar-Pam, pour un montant de CHF 48'500.—.

16.2 CINÉMA CASINO SA

L'année 2025 a marqué un tournant important dans l'évolution du cinéma. À la suite du départ du gérant, une nouvelle gérante a été nommée le 1^{er} mars 2025. Elle a ensuite été rejointe le 1^{er} mai par un gérant adjoint et assistant administratif, afin de renforcer la gestion opérationnelle. Par ailleurs, après le départ de la cheffe du Service culture et tourisme et directrice du Théâtre du Pré-aux-Moines, c'est une nouvelle cheffe et directrice qui a été nommée. Cette dernière a ainsi intégré le Conseil d'administration.

Ces changements ont conduit à une réorganisation de la gestion du cinéma, avec notamment une adaptation des horaires mieux alignés à la demande du public. Les entractes ont également été réintroduits lors des projections de longue durée, ainsi que lors de séances destinées aux enfants.

En parallèle, le site internet a été modernisé, permettant désormais l'achat en ligne de billets, d'abonnements et de bons cadeaux, améliorant ainsi l'accessibilité et le confort des spectateurs.

L'offre à destination du jeune public s'est enrichie avec le rendez-vous mensuel «Au ciné comme les grands», organisé le mercredi après-midi et le dimanche matin. Cette initiative permet aux plus jeunes de découvrir le cinéma sur grand écran, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, chaque séance étant complétée par la remise d'un cahier d'activités prolongeant l'expérience à la maison.

Enfin, le cinéma a mis à l'honneur le public féminin à travers l'organisation d'une «Ladies Night», une soirée réservée aux femmes, comprenant cocktail de bienvenue, pop-corn et goodies. Cet événement a rencontré un vif succès et a été particulièrement apprécié des participantes.

Malheureusement, la production cinématographique de 2025 n'a pas proposé de films suffisamment porteurs pour stimuler la fréquentation des salles en Suisse.

L'absence de films événementiels, capables de créer un fort engouement médiatique et un effet d'attraction massif, a limité la venue des spectateurs. Seul le dernier volet de *Mission Impossible* avec Tom Cruise, était attendu pour booster les entrées, mais les critiques, plutôt réservées, n'ont pas entraîné l'effet escompté.

Cette situation a contribué à maintenir un niveau de fréquentation inférieur aux attentes.

Par ailleurs, la concurrence accrue des plateformes de streaming continue d'influencer les habitudes de consommation.

Cette tendance souligne la dépendance du secteur à des productions à fort pouvoir d'attraction et à des blockbusters très médiatisés.

Une amélioration durable de la fréquentation passera donc par une offre cinématographique plus ambitieuse et capable de mobiliser un public élargi.

16.3 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque continue son rythme de croisière tout en augmentant ses prêts. Elle accueille toujours les garderies en dehors des heures d'ouverture. Les quatre garderies de Cossonay (Croquelune, Garderie des Chavannes, Cocoon et l'Atelier Magique), ainsi que la garderie Les Petits Guépriers de Penthalaz, bénéficient de cette prestation. Une à trois éducatrices encadrent les enfants, qui écoutent des histoires et regardent des albums.

Le cercle de lecture, créé en 2024, s'est pérennisé. Le groupe de cinq personnes se retrouve une fois par mois et les échanges sont riches. Chaque personne présente en moyenne deux livres. Un onglet sur le site de la bibliothèque a été créé pour présenter les livres proposés au cercle de lecture. Il peut arriver – rarement toutefois – que des livres présentés ne soient pas dans le catalogue de la bibliothèque, afin de tester l'attrait d'autres styles d'ouvrages.

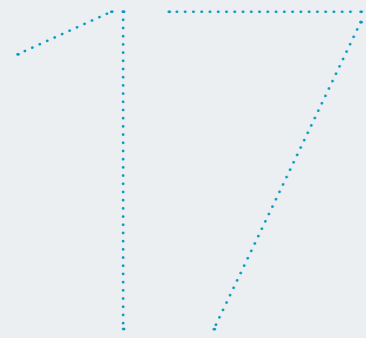
Le service de portage à domicile est inactif pour le moment, personne ne l'ayant sollicité en 2025.

En 2025, la bibliothèque a enregistré : 39'520 prêts et prolongations ; 4'085 comptes ouverts pendant les ouvertures ; 69 comptes créés, dont 20 comptes famille ; 322 comptes actifs, dont 117 comptes famille. Les comptes famille comprennent au moins trois personnes, les autres comptes peuvent compter une à deux personnes.

En 2025, il y a eu 544 prêts de livres numériques, dont 116 audios, via la plateforme eBibliomedia et 428 eBooks.



Commune de Cossonay



SANTÉ PUBLIQUE

17.1 PLAN CANICULE

En 2025, en raison des prévisions météorologiques, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a activé les plans canicule des institutions socio-sanitaires et des communes et ceci à deux reprises, en date du 27 juin, ainsi que le 8 août.

Ces plans canicule mis en place par les communes prévoient des dispositions spécifiques pour la protection des personnes les plus vulnérables. Les risques consécutifs à la chaleur peuvent être importants pour l'ensemble de la population. En fonction de l'exposition à la chaleur que ce soit dans le cadre d'activités professionnelles, récréatives ou d'autres types de situations, chaque individu peut être affecté dans sa santé.

Durant ces périodes de fortes chaleurs, les gardes municipales se sont rendues à plusieurs reprises chez les personnes ayant expressément demandé une visite, en cas d'activation du plan canicule. Elles ont par ailleurs régulièrement téléphoné à ceux l'ayant demandé, en lieu et place d'une visite à leur domicile.



Flyer plan canicule Vaud 2025.

17.2 HARCÈLEMENT DE RUE / VIOLENCE, STOP AU SILENCE

Actif depuis plus d'une année, le dispositif civil d'accueil des victimes de violences et de harcèlement de rue « Violence : stop au silence » a été mis en place pour la population de Cossonay. Dans un cadre bienveillant et sécurisant, il permet à une personne victime ou témoin, de :

- signaler un événement de violence ou de harcèlement de rue ;
- pouvoir rapporter son expérience, être écoutée et reconnue dans son vécu ;
- obtenir toute information utile à sa situation ;
- être orientée auprès des partenaires médicaux ou sociaux, ainsi que des structures et associations d'aide et de soutien.

Les personnes activant le dispositif peuvent demander à rencontrer une répondante sociale du dispositif yverdonnois, via un formulaire spécifique en ligne sur le site de la Commune de Cossonay. Elles sont rappelées dans les 72 heures, au plus tard. À l'issue de cet entretien téléphonique, au cours duquel elles peuvent exposer leur vécu et leur problématique, la répondante sociale offre, en cas de besoin, la possibilité d'une rencontre en tête à tête, afin d'échanger plus en détails et orienter la personne vers des partenaires spécialisés.

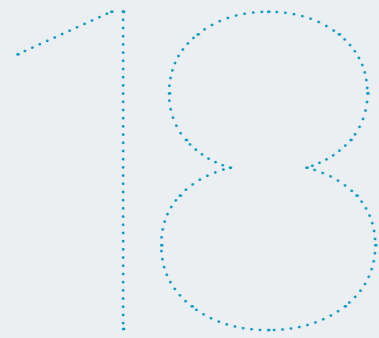
En leur qualité de civiles, les répondantes sociales ne sont pas soumises au devoir de dénoncer les faits portés à leur connaissance, permettant ainsi d'établir un climat de confiance.

Ces personnes peuvent être accueillies :

- à Cossonay, dans une salle sécurisante et accueillante appropriée ;
- à Yverdon-les-Bains, dans la salle d'accueil du dispositif yverdonnois, si elles préfèrent se déplacer hors de leur commune.

Ce dispositif ne remplace pas les services de secours en cas d'urgence (Police/117) ni les guichets ouverts au public et se veut complémentaire aux prestations proposées par d'autres partenaires spécialisés, comme les centres de consultation LAVI.

La mise en place de ce service d'aide aux victimes de violences domestiques est non seulement une nécessité humanitaire, mais aussi un acte de responsabilité sociale.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

18.1 TRAVAUX EFFECTUÉS

La Municipalité a acquis le logiciel de gestion des bâtiments communaux GestImmo. Ce logiciel permet de centraliser l'ensemble des demandes qu'il s'agisse de travaux, de demandes de clefs ou de commandes de matériel de nettoyage. Il permet également d'effectuer un suivi des divers consommations énergétiques (chauffage, électricité, eau).

La mise en place de ce logiciel a été initiée en 2025 et se poursuivra en 2026. Les mesures de consommation débuteront au 1^{er} janvier 2026, tandis que les processus liés aux demandes diverses seront mis en place progressivement en 2026, avec objectif que l'ensemble des demandes passent par le logiciel GestImmo pour la rentrée scolaire de 2026.

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant des bâtiments, les travaux listés ci-dessous ont été réalisés :

Bâtiment administratif

Raccordement du bâtiment au réseau de chauffage à distance (CAD).

Collège des Chavannes 1

Réalisation d'un contrôle OIBT ; des retouches électriques à la suite du contrôle des installations électriques (OIBT).

CossArena

Peinture des façades coté tartan, ainsi qu'à l'arrière du bâtiment, à la suite de divers graffitis ; installation d'une borne de recharge électrique au parking pour la recharge d'un véhicule communal ; remplacement de la station météo.

Zone « En Marche »

Pose de portes sectionnelles équipées de serrures électroniques, aux locaux des sociétés sportives (FC Cossonay, Cricket, Traine-Gourdins, et Pétanque) et du local électrique.

Hôtel Le Funi

Pose de nouvelles têtes de lit et de tablettes intégrées ; agencement d'une cuisine (plan de travail en inox) ; remplacement des éclairages des têtes de lit ; rénovation de l'éclairage de la salle des petits déjeuner et des espaces communs ; remplacement de tous les matelas ; remplacement des cabines de douche ; pose d'un revêtement de sol en vinyle à la salle des petits déjeuners.

Jura Club

Réfection des murs en moellons et divers rhabillages (terrasse, pilier, escalier, mur et dallage).

Dépôt de la voirie

Installation de cylindres et garnitures SALTO : sur le portail d'entrée, à la salle du personnel de la déchetterie, ainsi qu'à la porte d'entrée donnant accès aux bureaux du 1^{er} étage ; installation d'un défibrillateur à la déchetterie.

Commune d'Allens

Installation d'un défibrillateur sur le bâtiment de TerraSport, pour lequel un arrangement a été trouvé avec la société TerraSport.

Maison de Ville

Pose du système électronique SALTO sur l'accès à l'ascenseur.

Collège PAM 1

Remise aux normes des installations d'éclairage de sécurité ; réparation du crépi de la façade endommagée, coté gendarmerie ; démoussage de la toiture.

Collège PAM 2

Remise aux normes des installations d'éclairage de sécurité ; réalisation d'un contrôle OIBT ; retouches électriques, à la suite du contrôle OIBT ; remplacement d'un four de la cuisine.

Collège PAM 3

Remise aux normes des installations d'éclairage de sécurité (travaux en cours) ; fourniture et pose d'un revêtement sans joints, à base de résine synthétique, à la cuisine du restaurant ; rénovation des agencements des cuisines du restaurant et de la cuisine militaire ; modification des compteurs de gaz du bâtiment (séparations des consommations) ; pose de toiles d'ombrage sur la terrasse du restaurant ; achat de deux réfrigérateurs pour le théâtre ; déplacement du défibrillateur du théâtre à l'extérieur du bâtiment ; remplacement d'un congélateur au restaurant ; remplacement du projecteur et transmetteur de vidéo de l'Aula.

Placette 13

Installation d'un déshumidificateur à la buanderie.

Immeubles de la rue Neuve

Remplacement de la baignoire, par une douche et du WC à la rue Neuve 9 ; assainissement de l'appartement sinistré à la rue Neuve 7.

Temple

Réalisation d'un contrôle OIBT ; remise en état des défauts à la suite du contrôle OIBT ; installation d'une nouvelle commande de cloches programmables.

18.2 INVENTAIRE

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 25 bâtiments, dont voici la liste :

Quatre bâtiments administratifs, où sont logés les services, ainsi que des activités liées à l'administration communale

1. Bâtiment administratif
2. Maison de Ville
3. Dépôt du Service travaux et voirie
4. Poste de gendarmerie

dans ce bâtiment n'appartiennent pas à la Commune)

Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASiCoPe.

La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.

Cinq bâtiments scolaires

5. PAM 1
6. PAM 2
7. PAM 3 (restaurant, aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque, le CLAC)
8. Collège des Chavannes 1
9. Garderie et UAPE situées dans le collège des Chavannes 2 (les autres locaux se trouvant

Sept bâtiments d'habitation

10. Rue Neuve 5, 7, 9 et 11
 11. Place de la Tannaz 4
 12. Rue de la Placette 13 (Petit Collège)
 13. Chemin des Prés-du-Dimanche 4
- auxquels il faut additionner deux appartements situés dans les bâtiments scolaires.

Quatre bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales

- 14. L'Espace Alfred Landry
- 15. Le bâtiment de la zone sportive « En Marche »
- 16. Le chalet-refuge du Jura-Club
- 17. La cabane des bûcherons

Une salle polyvalente

- 18. CossArena. Ce bâtiment comprend deux salles de gym, une salle de rythmique, un mur de grimpe, un réfectoire et la Goûtine.

Un hôtel

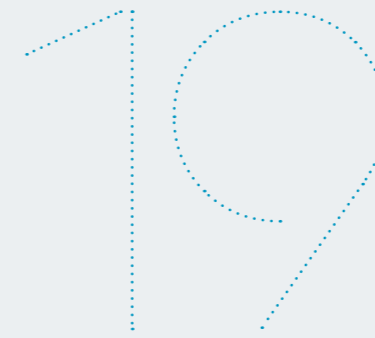
- 19. Hôtel Le Funi

Une église

- 20. Temple (Église Saint-Pierre et Saint-Paul)

Deux parkings couverts

- Parking Les Chavannes en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente (CossArena). Ces deux parkings sont gérés par la société Parkings Management SA (PMS).



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME



Plan de situation des bâtiments communaux, échelle 1:5'000, au 07.05.2024.

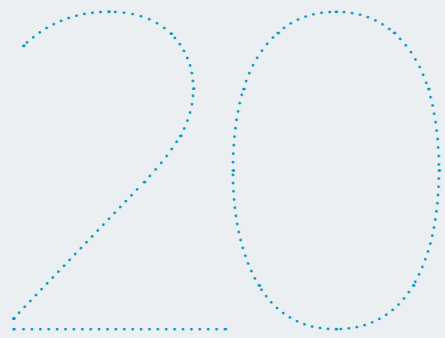
- 15. Bâtiments de la zone sportive « En Marche » : GPS – 46°36'38.0"N 6°29'44.3"E
- 16. Chalet-refuge du Jura-Club : GPS – 46°38'04.39"N 6°20'56.89"E
- 17. Cabane des bûcherons : GPS – 46°37'34.2"N 6°29'30.0"E

19.1 PACOM

La mise à l'enquête complémentaire relative au Plan d'affectation communal s'est déroulée du 15 novembre au 16 décembre 2024. Cette enquête publique a fait l'objet d'oppositions, reçues dans les délais prescrits.

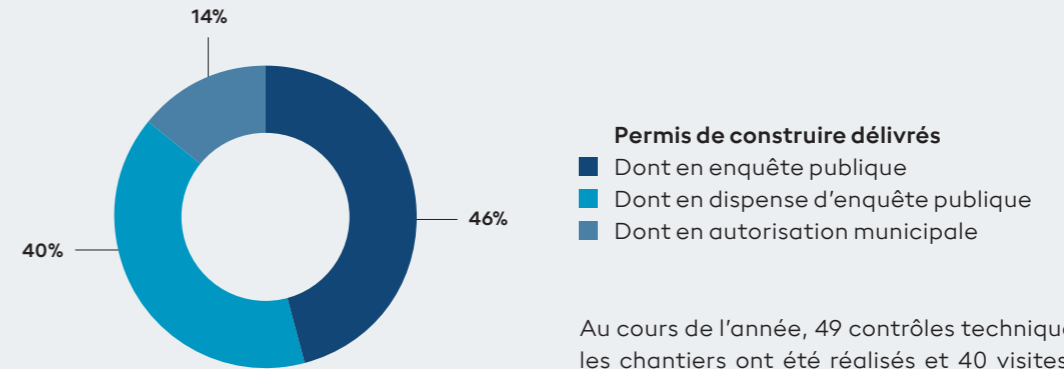
Lors du 1^{er} trimestre 2025, le traitement de ces oppositions a été réalisé et le préavis communal y relatif a été préparé. C'est le 16 juin 2025, que le préavis 15/2025 a été déposé au Conseil communal. Celui-ci avait pour nom : « Préavis municipal concernant la révision du Plan d'Affectation communal (PACom) et de son règlement ».

Puis, en date du 25 août 2025, ledit préavis a été adopté par le Conseil communal. C'est ensuite le 9 octobre 2025 que l'envoi du dossier complet a été effectué auprès du Canton, en vue de sa mise en vigueur, puis de la levée des deux oppositions restantes.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

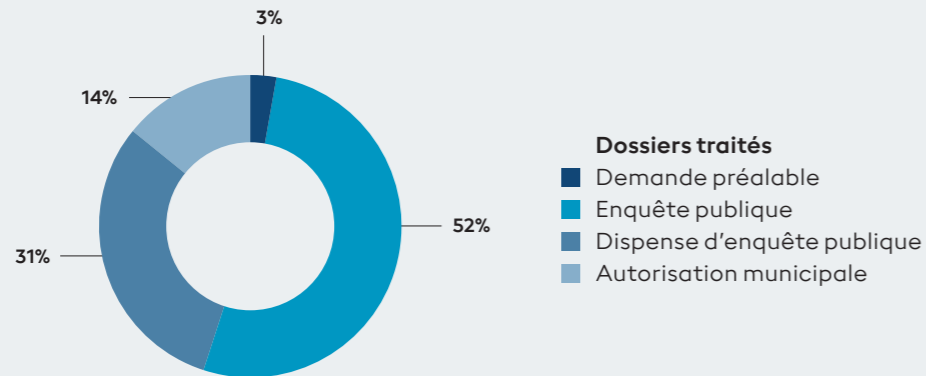
En 2025, 48 permis de construire ont été délivrés et sont répartis selon les catégories suivantes :



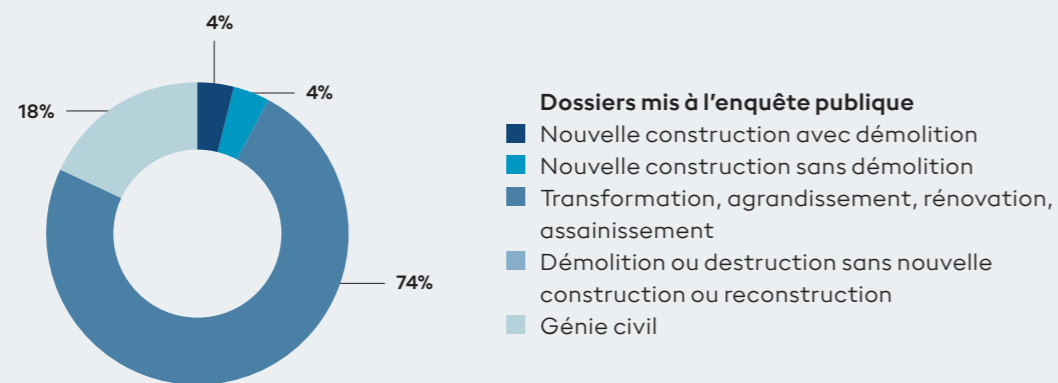
Au cours de l'année, 49 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et 40 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et d'utiliser ont été effectuées.

20.1 DOSSIERS TRAITÉS EN 2025

En 2025, 73 dossiers ont été enregistrés par le Service technique communal.

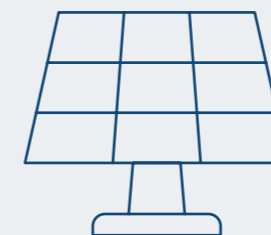
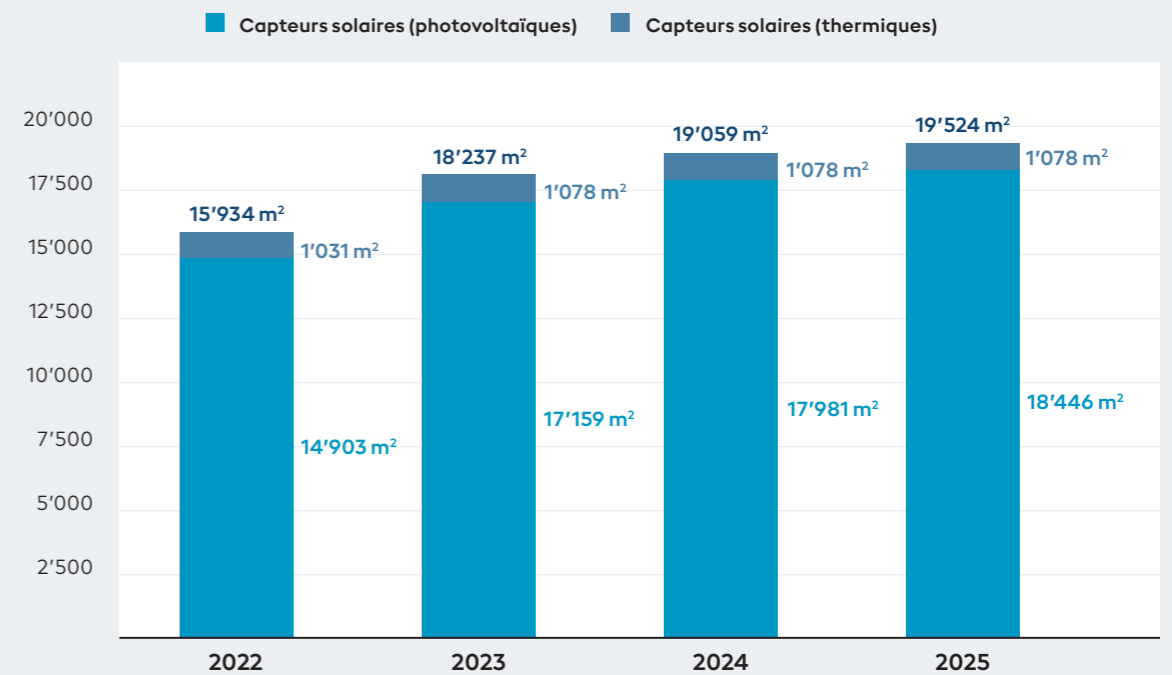


Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune de Cossonay sont les suivants :



20.2 POSE DE CAPTEURS SOLAIRES

Le graphique suivant indique la totalité en m² de panneaux solaires posés sur tout le territoire communal. Il n'indique pas le nombre de mètres carrés posés chaque année.



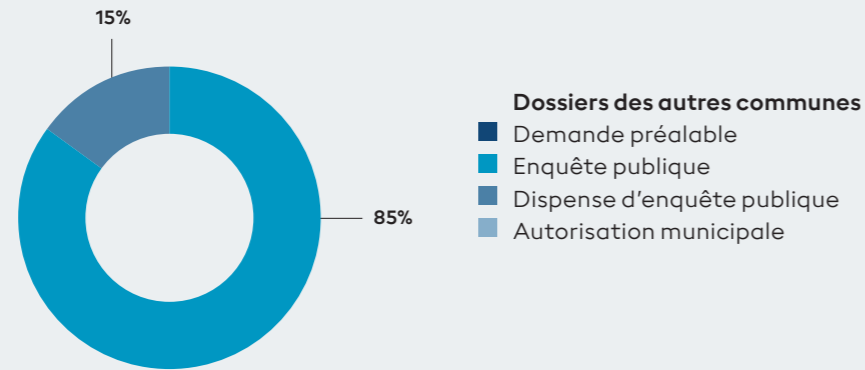
Soit une augmentation en 1 an de :

+ 465 m²
de capteurs solaires
(photovoltaïques)

+ 0 m²
de capteurs solaires
(thermiques)

20.3 DOSSIERS DES AUTRES COMMUNES

En 2025, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal s'élevait à 13 et 77 dossiers ont été traités dans ce cadre :

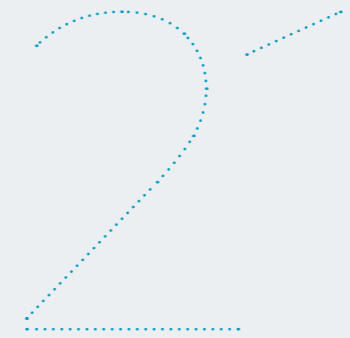


20.4 COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

La commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme (CCAU) est présidée par le municipal en charge de la Police des constructions. Cette commission est chargée d'étudier les projets situés en Vieille Ville ou dans le hameau d'Allens. Elle traite également les projets concernant des bâtiments classés. La CCAU est composée d'un urbaniste, d'un notaire, d'un ancien conseiller communal, du représentant de l'Association de la Vieille Ville, d'une représentante du hameau d'Allens, d'un architecte, et de l'archiviste communal.

Le responsable du Service technique communal, ainsi que le collaborateur en charge de la Police des constructions au sein de ce même service participent également à ces séances.

La CCAU s'est réunie à trois reprises en 2025 et a traité six dossiers.



INFORMATIQUE

21.1 INFRASTRUCTURE

Le remplacement des logiciels ainsi que la migration de l'infrastructure communale se sont effectués dans le courant 2025. Ce projet donne suite au préavis 11/2024, relatif au remplacement des logiciels informatiques pour la gestion communale. Bien que très ambitieux, grâce à une bonne collaboration interne ainsi qu'avec les divers prestataires, celle-ci a pu être réalisée selon la planification et ainsi offrir de nouveaux outils mieux adaptés et plus efficaces à la Commune.

La première phase consistait à créer une nouvelle infrastructure décentralisée (Cloud), choisie tant pour son emplacement (Suisse), que ses caractéristiques techniques permettant d'avoir un niveau de sécurité qui suit les standards requis. Son architecture permet à la solution d'être évolutive, afin de durer dans le temps. Cette infrastructure a été livrée à la fin de l'été.

21.2 LOGICIELS

L'année 2025 marque un changement significatif des logiciels communaux. En effet les deux logiciels principaux (comptabilité et contrôle des habitants) ont été remplacés.

De plus, à la suite du passage de la comptabilité au nouveau modèle comptable MCH2, la Municipalité a décidé d'adapter le plan de classement documentaire en adéquation avec le plan comptable, en adoptant un plan de classement ayant la même structure et numérotation que le plan comptable. Afin de limiter au maximum l'utilisation du papier, elle a également décidé d'implémenter une gestion électronique des documents (GED), via le logiciel M-Files qui permet une gestion adéquate de tous les types de documents. Celui-ci a été mis en production à fin octobre 2025.

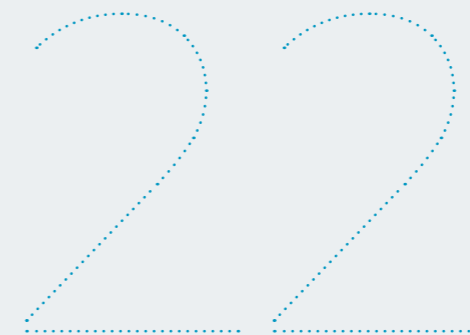
Ces changements significatifs ont nécessité une grande adaptation de l'organisation interne, ainsi que la formation des collaborateurs à ce nouveau mode de fonctionnement. Ces changements impactent et modernisent l'ensemble de l'organisation communale et montrent une volonté d'amélioration et d'efficacité des services communaux.

Le logiciel comptable ProConcept a été livré en septembre, afin que le budget 2026 puisse être élaboré, tandis que celui du contrôle des habitants a été déployé en collaboration avec le Canton, en octobre. L'ensemble de la comptabilité 2026 sera réalisé sur ProConcept, tandis que l'ancien logiciel sera décommissionné à l'été 2026, une fois les comptes 2025 bouclés.

Finalement, le programme choisi pour le contrôle des habitants est Innosolv City. Les collaborateurs ont commencé à utiliser le programme en novembre 2025. Cette mise en production a été pilotée et contrôlée par le Canton, afin d'assurer le transfert correct des données.

L'ensemble de ces nouveaux logiciels, ainsi que le portail eAdmin, déployé en 2024, sont interconnectés et permettront un gain de temps significatif, une fois assimilés par les utilisateurs, probablement en fin d'année 2026, après un an d'utilisation.

À titre d'exemple, les factures émises par le contrôle des habitants (Innosolv City) sont automatiquement transmises à la comptabilité (ProConcept) et stockées dans la GED (M-Files).



DÉFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE

22.1 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) RÉGION VENOGÉ

Gestion

Le CoDir a tenu six séances en 2025. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales.

Le municipal en charge de ce dicastère est membre du CoDir. Le boursier communal de la Commune de Cossonay occupe également la fonction de boursier du SDIS.

Protection et interventions

Né le 1^{er} janvier 2012, le Service de Défense Incendie et de Secours Région Venogé défend 27 communes, soit environ 27'000 habitants au total. Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Sorties 2025

- 262 sorties ont été comptabilisées en 2025 (243 alarmes, 19 services préventifs), soit 5'620 heures d'intervention. Ce sont cinq sorties de moins qu'en 2024 (267).
- 19 services préventifs ont été effectués en 2025: 11 services durant la Fête nationale et 4 services durant le Venogé Festival.
- 31 alarmes sur le secteur ont eu lieu sans la participation du SDIS Région Venogé: 27 pollutions sur des zones étendues et quatre pionniers (désincarcérations). Ces 31 cas ont été assurés par le SDIS Lausanne-Epalinges (SPSL), le SDIS de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) et le SDIS Vallée de Joux (SDISVJ).



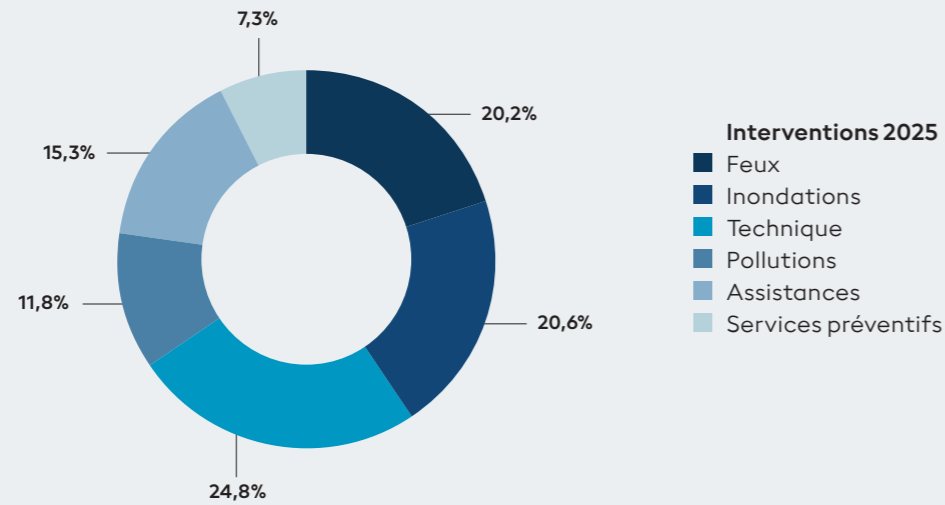
Logo du SDIS Région Venogé.

Répartition des interventions

Années	2022	2023	2024	2025
Technique	57	108	48	65
Feux	48	36	39	53
Inondations (dégâts d'eau)	25	41	87	54
Pollutions, DCH, ABC	44	40	39	31
Assistances / sauvetages	20	35	36	40
Services préventifs	11	24	13	19
Pionniers	2	3	3	4

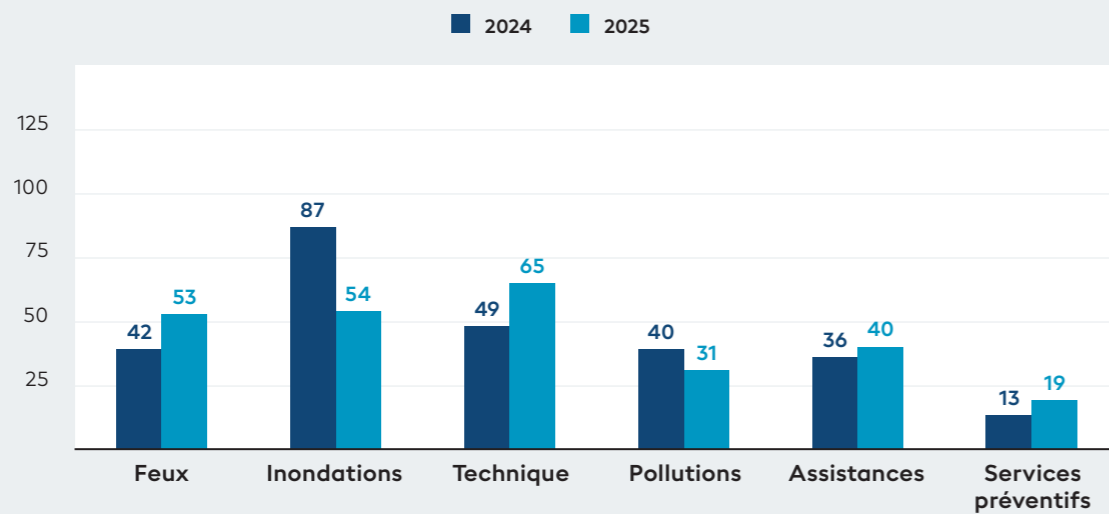
Répartition des interventions du SDIS Région Venoge en 2025

Source : Rapport annuel 2025 du SDIS Région Venoge



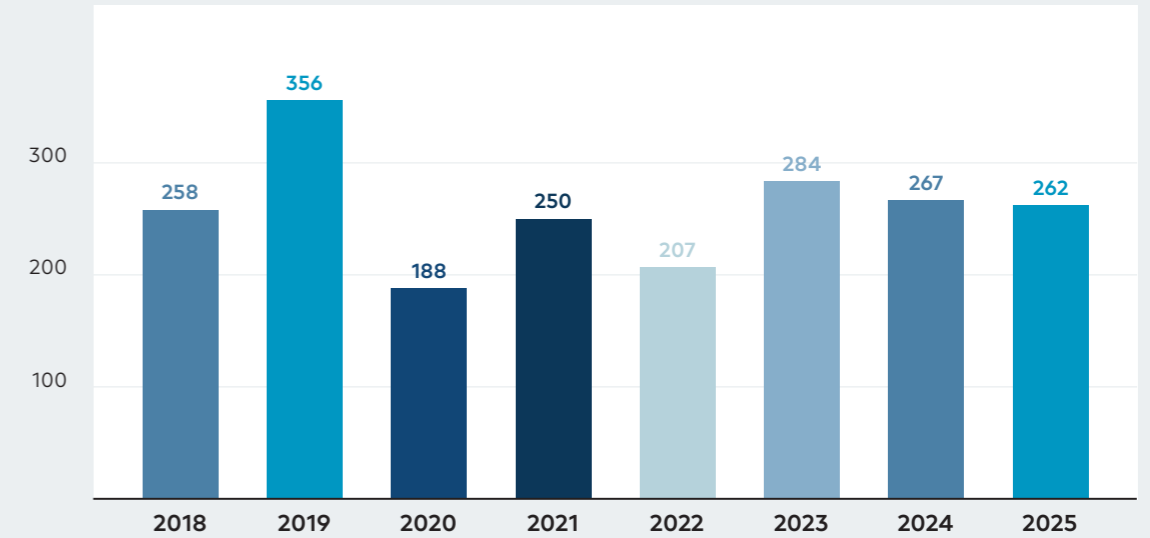
Comparaison des du SDIS Région Venoge 2024-2025

Source : Rapport annuel 2025 du SDIS Région Venoge

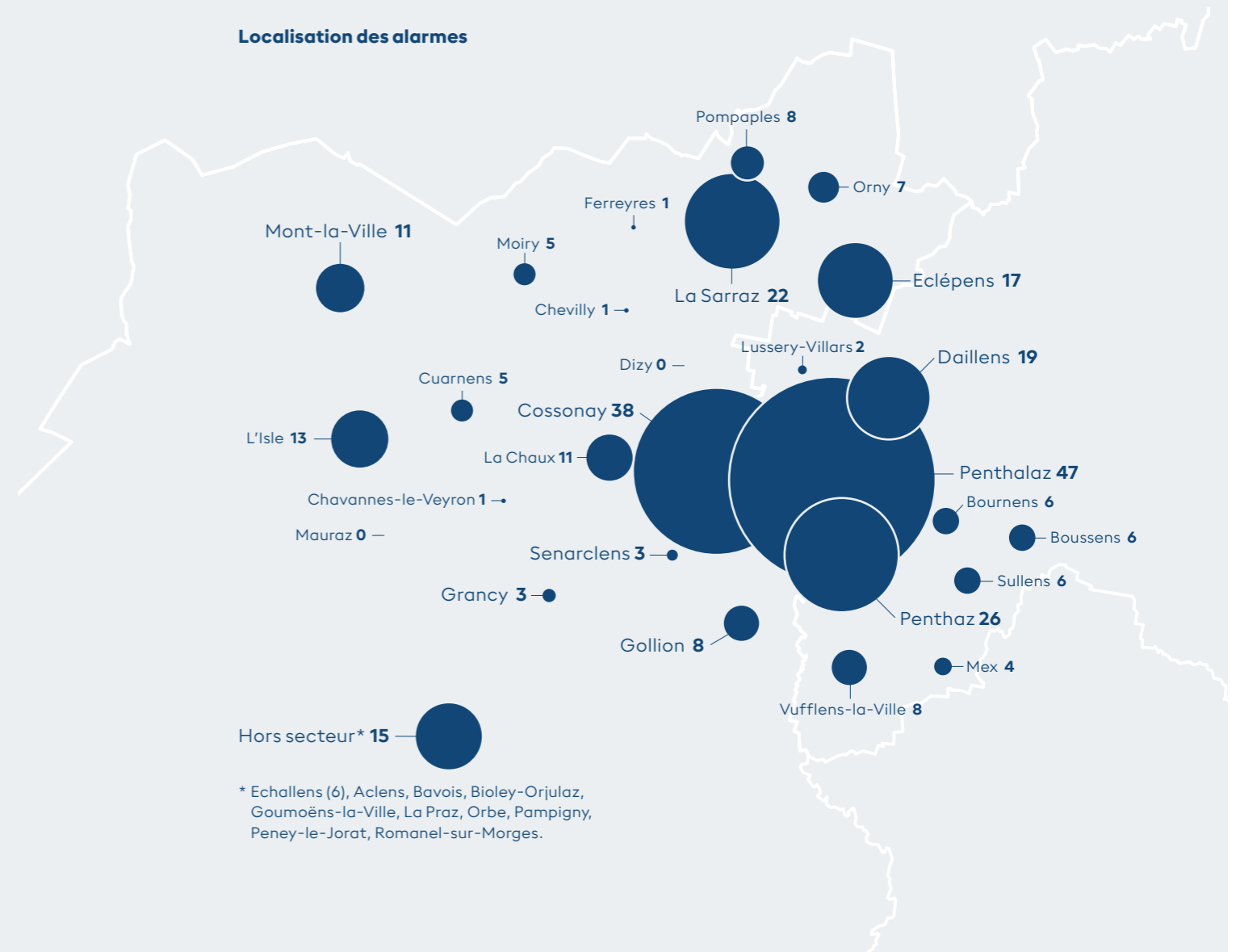


Évolution des interventions du SDIS Région Venoge depuis 2018

Source : Rapport annuel 2025 du SDIS Région Venoge



Localisation des alarmes



22.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

Composition du CoDir (Comité de direction)

- Christian Franco – président, Denges
- Olivier Jeanneret – vice-président, Tolochenaz
- Laurent Pellegrino – membre, Morges
- Claude-Alain Cavigioli – membre, Hautemorges
- Eric Hostettler – membre, L'Isle
- Jean-Marc Schlaeppli – membre, Étoy
- Mary-Laure Etienne – membre, La Chaux

Organisation

Le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, Commandant de bataillon de l'ORPC du District de Morges, gère le commandement de la région depuis 2022.

Voici les principales actions qui ont été menées par l'ORPC du District de Morges en 2025 :

- 4 février : test annuel des sirènes ;
- contrôles périodiques des abris privés ;
- divers cours de répétition et de spécialisation tout au long de l'année ;
- Tour de Romandie ;
- fête fédérale de Gymnastique ;
- 14 juin : 222 ans de la Police Région Morges ;
- 14 juin : appui d'une opération de recherche d'une personne disparue dans le secteur de Pompaples ;
- 27 juin : activation du plan canicule I, au service des aînés, pour les Communes d'Aclens, Étoy, Tolochenaz et Villars-sous-Yens ;
- 8 août : activation du plan canicule II ;
- 6 au 10 octobre : finalisation du recensement des biens culturels et des archives de la Commune de Hautemorges, après une pause due aux inondations de 2024 ;
- deuxième série de contrôles périodiques des abris privés ;
- 2 novembre : débordement de la rivière La Morges avec diverses inondations dans la ville de Morges. Mise en place de surveillance du cours d'eau et mise en place de sacs de sable destinés à la protection des points sensibles.

Effectif de la PCI au 31 décembre 2025 : 361

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 1^{er} janvier 2026 sera de 346 astreints répartis selon la composition suivante :

- Officiers : 20
- Sous-officiers : 30
- Soldats : 296

Dispositions pénales

Malheureusement, l'ORPC doit chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

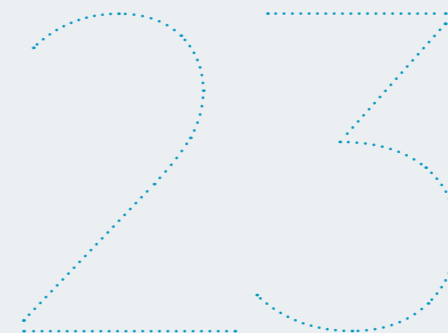
- Procédures en cours : 15
- Avertissements : 3
- Dénonciations : 6

Quelques chiffres annuels

2'889 jours de service Bat. Morges	2'381 jours de cours de répétition
478 jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité)	30 jours de service ISU (interventions en situation d'urgence)

Conclusions

En 2025, l'Organisation régionale de Protection civile du District de Morges a confirmé sa solidité opérationnelle et sa capacité à répondre aux exigences d'une année dense et variée. Qu'il s'agisse d'interventions réelles, d'engagements planifiés ou d'entraînements exigeants, les membres ont démontré un professionnalisme constant et une préparation à toute épreuve. Leur implication quotidienne rappelle qu'une organisation n'est forte que par la détermination de celles et ceux qui la font vivre. L'année écoulée renforce la confiance de l'ORPC pour la suite : elle poursuivra sa mission avec la même rigueur, en consolidant ses compétences et ses partenariats, afin de garantir à la population une protection fiable et réactive, puis elle continuera à bâtir une protection civile solide, prête à affronter l'inattendu.



SPORTS

23.1 ACTIVITÉS SPORTIVES

Le dicastère des sports a poursuivi, durant l'exercice écoulé, ses missions essentielles de promotion de l'activité physique et de gestion des infrastructures sportives communales. L'année a été marquée par une fréquentation en hausse des installations, témoignant d'un intérêt croissant de la population pour les activités sportives et de loisirs. En particulier, la course des Traîne-Gourdins a réuni un grand nombre de participants.

Pour la première fois, le 14 décembre 2025, un triathlon a eu lieu à la piscine de Cossonay. La première épreuve constituait en 3 km de course à pied en extérieur, la deuxième épreuve en 15 min d'aquabike, dans le petit bassin, et la troisième épreuve en 500 m de natation dans le grand bassin.

Les efforts engagés en matière d'entretien des équipements permettent d'assurer un haut niveau de qualité et de sécurité.

Le soutien aux sociétés locales s'est poursuivi de manière active, particulièrement sur le plan logistique. Cette collaboration a favorisé l'organisation de manifestations sportives variées, contribuant au dynamisme et à la cohésion sociale de la Commune.

Par ailleurs, suite à une demande de la part de nombreux jeunes, un pumtrack mobile a été installé par le Canton, sur le site du Pré-aux-Moines, durant tout le mois d'avril 2025. Il fut plébiscité par les jeunes et ne désemplit pas.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une volonté de promouvoir un mode de vie sain et actif dès le plus jeune âge.

23.2 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CAMPING DE LA VENOGÉ (AIPCV)

Le déficit des comptes 2025 qui se monte à CHF 555'486.47, est inférieur à celui projeté au budget 2025 (CHF 666'270.50.—). Les charges et les revenus restent également en-dessous du budget 2025.

Cette année, grâce à une bonne gestion de trésorerie, le cash disponible augmente. Ceci permet de financer les travaux nécessaires, sans avoir recours à des emprunts systématiques. Cependant, le plafond d'endettement s'éloigne. Cette situation reste néanmoins sous surveillance. Par ailleurs, les divers amortissements vont courir sur ces 15 prochaines années.

23.3 ASSOCIATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES CHAVANNES (ASPIC)

Le CoDir, dont est membre le municipal en charge de ce dicastère, s'est réuni à dix reprises en 2025, pour traiter de l'exploitation courante de la piscine et a présenté trois préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes, celui du budget et celui sur le règlement du personnel de l'ASPIC.

Ressources humaines

Le personnel fixe engagé par l'ASPIC correspond en 2025 à 12.17 ETP (équivalents temps plein), répartis comme suit :

- un directeur (100%)
- un directeur adjoint (100%)
- dix personnes fixes (de 20 à 100%)
- deux personnes fixes à la cafétéria (60 et 35%)

Des auxiliaires sont appelés pour les remplacements divers, à hauteur de 45% (environ 30 personnes).

Statistiques de fréquentation

L'année 2025 fut à nouveau une année riche en fréquentation (publics, clubs, écoles, etc.). La clientèle est venue en masse découvrir les nombreuses activités et compléter les places qui restaient dans les créneaux encore disponibles. L'ASPIC a ainsi dû répondre à la demande en augmentant certaines offres.

La fréquentation s'est élevée à 82'528 passages, contre 76'369 en 2024.

- École de natation : 529 ventes
- Cours privés : 222 ventes
- Cours fitness/aqua : 548 ventes de cours d'aqua bike et 1'198 ventes de cours d'aquagym
- Cours Masters : 23 ventes (nageurs)
- Cours Mermaiding et apnée : 101 ventes comprenant les cours unitaires, les abonnements et les initiations. Une légère baisse du nombre de ventes est constatée, car l'activité apnée a été enlevée en cours d'année civile, faute de personnel qualifié, mais également pour libérer des espaces d'eau au public.

- Cours barboteurs/bébés nageurs : 821 ventes de « cartes 12 cours et unitaires », soit une augmentation de 15% comparée à l'année précédente.
- Entrées et abonnements : 15'400 ventes (titres d'entrées unitaires, 12 entrées, abonnement six et 12 mois).

Prestations

La piscine des Chavannes a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes :

- accueil du public scolaire (deux établissements primaires et un établissement secondaire, ainsi que la Fondation de Vernand) ;
- cours privés ;
- école de natation pour les plus petits et cours privés et semi-privés pour les plus grands et les aînés ;
- aquagym et aqua bike ;
- masters, pour les expérimentés ;
- mermaiding ;
- barboteurs ;
- rééducation par physiothérapie ;
- partenariat associatif avec divers clubs ;
- location des lignes d'eau à des prestataires externes.

Manifestations publiques en 2025

- le Critérium Romand, une des plus grosses compétitions de natation ;
- un Meeting Masters pour la région romande ;
- des entraînements pour des spectacles et shows de natation synchronisée ;
- une pool party Mermaiding ;
- une formation de moniteur Bébé Nageur ;
- des formations de sauvetage SSS Base Pool et SSS Plus Pool ;
- une initiation au Mermaiding, à l'occasion du passeport vacances ;
- diverses animations ;
- les championnats romands de natation synchronisée ;
- le tournage d'un court métrage ;
- le triathlon de l'ASPIC ;
- diverses locations de lignes d'eau pour divers clubs, des anniversaires et autres ;
- sans compter de nombreuses locations privées et de différents clubs de waterpolo et de natation, louant régulièrement le bassin nageurs, hors période public, et autres.

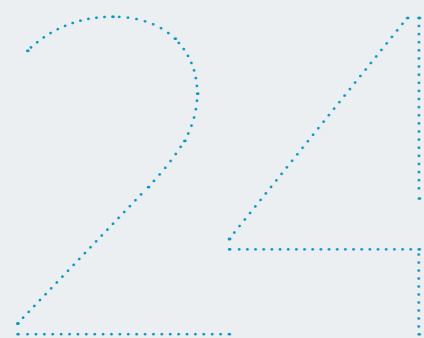
La Cafétéria (La Vague)

Afin de promouvoir la cafétéria, durant les mois de juin et de juillet, un joli petit festival culturel (de musique, d'improvisation et d'animations diverses) a été organisé par une partie de l'équipe, dynamique et motivée. Il a eu beaucoup de succès auprès de la clientèle.



Pour plus d'informations :
www.aspicoss.ch





LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AFJ	Accueil familial de jour
AIEE	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
AIPCV	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges
ASICoPe	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz
ASICoVV	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge
ASP	Assistant de sécurité publique
ASPIC	Association de la piscine intercommunale des Chavannes
AstarPam	Association des sympathisants du théâtre et amis réguliers du Pré-aux-Moines.
AVCD	Association vaudoise des communes déléгатrices
AVSSP	Association vaudoise des services de sécurité publique
CAD	Chauffage à distance
CCAU	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme
CLAC	Centre de loisirs et d'animation de Cossonay
CoDir	Comité de Direction
CPS	Conseil de politique sociale
CRD	Centre régional de décisions
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DP	Domaine public
EC	Eaux claires

EHN	Établissements hospitaliers du Nord Vaudois
ERAS	Établissements régionaux d'action sociale
EU	Eaux usées
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEDEVACO	Fédération Vaudoise de Coopération
GED	Gestion électronique des données
HA	Hectare
kWh	Kilowattheure
LADA	Logements adaptés avec accompagnement
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAVI	La loi fédérale sur les victimes d'infractions
LC	Loi sur les communes
LLA	Logements à loyers abordables
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MCH2	Modèle comptable harmonisé de deuxième génération
MJSR	Ma jeunesse suisse romande
MIS	Mesures d'insertion sociale
OAJE	Accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PACom	Plan d'affectation communal
PET	Planification énergétique territoriale
PGD	Plan cantonal de gestion des déchets
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PH	Potentiel hydrogène
PPA	Plan partiel d'affectation
SCAJE	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STAP	Station de pompage
STC	Service technique communal
STEP	Station d'épuration
TL	Transports publics lausannois
UCV	Union des Communes Vaudoises
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

25

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2025 (n° 06/2026),

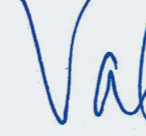
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2025 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

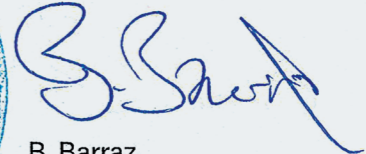
La Syndique



V. Induni



La Secrétaire



B. Barraz

Edition: Greffe municipal de la Commune de Cossonay
Tirage: 80 exemplaires
Impression: Groux arts graphiques SA
Graphisme: La Ligne

Mai 2026



VILLE
DE COSSONAY

Commune de Cossonay

Rue Neuve 1
case postale 31
1304 Cossonay

Tél. 021 863 22 00
secretariat@cossonay.ch
www.cossonay.ch